



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 16016

Optimisation du fonctionnement et de la gouvernance du réseau des stations régionales d'expérimentation fruits et légumes

rapport
établi par

Hervé PIATON

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

novembre 2016

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	6
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	9
1. LE CONTEXTE ET LA MÉTHODE.....	11
2. L'ÉTAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC.....	13
2.1. Les ressources :	13
2.1.1. Des capacités globalement importantes mais « dispersées » au plus près des producteurs.....	13
2.1.2. Une grande variabilité de structures.....	15
2.1.3. Une grande variabilité des effectifs, en hausse quasi générale : + 9 % de 2010 à 2014	17
2.1.4. Une intensité de main d'œuvre indépendante de la taille..., mais pas des espèces.....	18
2.1.5. Une incapacité à renouveler les installations.....	19
2.2. Les activités.....	20
2.2.1. Un réseau focalisé sur le court terme.....	20
2.2.2. Sur l'enjeu compétitivité, une stratégie dominante : priorité donnée à la productivité.....	20
2.2.3. ...grâce au matériel végétal et aux systèmes de production.....	21
2.2.4. Le CTIFL comble les lacunes de cette stratégie sur les autres axes de la compétitivité.....	21
2.2.5. ... et sur certaines orientations thématiques.....	22
2.2.6. Il est également complémentaire sur l'axe recherche – expérimentation.....	22
2.2.7. ... et développement.....	23
2.2.8. Des activités de diffusion très hétérogènes, impossibles à agréger.....	24
2.2.9. A quelle logique globale le choix des espèces obéit-il ?.....	25
2.2.10. Pas au besoin d'améliorer la compétitivité des espèces dont la consommation augmente.....	26
2.2.11. Des doublons, dont l'importance et l'impact sont difficiles à évaluer.....	27
2.3. Les finances :	28
2.3.1. Recettes : une dépendance forte aux aides publiques et la difficulté d'y adosser des contreparties professionnelles.....	28
2.3.2. Dépenses : de la matière grise mais peu d'équipement.....	28

2.3.3. Les résultats d'exploitation se dégradent pour conduire globalement à des déficits en 2014.....	29
2.3.4. L'augmentation des contributions privées compense la baisse des aides publiques, mais ne permet pas d'absorber les augmentations d'effectifs.....	30
2.3.5. l'augmentation des charges de personnel: quelle explication ?.....	31
2.3.6. Des financements publics en baisse (5%) et dont les modalités d'attribution sont contestées.....	32
2.3.7. Deux modèles-types de stations qui révèlent des stratégies contrastées : « horizontale » dans l'Est, « verticale » dans l'Ouest.....	33
2.4. Partenariats.....	36
2.4.1. Un réseau dense de relations techniques entre stations régionales.....	36
2.4.2. Des centres CTIFL ancrés sur leur territoire, mais à vocation nationale.....	37
2.4.3. Les autres partenariats : le poids croissant des entreprises, y-a-t'il des passagers clandestins ?.....	39
2.4.4. La concentration géographique et le rôle du CTIFL dans les relations avec la recherche : un modèle particulier de partenariat.....	40
2.4.5. Le nombre des partenariat est lié à l'importance des stations pour les fruitières, et les partenariats avec la recherche semble pouvoir soutenir l'action des plus petites.....	42
2.4.6. Le CTIFL apporte un plus en matière d'ouverture au sein du réseau et, de façon non exclusive, vers la recherche.....	43
2.4.7. Les liens, faibles, avec les pôles de compétitivité sont portés par le CTIFL et les organisations économiques.....	44
2.4.8. Le modeste niveau des partenariats européens est partagé par tous les types de stations.....	44
3. L'ANALYSE STRATÉGIQUE.....	45
3.1. Les atouts.....	45
3.1.1. Des capacités globalement importantes (470 ha, 370 ETP).....	45
3.1.2. Un maillage territorial favorable.....	45
3.1.3. L'existence et les complémentarités avec le CTIFL.....	45
3.1.4. Un tissu dense de relations techniques.....	46
3.1.5. La capacité à s'adapter aux évolutions (jusqu'à présent) : recherches de financement, regroupements de stations.....	46
3.2. Les faiblesses.....	47
3.2.1. Pas de gouvernance professionnelle opérationnelle du réseau des stations hors CTIFL.....	47
3.2.2. Deux modèles « antagonistes » de stations.....	48
3.2.3. Pour mémoire, une histoire parfois difficile entre le CTIFL et les stations : un handicap qui peut être comblé rapidement.....	48
3.2.4. Faute de gouvernance professionnelle, une structuration scientifique et technique faible.....	49
3.2.5. Des stations faiblement orientées vers et par l'aval où se joue une bonne partie des enjeux de la filière.....	49
3.2.6. Des difficultés croissantes à faire face à la baisse des crédits publics par un financement professionnel suffisant.....	50
3.2.7. Des modalités d'aide publique peu adaptées au maillage territorial.....	50

3.3. Les menaces.....	51
3.3.1. La poursuite de la baisse tendancielle des financements publics nationaux « classiques ».....	51
3.3.2. L'obsolescence des équipements, qui restreindra les choix et peut conduire à des stratégies non pertinentes.....	51
3.3.3. La détérioration des conditions de production et de concurrence liée au changement climatique.....	51
3.3.4. D'où le risque d'une disparition « sèche » de stations et des pertes de compétences.....	52
3.4. Les opportunités :.....	53
3.4.1. L'orientation forte des politiques européennes sur l'innovation.....	53
3.4.2. Une décentralisation favorable au maillage territorial.....	53
3.4.3. Le financement interprofessionnel majoritaire récent du CTIFL.....	53
3.4.4. Des gains forts d'efficacité liés à un réseau unique CTIFL- stations.....	53
3.4.5. Des attentes sociétales fortes sur les produits de la filière.....	54
4. LES PROPOSITIONS.....	55
4.1. Un préalable : clarifier l'articulation des compétences entre les interprofessions (filiales), les OP (production) et le réseau des chambres (territoires).....	55
4.1.1. C'est aux organisations interprofessionnelles que l'Organisation Commune des Marchés (OCM) ³⁴ attribue la responsabilité des missions de recherche et d'innovation.....	55
4.1.2. Les missions techniques des OP sont limitées par l'OCM à l'assistance technique.....	56
4.1.3. Un décret du 13 mai 2016 crée un service RDI au sein des chambres régionales d'agriculture.....	56
4.1.4. Propositions : de la recherche à l'adaptation pour le réseau CTIFL – stations, le transfert et la diffusion pour les OP et les chambres.....	57
4.2. Une gouvernance professionnelle pour un réseau unique d'expérimentation F&L organisé au niveau régional sur un projet partagé ...	58
4.2.1. Une gouvernance globale et une organisation renforcée.....	58
4.2.2. Pour un projet partagé.....	59
4.3. Adapter les modes de financement aux évolutions.....	60
4.3.1. L'évolution de la gouvernance professionnelle.....	60
4.3.2. L'évolution du cadre d'intervention publique.....	61
4.3.3. L'évolution des prestations aux entreprises d'agrofourmiture:.....	65
4.4. Structurer l'activité scientifique et technique du réseau.....	66
4.4.1. « muscler » les GIS.....	66
4.4.2. Un système d'information unique pour l'ensemble du réseau.....	66
4.4.3. Mettre en place une procédure d'évaluation des programmes, des actions et des projets sous l'égide du CSU.....	67
CONCLUSION.....	69

ANNEXES.....	71
Annexe 1 : Lettre de mission.....	73
Annexe 2 : Définitions.....	74
Annexe 3 : Cartographie thématique des activités.....	75
Annexe 4 : Fiche signalétique station.....	76
Annexe 5 : Fiche partenariats.....	78
Annexe 6 : Comité de pilotage.....	79
Annexe 7 : Stations visitées.....	80
Annexe 8 : stations rencontrées (Paris, 04/05/16).....	82
Annexe 9 : réunion de restitution du 11/07/16.....	83
Annexe 10 : réunion de restitution du 23/11/16.....	84

RÉSUMÉ

L'objet de ce rapport est de présenter des propositions argumentées, à la fois aux responsables professionnels et aux pouvoirs publics, pour assurer un avenir aux activités de Recherche-Développement-Innovation menées au sein des stations régionales d'expérimentation Fruits et Légumes frais, activités affirmées comme « point clé de l'avenir de la filière fruits et légumes frais ».

La mission s'est donc attachée à recueillir le maximum de données factuelles permettant de caractériser et de quantifier les ressources (humaines, techniques), les activités (temps passés sur les thématiques croisées avec les enjeux pour la filière, positionnement recherche-développement), les finances, ainsi que les partenariats des stations entre elles, avec le CTIFL¹, la recherche, les entreprises ... Elle a complété ce recueil quantitatif par des visites de stations et des entretiens afin d'y rajouter un volet qualitatif.

Le traitement de ces données a permis d'établir un état des lieux et un diagnostic :

Les stations prises dans leur ensemble présentent des capacités globalement importantes, équivalentes à celles du CTIFL mais « dispersées » au plus près des producteurs, et une grande variabilité de structures et d'effectifs (de moins de 1 à plus de 50 ETPT²) en hausse quasi générale (+ 9 % de 2010 à 2014). Elles souffrent d'une incapacité à renouveler des installations vieillissantes.

Leurs activités sont focalisées sur le court terme, l'enjeu du changement climatique n'étant pas formellement pris en charge en tant que tel. Sur l'enjeu compétitivité, elles donnent la priorité à la productivité liée aux améliorations du matériel végétal et aux systèmes de production, faute d'équipements leur permettant de traiter d'autres aspects tels que la mécanisation, le post-récolte... Le CTIFL comble les lacunes de cette stratégie grâce aux investissements qu'il a fait sur les autres axes de la compétitivité, et sur certaines orientations thématiques, notamment sur l'aval de la production. Il est également complémentaire des stations en termes de positionnement sur l'axe recherche – expérimentation-développement, ces dernières ayant manifestement surestimé leur volume d'activité en développement expérimental. La mission s'est interrogée sur la logique globale qui a conduit au choix des espèces étudiées : il ne répond manifestement pas, en particulier, au besoin d'améliorer la compétitivité des espèces dont la consommation augmente... Elle a également souligné des doublons, dont l'importance et l'impact sont difficiles à évaluer.

Au plan financier, les stations sont encore fortement dépendantes des aides publiques (environ 50 % des recettes), et éprouvent, sauf exceptions, de plus en plus de difficultés à y adosser des contreparties professionnelles (20 % des recettes). L'essentiel des dépenses est consacré à la rémunération des personnels, avec peu de marges de manœuvre pour les investissements. L'augmentation des contributions privées pendant la période a permis de compenser la baisse des aides publiques, mais pas d'absorber l'augmentation des effectifs, qui reste sans explication globale

1 Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes

2 Equivalents Temps Plein Travaillés

probante. De ce fait, les résultats d'exploitation se dégradent : ils étaient déjà négatifs pour 25 % des stations en 2010, ils le sont pour 40 % d'entre elles en 2014. Les stations contestent la généralisation des appels à projets comme mode d'attribution des financements publics, par ailleurs en baisse (5%) sur la période. In fine, l'analyse des modes de financement des stations conduit à identifier deux modèles-types qui révèlent des stratégies contrastées : « horizontale » (contributions et diffusion au plus grand nombre des résultats) dans l'Est, « verticale » (contributions volontaires et diffusion restreinte des résultats aux contributeurs) dans l'Ouest.

L'analyse des partenariats fait apparaître un réseau dense de relations techniques entre les stations régionales. Les centres CTIFL sont ancrés sur leur territoire, mais ont une vocation nationale. Les entreprises pèsent d'un poids croissant dans l'activité des stations, mais l'analyse comparative des temps passés et de l'évolution des ventes de prestations a conduit la mission à se poser la question de l'existence de « passagers clandestins » dans le fonctionnement des stations... Les relations entre les stations et la recherche font l'objet d'un modèle particulier de partenariat, dit « stratégie de la machine à café », dans lequel le CTIFL joue un rôle d'intermédiaire, mais qui s'appuie principalement sur des relations personnelles, ou tout au moins non institutionnelles. Le CTIFL apporte un plus aux stations avec lesquelles il a une relation conventionnelle en matière d'ouverture au sein du réseau. Les stations ont peu de liens avec les pôles de compétitivité, et un niveau (très?) modeste de partenariats européens.

Ces éléments de diagnostic ont ensuite été mobilisés pour une analyse stratégique du fonctionnement et de la gouvernance du réseau des stations : Elles disposent d'atouts à valoriser : outre le volume global de leurs capacités, leur maillage territorial est favorable à la transversalité entre espèces, indispensable, compte tenu de leur grand nombre, pour diminuer les coûts. La proximité des producteurs favorise la réactivité du réseau par rapport à leurs questions, et la diffusion des résultats sur des produits à grande sensibilité et non stockables. L'existence même du CTIFL et les complémentarités existantes et à développer avec lui, le tissu dense de relations techniques qu'elles ont établies, leur capacité à s'adapter aux évolutions en termes de recherches de financement, de regroupements de stations... sont autant de leviers sur lesquels elles peuvent s'appuyer.

Leur principale faiblesse est l'absence de gouvernance professionnelle globale, qui est un préalable pour résoudre la plupart des difficultés auxquelles elles sont confrontées. Faute de cette gouvernance professionnelle commune, se sont développés sans concertation deux modèles « antagonistes » de stations qui freinent la mise en place de stratégies nationales partagées : un modèle « horizontal » classique de développement par le partage de la connaissance au plus grand nombre (chambres d'agriculture), et un modèle « vertical » d'avantage compétitif par la connaissance pour les agriculteurs contributeurs (organisations économiques). Faute de vision partagée, elles éprouvent des difficultés croissantes à mobiliser des contreparties professionnelles aux crédits publics, et plus elles y font appel, plus elles creusent leur déficit. Elles n'ont pas réussi à mettre en place une structuration scientifique et technique qui assure leur légitimité à moyen terme. Elles sont faiblement orientées vers et par l'aval où se joue une bonne partie des enjeux de la filière. Et l'évolution des modalités d'aide publique, par la généralisation des appels à projets et la multiplication des financeurs, est de moins en moins adaptée au maillage territorial.

Si elles ne font pas face à leurs faiblesses, la pérennité des activités conduites par les stations est donc menacée : par la poursuite de la baisse

tendancielle des financements publics nationaux « classiques », et par l'obsolescence des équipements qui restreindra de plus en plus leurs choix et peut conduire à des stratégies non pertinentes. D'où le risque d'une disparition « sèche » de stations et de pertes de compétences, d'autant plus que l'absence apparente d'économies d'échelle ne permet pas de proposer la fusion de stations comme une solution permettant de compenser leurs faiblesses structurelles. Enfin, si elles ne prennent pas à bras le corps, avec le CTIFL, la question du changement climatique, la détérioration des conditions de production et de concurrence liées à ce changement menace à moyen terme les bassins de production du Sud de la France.

Pourtant, les stations régionales ont des opportunités à saisir : l'orientation forte des politiques européennes sur l'innovation, une décentralisation favorable au maillage territorial, le financement interprofessionnel majoritaire récent du CTIFL qui devrait être de nature à faciliter l'émergence d'une gouvernance professionnelle de l'ensemble, des gains forts d'efficacité liés à un réseau unique CTIFL- stations, et des attentes sociétales fortes sur les produits de la filière.

A partir de cette analyse stratégique, la mission fait les propositions suivantes :

- Clarifier l'articulation des compétences entre les interprofessions (filiales), les OP (production) et le réseau des chambres (territoires) :
 - Pour le CTIFL et les stations régionales d'expérimentation: les activités de recherche appliquée, de développement expérimental et d'adaptation;
 - Pour les OP et AOP : le transfert et la diffusion à leur adhérents (sauf si elles sont représentatives et/ou collectent une CVO) ;
 - Pour les chambres d'agriculture (et les ONVAR en général): le transfert et la diffusion des résultats libres de droits, la détection et le courtage en innovation, les liens entre recherche et formation, le système d'information associé au système de RDI et la capitalisation des résultats issus de ses programmes.
- Une gouvernance professionnelle pour un réseau unique d'expérimentation Fruits et Légumes organisé au niveau régional sur un projet partagé au niveaux national (stratégie à cinq ans portée par le CTIFL) et régional (des clusters régionaux RDI, des comités régionaux INTERFEL, des stratégies et des contrats régionaux d'objectifs multifinanceurs).
- Adapter les modes de financement aux évolutions de la gouvernance professionnelle (CVO interprofessionnelle avec ou sans aval), du cadre d'intervention publique (des appels à projets coordonnés entre financeurs au niveau régional) et des prestations aux entreprises d'agrofourniture (une politique nationale de tarification des prestations).
- Structurer l'activité scientifique et technique du réseau, en « musclant » les GIS, autour d'un système d'information unique pour l'ensemble du réseau, et grâce à une procédure d'évaluation des programmes, des actions et des projets sous l'égide du CSU.

Mots clés : fruits et légumes, expérimentation agricole, CTIFL, CVO

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R1 : clarifier l'articulation des compétences entre les interprofessions (filières), les OP (production) et le réseau des chambres (territoires) :

- C'est aux organisations interprofessionnelles que l'Organisation Commune des Marchés (OCM) confie les missions de recherche et d'innovation.
- Les missions techniques des OP sont limitées par l'OCM à l'assistance technique.
- Un décret du 13 mai 2016 crée un service RDI au sein des chambres régionales d'agriculture.

⇒ Propositions : de la recherche à l'adaptation pour le réseau CTIFL – stations, le transfert et la diffusion pour les OP et les chambres

R2 : Une gouvernance professionnelle pour un réseau unique d'expérimentation F&L organisé au niveau régional sur un projet partagé :

- Constituer des « clusters » régionaux RDI regroupant toutes les stations régionales d'expérimentation et les centres CTIFL d'une même région, et incluant un représentant de la chambre régionale d'agriculture. Ces clusters sont représentés au conseil d'administration du CTIFL selon des modalités à prévoir, et chacun d'eux définit ses règles de fonctionnement en fonction de l'existant.
- Mettre en place au niveau régional une gouvernance interprofessionnelle comparable à celle qui a été mise en place au niveau national entre INTERFEL et le CTIFL, en s'appuyant sur des comités régionaux INTERFEL qui seraient les interlocuteurs des clusters RDI.
- Au niveau national, le CTIFL élabore une stratégie RDI F&L à cinq ans pour répondre aux enjeux identifiés par l'interprofession.
- Cette stratégie est confrontée aux réalités et aux enjeux régionaux pour faire l'objet d'un contrat régional d'objectifs (CRO) quinquennal négocié avec les financeurs publics en région, et qui affecte les actions aux différents modes de financement public.
- Le suivi du contrat est assuré par une commission régionale RDI associant les responsables professionnels du cluster et les financeurs.

R3 : Adapter les modes de financement aux évolutions :

- **R3.1 : de la gouvernance professionnelle:** mettre en place un financement des stations par CVO interprofessionnelle, à caractère privé
 - soit similaire à celle qui finance le CTIFL, prélevée à tous les stades de la filière,
 - soit de type « Section Interprofessionnelle de Première Mise en Marché » (SPIMM),
par convention entre INTERFEL et chaque cluster régional. Le montant de cette nouvelle cotisation pourrait être déduit de celui des contributions volontaires pour les agriculteurs concernés.

- **R3.2 : du cadre d'intervention publique :**

- Mettre en place des appels à projets coordonnés entre financeurs au niveau régional, dans le cadre des CRO, avec:
 - des cahiers des charges harmonisés sur les critères d'éligibilité et de sélection des projets, la nature des dépenses éligibles, les taux d'aide, la durée des projets (3 ou 4 ans), la périodicité des appels,
 - une solidarité financière par thématique, (substitution d'un financeur par un autre pour assurer la continuité des projets engagés sur la durée).
 - un volet financement des infrastructures de RDI dans les dispositifs d'aide publique.
- Recourir de façon organisée à la politique fiscale d'incitation à la recherche : faire bénéficier les exploitations agricoles
 - du Crédit Impôt Recherche (CIR) pour des dépenses de R&D confiées à une station régionale d'expérimentation relatives aux travaux de « recherche fondamentale ou appliquée », ou de « développement expérimental » ;
 - de la réduction d'impôts au titre du mécénat d'entreprise, pour les dons aux stations régionales « d'intérêt général », ou ayant reçu « l'agrément approprié », pour les travaux non éligibles au CIR : adaptation, transfert et diffusion des résultats. Les chambres régionales d'agriculture pourraient constituer des fonds de dotation pour réunir les dons et les répartir aux stations agréées de leur région pour ces activités.

- **R3.3 : des prestations aux entreprises d'agrofourriture:** mettre en place, dans le respect du droit de la concurrence, une politique nationale de tarification des prestations aux entreprises amont.

R4 : Structurer l'activité scientifique et technique du réseau :

- « muscler » les GIS pour : renforcer la normalisation, positionner des experts du réseau dans les instances européennes, préparer des projets en partenariat, notamment européens, leur confier la labellisation scientifique et technique de ces projets, en les dotant de moyens d'animation financiers (CASDAR) et en ETP clairement identifiés et reconnus.
- Un système d'information unique pour l'ensemble du réseau, piloté par le CTIFL pour la partie production de données, et par le réseau des chambres régionales d'agriculture (services RDI) pour la partie diffusion.
- Mettre en place une procédure d'évaluation des programmes, des actions et des projets sous l'égide du CSU calée sur les contrats régionaux d'objectifs, et de parangonnage européen quinquennal. Cette mission doit être dotée financièrement (CASDAR, financements régionaux,...).

1. LE CONTEXTE ET LA MÉTHODE

La mission qui fait l'objet du présent rapport fait suite à celle qui, en 2015, a accompagné les familles de l'interprofession des fruits et légumes frais (INTERFEL). Il s'agissait alors de mettre en place une « Cotisation Volontaire Obligatoire » (ou étendue) (CVO) permettant d'assurer la pérennité du financement du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) suite à la suppression de la Taxe Fiscale Affectée (TFA) qui assurait 70 % des ses recettes.

Cette nouvelle mission en est la suite logique : la situation des stations régionales était un sujet récurrent lors des discussions avec les familles professionnelles, qu'il faudrait traiter une fois la pérennité du CTIFL assurée.

Ce n'est pas un audit individuel des stations. Ce n'est pas non plus une évaluation scientifique, même si cette dimension ne peut être absente des réflexions. L'atteinte de ces deux objectifs aurait été de toute façon impossible, compte tenu des moyens engagés et du temps disponible. Les questions auxquelles la mission s'est attachée à répondre sont de deux ordres :

- quelle est leur performance globale (fonctionnement) ?
- les stations régionales forment elles un réseau, entre elles et avec le CTIFL (gouvernance) ?

Le parti pris a été celui d'une approche globale et aussi factuelle que possible. La méthode est déclarative, et comprend deux volets :

Un volet quantitatif: trois questionnaires ont été soumis à l'ensemble des 33 « stations » recensées, relatifs :

- aux activités de la stations : répartition des temps passés sur les thématiques de recherche- développement en les croisant avec les enjeux de la filière auxquels elle sont censées répondre³ ;
- aux ressources et à la valorisation : surfaces, effectifs, activités de valorisation, comptes de résultats 2010 et 2014⁴ ;
- aux partenariats de la station avec d'autres structures (dont les autres stations et le CTIFL), depuis la recherche et l'enseignement supérieur jusqu'aux entreprises (en principe formalisés dans une convention)⁵

3 cf. annexe 3.

4 cf. annexe 4

5 cf. annexe 5

Un volet qualitatif :

- des visites (11 au 28 avril : 18 stations) et entretiens (4 mai : 8 stations) avec les trois quart des stations⁶ ;
- des entretiens avec les autres acteurs du système (MAAF, FAM, INRA, INTERFEL, APCA,...)⁷.

La mission s'est dotée d'un comité de pilotage⁸ pour l'accompagner dans sa réflexion, valider certains choix et informer les parties prenantes au fur et à mesure de son avancement. Ce comité s'est réuni quatre fois (24 mars : validation de la note de cadrage, 19 mai : premiers retours des questionnaires et des visites, 29 juin : retours sur activités et ressources, premières propositions, 21 octobre : retours sur partenariats et propositions)

Deux restitutions ont été également organisées à l'attention de toutes les stations intéressées, afin de les informer et de recueillir leurs réactions (11 juillet et 23 novembre)⁹

Cette méthode de travail (quantitative et déclarative) a l'avantage de fournir rapidement une vision globale des sujets, et de les objectiver. Elle a des limites : sur les partenariats par exemple, le nombre des projets en partenariat ne renseigne pas sur la qualité de ces projets, et les stations peuvent être plus ou moins limitatives sur ce qu'elle déclarent comme « partenariat ». Faute d'avoir pu en demander les justificatifs (car incapable de les vérifier), la mission s'est attachée à recouper les informations obtenues (chaque station déclare les partenariats qu'elle a lancé avec les autres ou avec le CTIFL, mais elle est aussi citée, ou non, par les autres).

6 Liste des stations et personnes rencontrées en annexe

7 Id

8 Composition en annexe 6

9 Liste des présents en annexe .

2. L'ÉTAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC

2.1. Les ressources :

2.1.1. Des capacités globalement importantes mais « dispersées » au plus près des producteurs

La plupart des stations régionales d'expérimentation fruits et légumes frais ont leur origine à la fin des années 70, début des années 80, à l'initiative des professionnels. A l'époque, il est question de l'entrée de l'Espagne dans le marché commun, et la création de ces stations, destinées à renforcer la position des fruits et légumes français face à cette perspective, fait l'objet d'accompagnements publics importants (programmes intégrés méditerranéens,...)

On dénombre 29 stations en 1987, 35 en 1999, 43 en 2009¹⁰, et 33 en 2016. Ces stations étaient essentiellement financées dans le cadre des Comités économiques de bassin, qui ont formellement disparu, au profit d'une organisation plus marquée par espèce : Organisations de Producteurs (OP), Associations d'OP nationales (AOPN), lors de la réforme de 2006-2007. Il est tentant de faire un lien, comme le suggèrent nombre de professionnels, entre cette réforme et la diminution du nombre de stations depuis 2009.

Aujourd'hui, ces stations représentent :

- plus de 468 ha d'expérimentation¹¹ (dont plus de 300 en sites propres)
- plus de 367 ETPT¹² (plus que les effectifs du CTIFL)
- plus de 24 M€ de budget cumulé¹³ (équivalent à celui du CTIFL).

On ne peut pas dire que ces ressources soient « réparties » sur le territoire, puisqu'elles ce n'est pas une volonté commune qui explique leur volume ni leur répartition (si ce n'est celle de les placer au plus près des producteurs), mais la somme de volontés locales plus ou moins indépendantes.

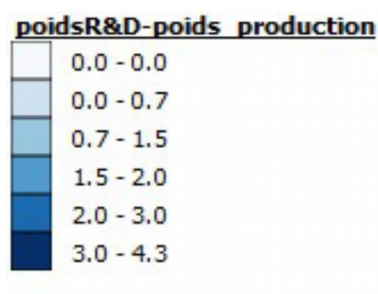
10 Chiffres cités par : « Expertise des stations régionales d'expérimentation Fruits & Légumes 2006-2009 », rapport, COSTEC Fruits & Légumes, 18 décembre 2009

11 Pour 31 stations en 2014

12 Pour 31 stations en 2014





13 Pour 30 stations en 2014

La carte qui suit illustre cette situation :



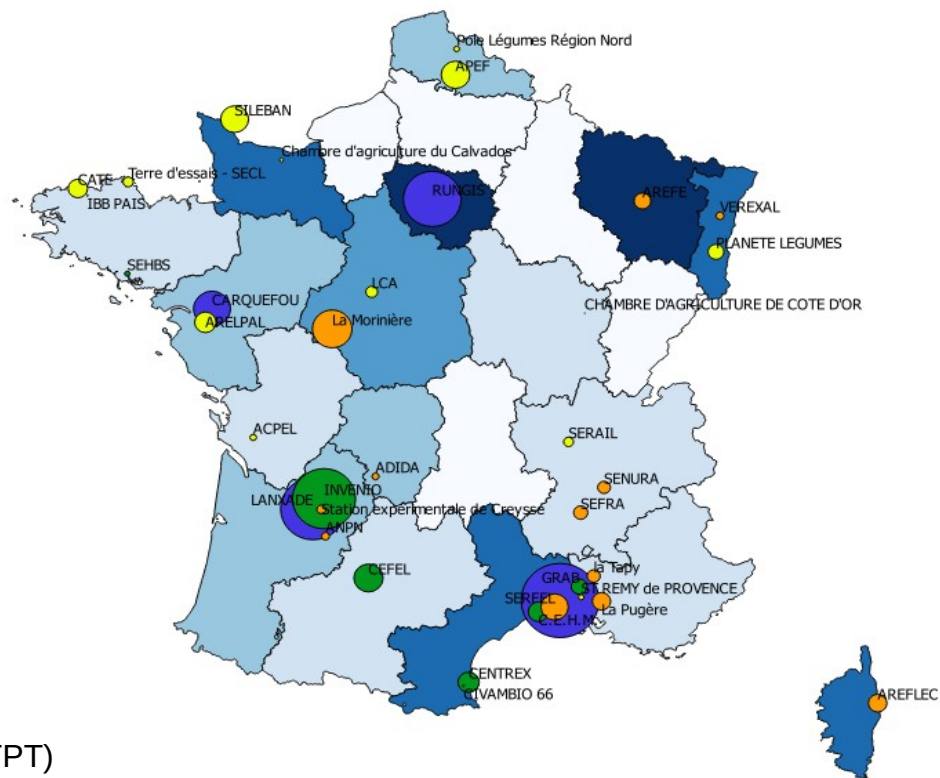
Poids R&D :
ETPT R&D région/ETPT R&D totales

Poids production :
produit brut F&L région/produit brut F&L national

-  Station légumes
-  Station fruits
-  Station F&L
-  Centre CTIFL

Taille = f (ETPT)

(Source : AGRESTE, comptes de l'agriculture 2014)



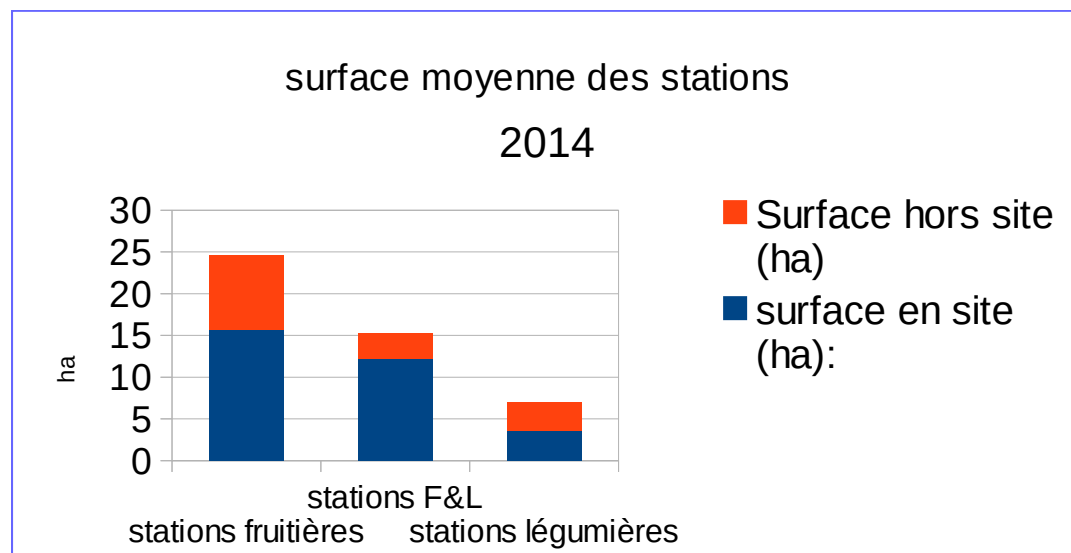
Les centres du CTIFL y figurent au même titre que les stations régionales d'expérimentation. La taille du cercle est proportionnelle à l'effectif total des stations (y compris les ingénieurs CTIFL qui y sont affectés), et à l'effectif technique et scientifique consacré à l'expérimentation des centres CTIFL. Le poids de chaque (ancienne) région dans l'activité de Recherche-Développement-Innovation (RDI) en fruits et légumes frais (rapport entre l'effectif CTIFL + stations de la région et l'effectif total au niveau national) est mis en rapport avec son poids dans la production nationale (en €).

Compte tenu de la vocation nationale des centres CTIFL, cette méthode avantage les régions disposant d'un centre. La situation du centre Balandran, par exemple, en Languedoc Roussillon mais proche de la limite avec PACA et aux effectifs élevés favorise l'indice de cette région. De même, l'indice de l'île de France ne veut pas dire grand-chose, puisqu'y sont incorporés les effectifs du centre de Rungis tourné vers l'aval. Mais ne pas les inclure aurait sous-estimé leur ancrage territorial (analysé au § 2.4 infra).

Malgré ses imperfections (les bassins de production ne correspondent pas aux limites administratives), cette carte donne des résultats intéressants sur certaines régions pour lesquelles le poids dans la RDI est nettement supérieur à celui de leur production, en particulier l'Alsace, la Lorraine et la basse Normandie et la Corse.

2.1.2. Une grande variabilité de structures

Sur 33 « stations », on dénombre 8 formes statutaires, depuis les chambres d'agriculture (établissements publics) jusqu'aux sociétés civiles. Cependant, les formes associatives sont majoritaires (55%), suivies par les SICA (23%). Ces éléments ne sont sans doute pas déterminants pour leur performance, mais peuvent avoir une influence sur leur pérennité (y compris sur l'aspect foncier), ou leur capacité à mobiliser tel ou tel type de ressources (Crédit Impôt Recherche ou mécénat d'entreprise...).

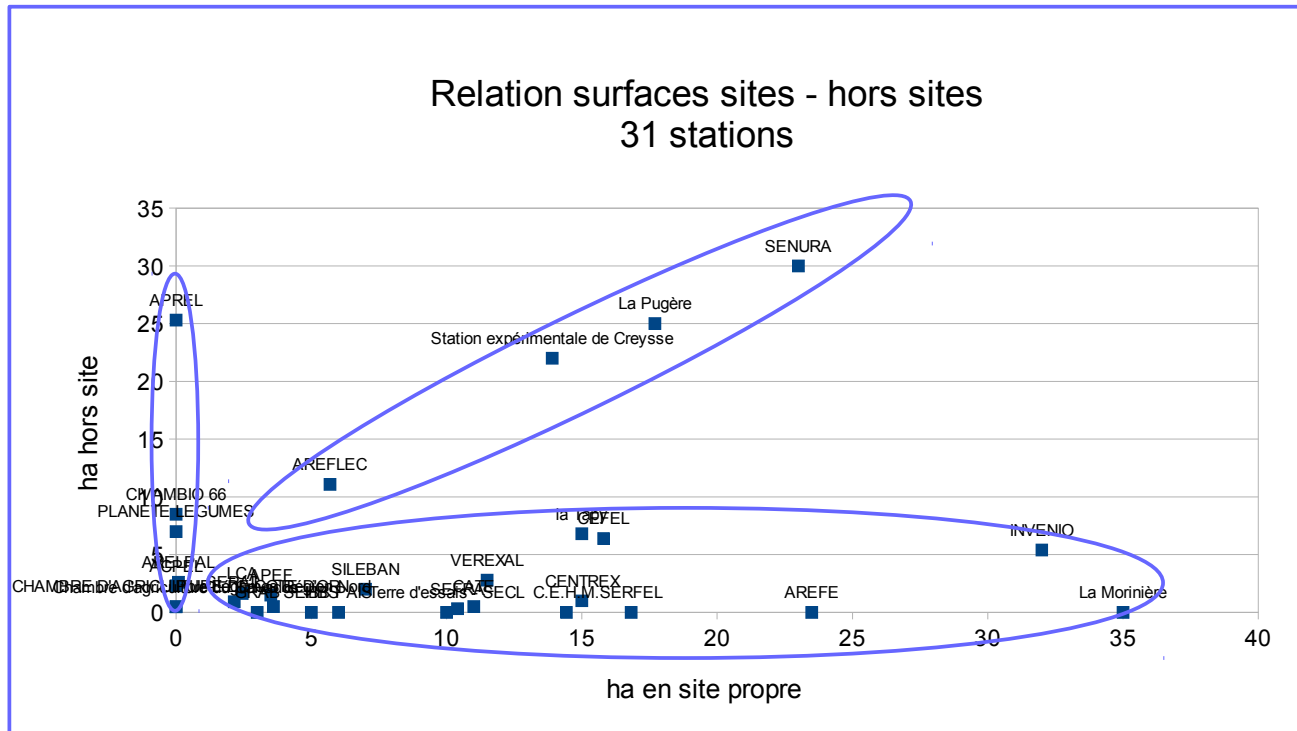


Sans surprise, les 13 stations fruitières mobilisent plus de surface que les 13 stations légumières, et les 7 Fruits et Légumes (F&L).

Mais ce sont les stations légumières qui mobilisent le plus de surfaces chez les producteurs (surfaces hors site) en proportion de leur taille.

Globalement, les surfaces d'expérimentation en station (en site) représentent plus de 300 ha. La surface des « essais » conduits chez des producteurs (hors site) est de 165 ha, soit 35 % du total.

Au-delà de ces chiffres globaux, on peut relever trois types de stratégies, comme le montre le graphe ci après :

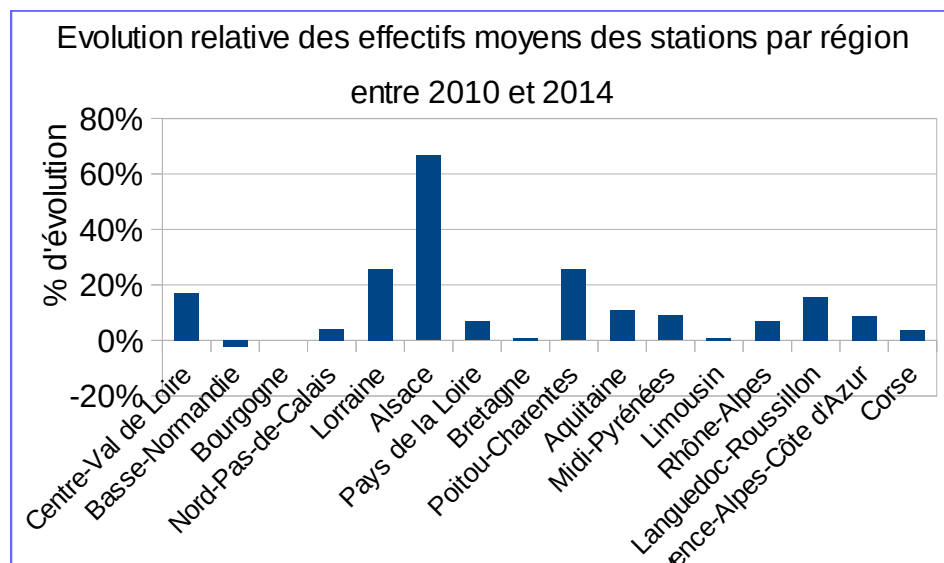
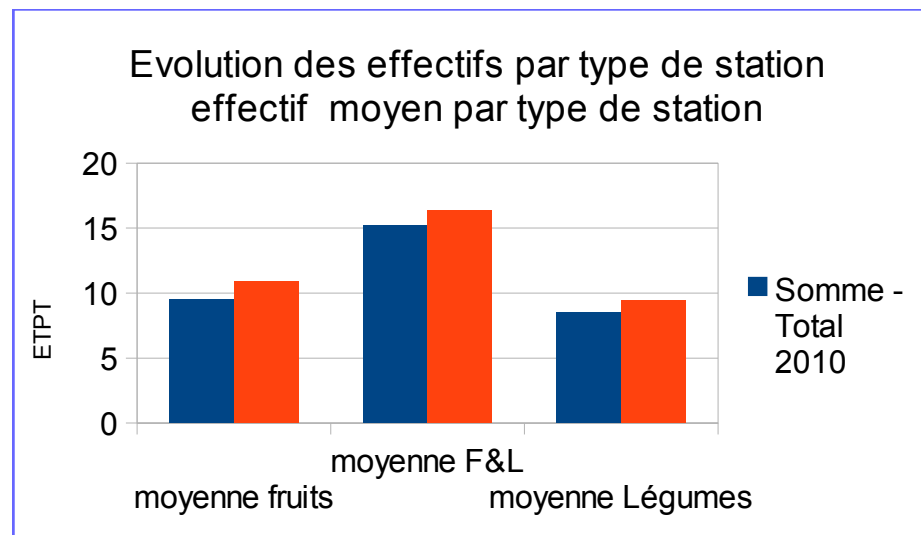
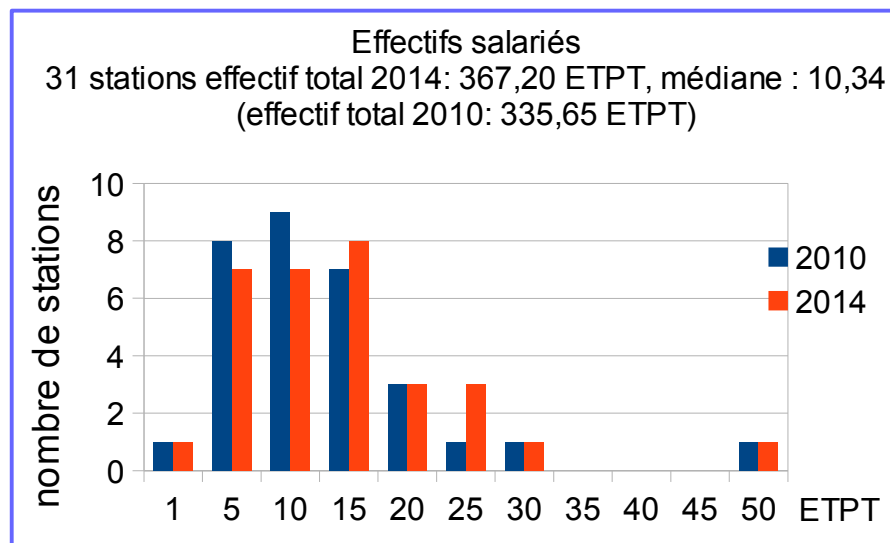


- Certaines stations légumières (APREL, CIVAM Bio 66, Planète légumes...) ont fait le choix de réaliser leurs travaux uniquement chez les producteurs.
- D'autres, toutes fruitières, (AREFLEC, Creysse, La Pugère, SENURA) ont fait le choix d'un équilibre entre surfaces en site et hors site. Elles sont plus ou moins spécialisées sur un nombre restreint d'espèces (la noix pour deux d'entre elles, trois ou quatre pour les autres : AREFLEC est la seule spécialisée sur les agrumes)
- Les autres, qui constituent la majorité, mobilisent peu ou pas de surfaces hors site.

Au delà des contraintes foncières, ces choix révèlent probablement une orientation plus forte sur le volet « développement » de leur activité des stations qui mobilisent plus de surfaces hors sites. Les essais chez les producteurs présentent l'avantage d'une meilleure adaptation aux besoins ou contraintes des producteurs, et une meilleure appropriation de leurs résultats. En revanche, ils restreignent le champ des investigations. Il n'est pas possible d'y faire certaines expérimentations susceptibles de mettre en péril leur production, et le cas échéant, celle des parcelles voisines. Et le suivi d'une protocole lourd ou exigeant y est plus difficile que lorsque la parcelle est sous la main des expérimentateurs.

Toujours est il que les surfaces hors site ont diminué : -23 % entre 2010 et 2014. Difficulté à trouver des producteurs volontaires, contraintes matérielles liées à l'éloignement, ou orientation plus « recherche » des stations ?

2.1.3. Une grande variabilité des effectifs, en hausse quasi générale : + 9 % de 2010 à 2014

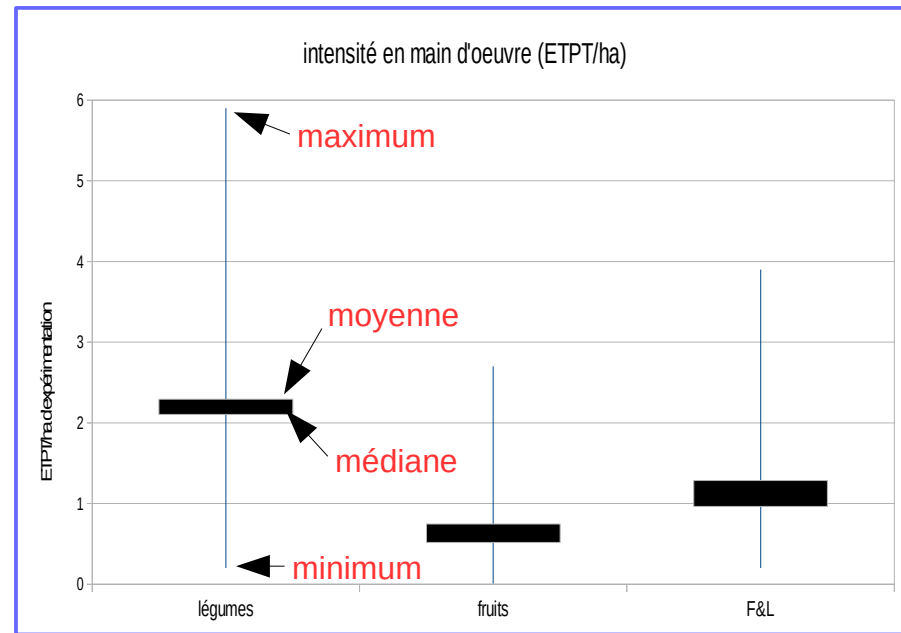
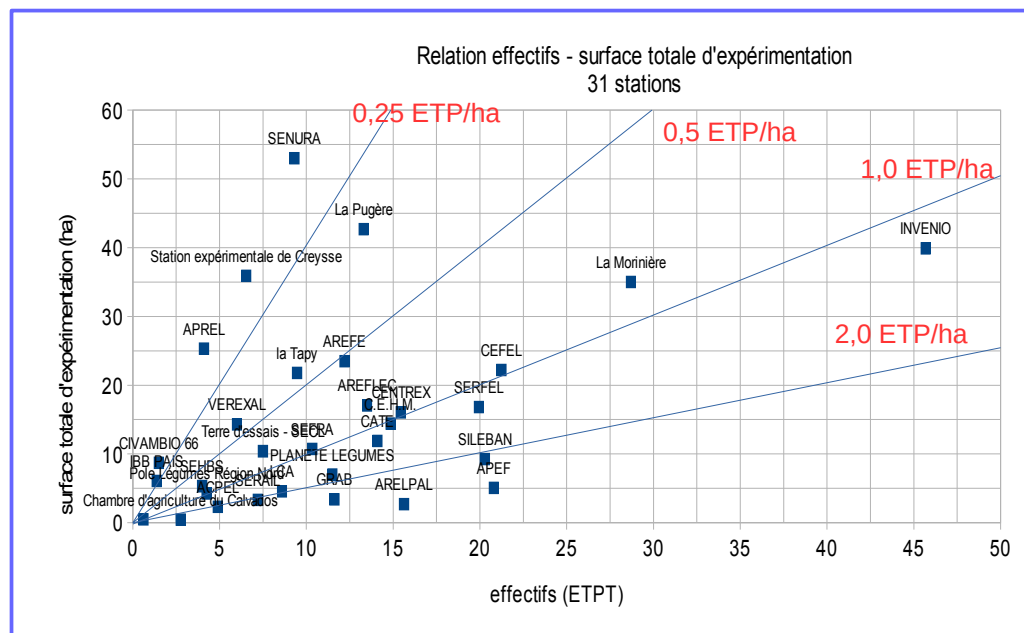


Entre 2010 et 2014, plus de 30 ETP ont été créés au sein des stations régionales d'expérimentation. Cette augmentation se traduit par une diminution du nombre des stations à petits effectifs (inférieurs à 10 ETP : peut-on parler de station quand il s'agit d'une petite équipe au sein d'une chambre ?) au profit des moyennes (entre 10 et 25 ETP), et concerne tous les types de stations (fruitières, légumières, et mixtes).

Elle concerne presque toutes les régions (seule la Normandie voit ses effectifs décroître), dans des proportions très variables : les plus fortes variations s'observent sur des régions à faible effectif (Alsace : de 5,2 à 8,8 ETP, Poitou-Charentes : de 3,9 à 4,9, Lorraine : de 9,7 à 12,2).

Ces augmentations sont-elles à mettre en rapport avec l'évolution des activités de prestations ? (cf. infra...).

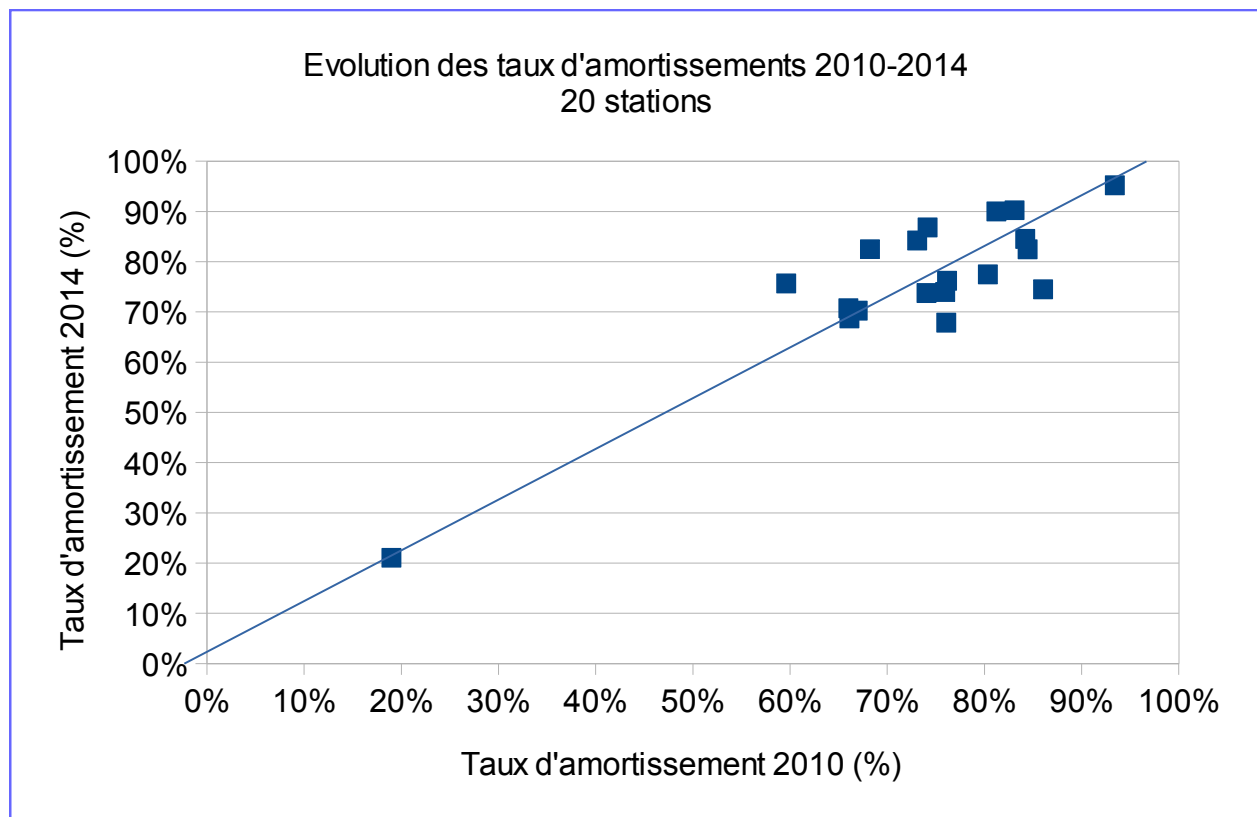
2.1.4. Une intensité de main d'œuvre indépendante de la taille..., mais pas des espèces



Les surfaces et les effectifs ne varient pas forcément dans le même sens. On observe une grande dispersion des intensités de main d'œuvre (nombre d'ETP/ha d'expérimentation), qui varient dans une gamme de 1 à 20... Ces variations sont indépendantes de la taille des stations, que ce soit en termes de surfaces (exemple : APREL et SENURA), ou d'effectifs (exemple SERFEL et INVENIO).

Cette dispersion, surtout marquée pour les stations légumières, est à mettre en rapport avec l'importance plus ou moins grande des surfaces hors sites, et donc avec l'orientation plus ou moins forte des stations sur des activités de développement plutôt que d'expérimentation. Elle masque des distributions différentes selon les types de stations, et un résultat auquel on pouvait s'attendre, à savoir une intensité moyenne quatre fois plus élevée chez les stations légumières que chez les stations fruitières.

2.1.5. Une incapacité à renouveler les installations

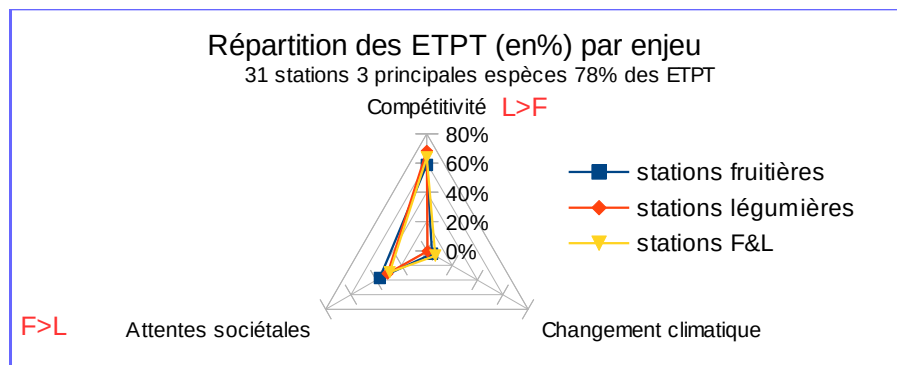


Le graphique ci contre montre l'évolution des taux d'amortissement comptable des immobilisations des stations régionales entre 2010 (en abscisse) et 2014 (en ordonnée).

Certes, l'amortissement comptable ne correspond pas toujours à l'amortissement technique des installations, et cet indicateur inclut à la fois les installations technique et l'immobilier. Il n'en demeure pas moins que, à l'exception notable d'une station ayant des investissements récents (le CATE), toutes les autres avaient déjà en 2010 un taux d'amortissement des installations (par rapport aux valeurs d'acquisition) compris entre 60 et 95 %. Pour les deux tiers d'entre elles, ce taux a encore augmenté entre 2010 et 2014, suggestion inquiétante d'une incapacité à maintenir des équipements à la pointe des technologies. D'où la stratégie adoptée par certaines de travailler chez des agriculteurs mieux équipées qu'elles.

2.2. Les activités

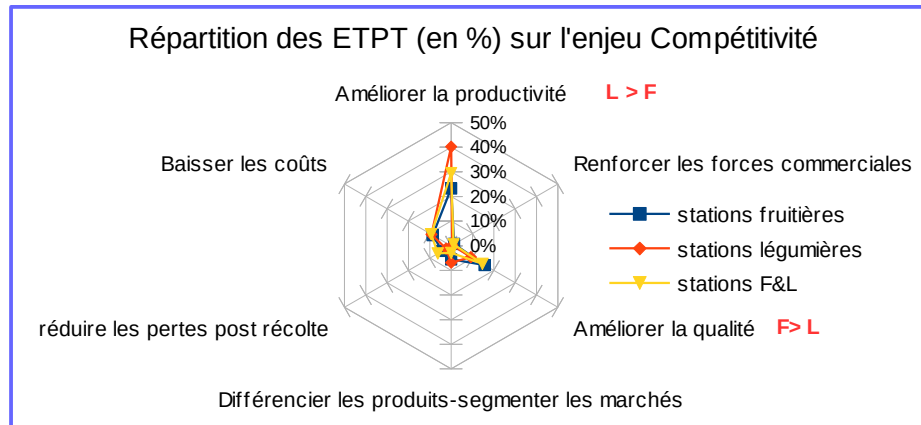
2.2.1. Un réseau focalisé sur le court terme



La note de cadrage de la mission avait identifié trois grandes familles d'enjeux pour la filière¹⁴. La répartition des unités d'œuvre¹⁵ sur ces trois axes montre que l'enjeu « compétitivité » mobilise entre 60 et 70 % des ressources humaines, l'enjeu « attentes sociétales » entre 30 et 40... l'enjeu « changement climatique » n'étant pas formalisé comme tel, même si les stations déclarent qu'il est diffus dans les orientations thématiques de leurs expérimentations.

Le constat est similaire pour le CTIFL : 58 % sur la compétitivité, 36 % sur les attentes sociétales et 6 % sur le changement climatique

2.2.2. Sur l'enjeu compétitivité, une stratégie dominante : priorité donnée à la productivité...



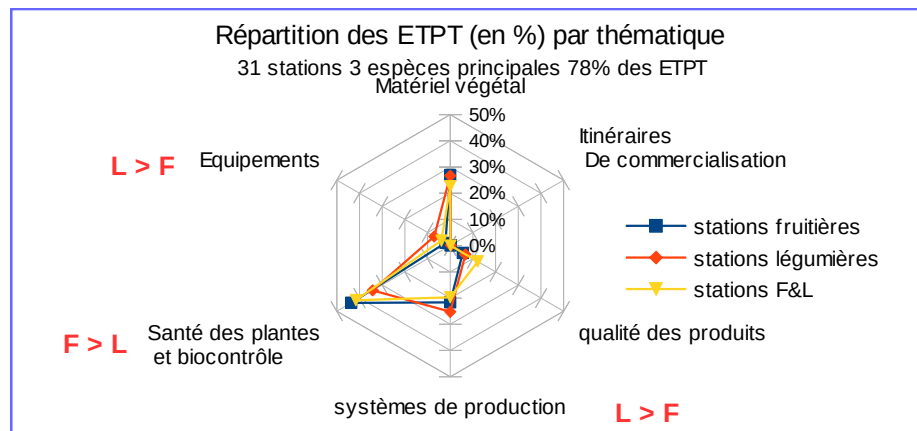
Les ressources consacrées à l'enjeu compétitivité sont concentrées sur deux objectifs : l'amélioration de la productivité (40 % des ETPT totales pour les stations légumières, 20 % pour les fruitières), et la qualité qui mobilise davantage les stations fruitières (près de 20 % contre 10 pour les légumières). La baisse des coûts ne vient qu'en troisième position (10 % pour les deux types d'espèces), alors que la filière fait le constat de « coûts de production très élevés »¹⁶, et les stations régionales, pilotées par les producteurs, sont quasiment absentes des problématiques d'aval.

¹⁴ cf. volume 2 annexes techniques

¹⁵ ETPT : Equivalents temps plein travaillés déclarés par chacune des stations pour ses trois principales espèces

¹⁶ « stratégies de filières, FranceAgriMer, juin 2014

2.2.3. ...grâce au matériel végétal et aux systèmes de production

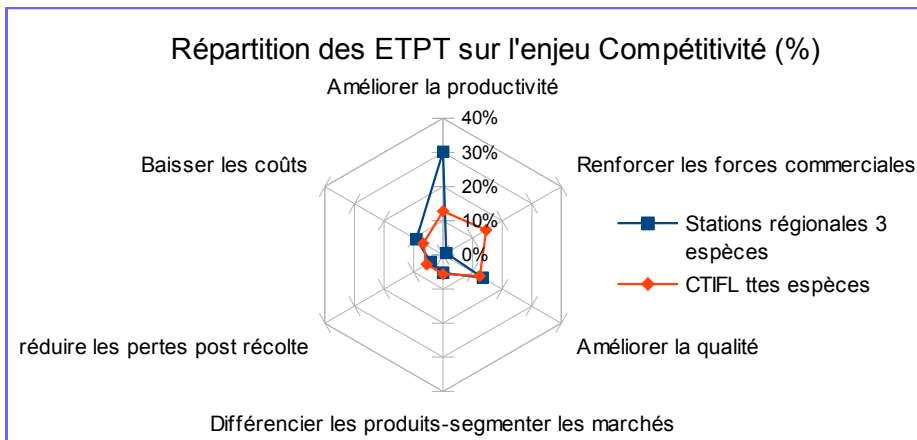


Les stations régionales ont également réparti leurs ETPT par thématiques¹⁷. On retrouve le traitement de l'enjeu compétitivité sur deux axes principaux : le matériel végétal (26 % des ETPT toutes espèces), et les systèmes de production (entre 20 et 25%). L'incapacité des stations à financer des investissements importants explique probablement la faiblesse de l'effort sur la mécanisation (équipements) en rapport avec l'enjeu de baisse des coûts.

L'enjeu « attentes sociétales » est traité essentiellement par la thématique « santé des plantes et biocontrôle » (45 % des ETP pour les stations fruitières, 35 pour les légumières).

La thématique « qualité des produits, qu'on peut rapporter aux deux enjeux précédents, est faiblement dotée (de 7 à 12 % des ETPT), peut être aussi du fait de besoins d'équipements lourds.

L'agriculture biologique des fruits et légumes concerne entre 15 et 20 % des exploitations F&L, moins de 10 % des surfaces et 6 à 7 % de la consommation française¹⁸. Elle est prise en compte par 10 stations sur 33, dont 3 qui lui sont entièrement dédiées, qui y consacrent environ 35 ETP (10 % du total), 33 ha de plein champ (7%) et 3850 m2 sous abri. Les réponses des stations bio sur leurs activités sont intégrées dans ces graphiques.



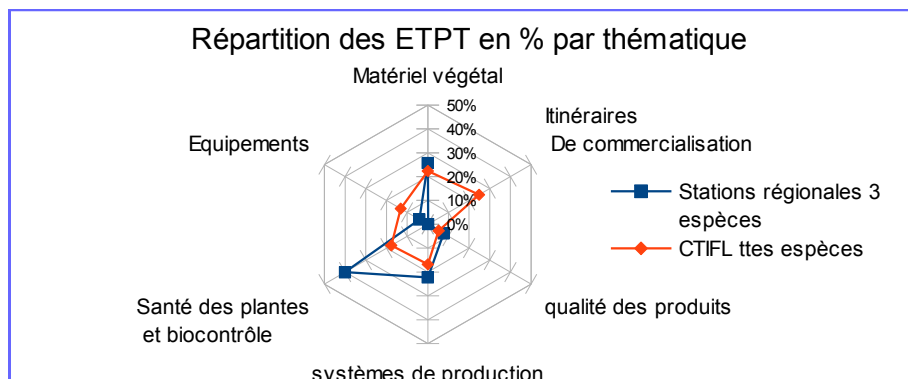
2.2.4. Le CTIFL comble les lacunes de cette stratégie sur les autres axes de la compétitivité...

La répartition des ETPT scientifiques et techniques des centres du CTIFL selon la même grille que les stations régionales permet de constater qu'il a investi les composantes de l'enjeu compétitivité laissés en jachère par les stations, avec une stratégie beaucoup plus homogène sur cet enjeu. L'orientation forte du centre de Rungis sur l'aval explique la position exclusive du CTIFL sur la composante « renforcer les forces commerciales ».

17 cf. annexe 3

18 Source : agence Bio 2014

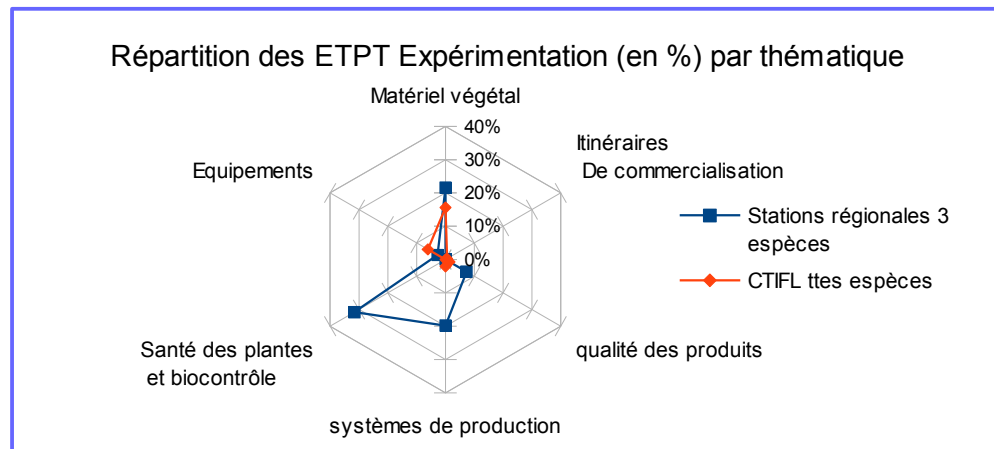
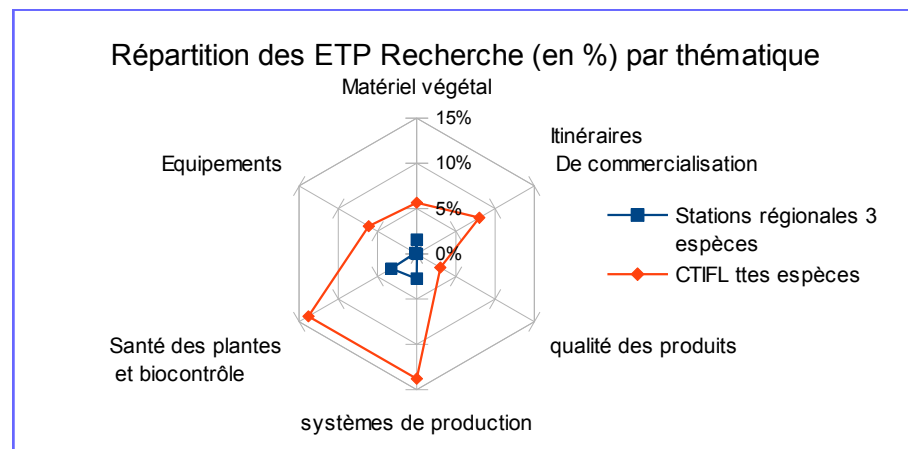
2.2.5. ... et sur certaines orientations thématiques



Le poids beaucoup plus important donné par le CTIFL aux équipements et aux itinéraires de commercialisation tend à rééquilibrer la répartition des forces au profit d'orientations qui paraissent aussi vitales pour la filière : mécanisation et coûts de production, satisfaction des clients, amélioration de la mise en marché...¹⁹.

On peut cependant se demander si ce rééquilibrage est suffisant pour obtenir des résultats sur l'axe équipements (mécanisation et agro-écologie, coûts de production). Il est inexistant sur la qualité (satisfaction des clients, mise en marché).

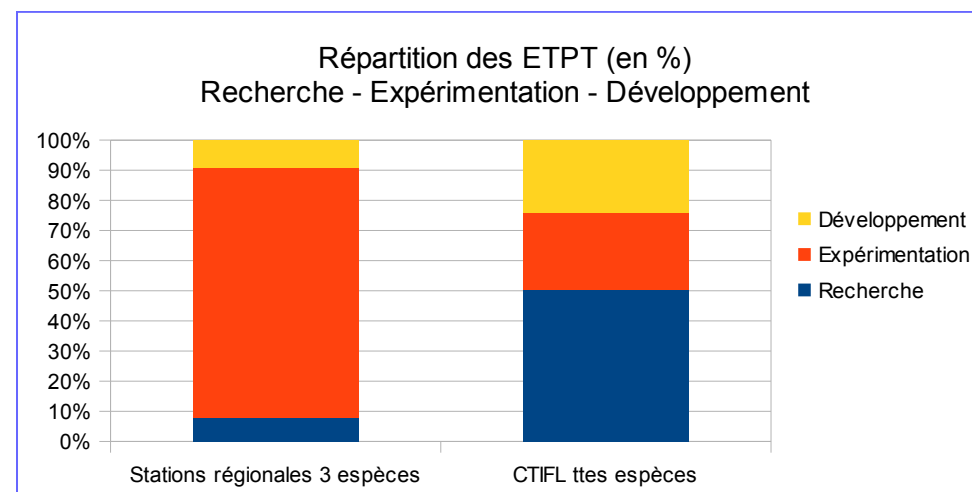
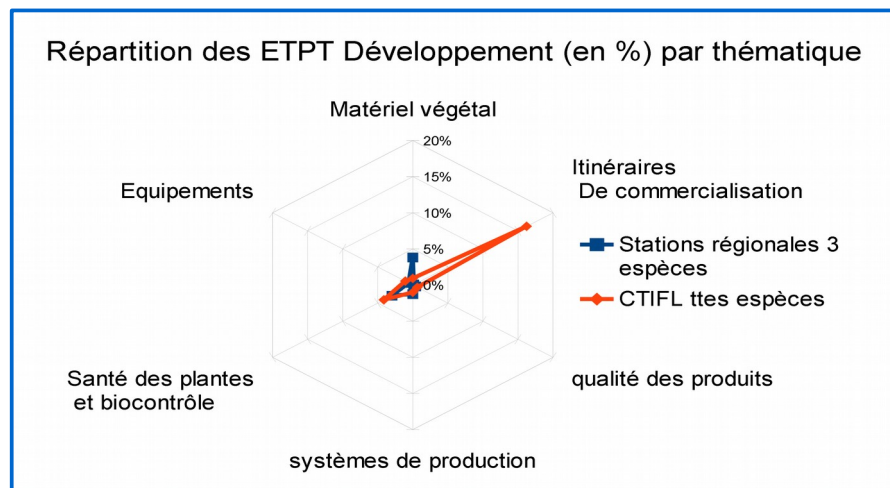
2.2.6. Il est également complémentaire sur l'axe recherche – expérimentation...



Si le CTIFL est le seul à mener des activités de recherche sur les thématiques non abordées par les stations, il « encadre » bien par la recherche les thématiques sur lesquelles les stations déclarent faire de l'expérimentation (santé des plantes et biocontrôle, systèmes de production et matériel végétal).

¹⁹ Cf. « stratégies de filières, FranceAgriMer, juin 2014, déjà cité

2.2.7. ... et développement



L'activité de développement du CTIFL (25 % des effectifs scientifiques et techniques des centres) est presque entièrement orientée sur les itinéraires de commercialisation qui font l'objet de son centre à Rungis. Cette observation amène à se poser la question de l'importance relative des activités d'expérimentation et de développement au sein des stations régionales : 10 % des ETPT seulement déclarés pour ces dernières. Les constats précédents relatifs au nombre important de petites « stations » (1/4 a moins de 5 ETPT), et le poids relatif des « essais » chez les producteurs (35 % des surfaces) conduisent à estimer que ce pourcentage est probablement sous-évalué.

Un tableau de définitions des concepts issues des travaux de l'OCDE et présenté au comité de pilotage a été diffusé en même temps que les questionnaires²⁰. Pour reprendre un des exemples cités dans ce tableau : dans la typologie retenue, la **sélection** de variétés résistantes au chancre bactérien de l'abricotier est une activité de **recherche** (appliquée). La mise en culture (le « lancement ») de ces variétés pour **test** de leur résistance combinée à leur intérêt commercial est une activité d'**expérimentation** (développement expérimental : niveau 1 de la charte d'évaluation du matériel végétal fruitier). L'**adaptation** des itinéraires techniques de conduite des vergers utilisant ces variétés dans différentes conditions pédoclimatiques (niveau 2 de la charte précitée) est une activité de **développement**, au même titre que la démonstration de ces variétés chez des agriculteurs volontaires (**transfert**). Certes, pour toutes ces opérations, il faut faire des « essais », mais il semble que certains n'aient pas été classés dans la bonne catégorie. Est ce pour des questions de rarefaction des crédits affectés au « développement » agricole ?

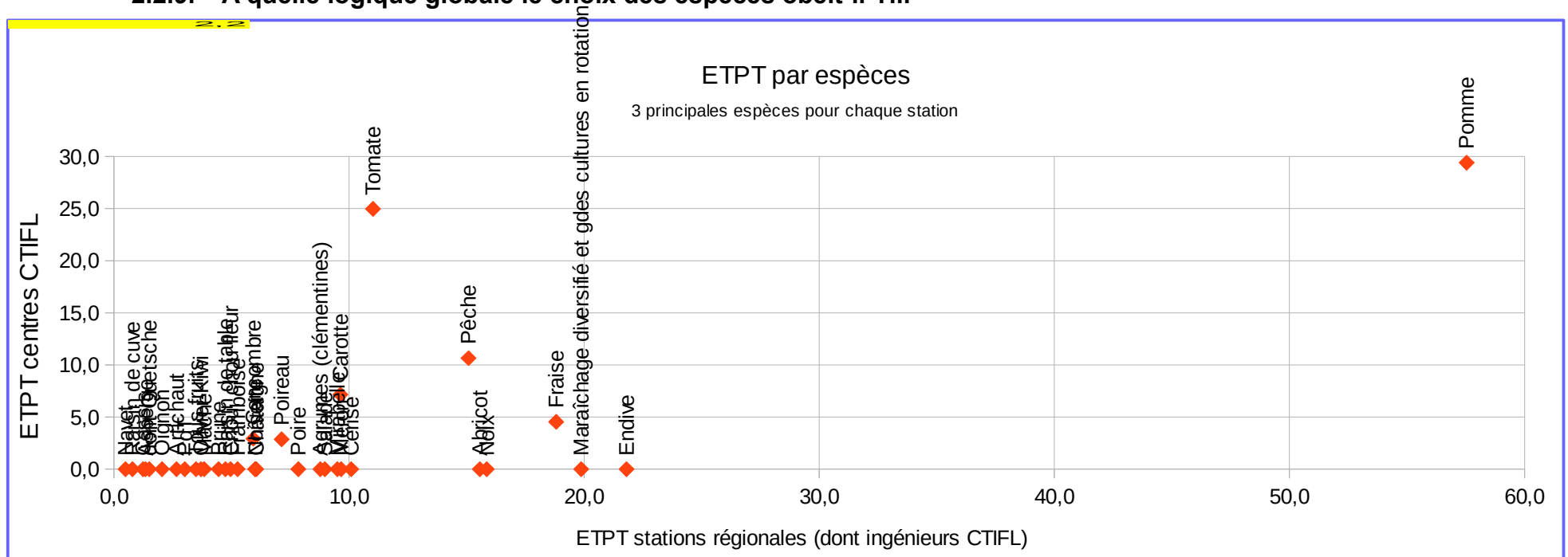
²⁰ cf. annexe 2

2.2.8. Des activités de diffusion très hétérogènes, impossibles à agréger

Il n'a pas été possible d'exploiter le retour de l'enquête sur les activités de diffusion, compte tenu de l'extrême diversité dans la manière dont le questionnaire a été rempli. Bien sûr, il y a des thèmes récurrents, comme des visites de parcelles d'expérimentation ou de démonstration, l'organisation de journées ou de réunions techniques, la publication de bulletins ou d'articles dans des revues, parfois un site internet... mais il est très difficile d'agrèger les réponses aux questions visant à quantifier l'impact de ces méthodes de diffusion. Cela tient à plusieurs raisons :

- Des politiques de diffusion différentes selon les orientations stratégiques des stations, « publique » ou « privée », qui peuvent coexister à des degrés divers au sein d'une même station. Ce sujet est évoqué infra.
- Des interprétations différentes d'une ou de plusieurs questions, ou bien des réponses selon des indicateurs propres à la station. Chaque station a donc sa propre politique de diffusion, ce qui conduit à penser que ses résultats ne vont guère, sauf exception, au delà de sa sphère d'influence territoriale ou « métier ». Cette impression a été confortée par le témoignage des scientifiques de l'INRA impliqués dans le fonctionnement du réseau, soit au titre du Comité Scientifique Unique (CSU), qui évalue a priori les projets soumis au financements FranceAgriMer (FAM), soit comme animateurs des Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS) fruits ou PICleg (légumes) auxquels participent les stations.

2.2.9. A quelle logique globale le choix des espèces obéit-il ?...

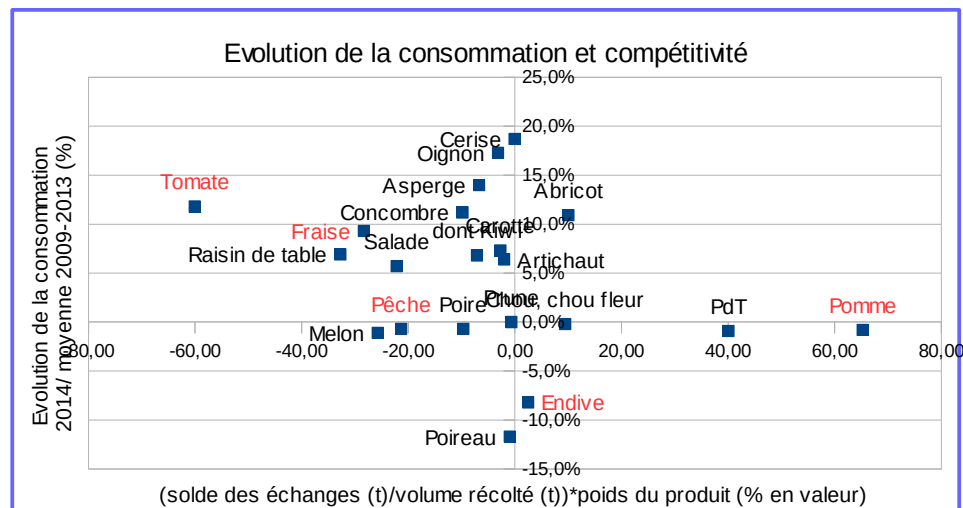
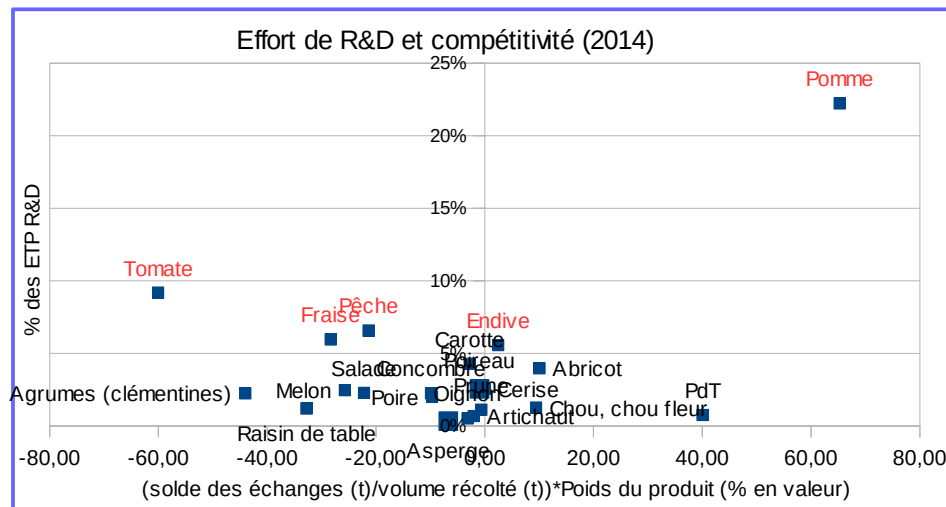


Les centres du CTIFL ont concentré leurs efforts sur un nombre restreint d'espèces, laissant aux stations le soin de prendre en compte leur grande diversité qui constitue une des spécificités de la filière. Globalement, cinq espèces concentrent à elles seules 50 % des effectifs : la pomme (22%), la tomate (9%), la pêche (7%), la fraise (6%) et l'endive (6%). Pourquoi elles et pas d'autres ?

Ces cinq espèces font l'objet d'une AOPN²¹. Leur poids respectif dans les effectifs de Recherche et Développement (R&D) est supérieur à deux fois leur poids en termes de surface. Rapportés à leur poids en valeur, ces effectifs relatifs sont à peu près cohérents pour la pomme et la pêche, sont deux fois supérieurs à ce poids pour la fraise et l'endive, et presque deux fois inférieurs pour la tomate... Cela traduit probablement l'importance relative prise aujourd'hui par les AOPN concernées dans la gouvernance du système (le cas de l'endive est particulier, puisqu'elle dispose d'une CVO liée à la représentativité de son organisation). Mais est-ce que cela fait pour autant une stratégie de filière adaptée aux enjeux ?

²¹ AOPN : Association d'Organisations de Producteurs Nationale

2.2.10. Pas au besoin d'améliorer la compétitivité des espèces dont la consommation augmente...



Le graphique de gauche confronte les effectifs consacrés aux différentes espèces à un indicateur de l'enjeu compétitivité calculé pour chacune d'elles²². Les cinq espèces les plus dotées figurent en rouge. La pomme et l'endive sont compétitives, les trois autres ne le sont pas. Même si le niveau de R&D n'est pas seul en cause, on peut considérer que les moyens à consacrer aujourd'hui aux deux premières espèces ont pour objet de maintenir (au moins) le niveau de compétitivité qu'elles ont acquis, en particulier grâce à l'importance des efforts de R&D passés. Pour les autres, il s'agit de combler leur déficit. Le graphique de droite met en rapport, pour chacune des espèces, ce même indicateur de compétitivité et l'évolution de sa consommation en France²³. On constate que la consommation de pommes et d'endives stagne ou même baisse, alors que celle des fraises et des tomates augmente, comme celle de beaucoup d'autres espèces non compétitives.

Ces éléments posent la question des priorités à accorder aujourd'hui aux différentes espèces, en particulier en termes d'aides publiques. On peut avancer le principe d'une priorité d'allocation des financements publics aux espèces non compétitives et dont la consommation augmente, considérant que les espèces compétitives ont aujourd'hui les moyens de prendre la relève sur des financements professionnels ou privés.

22 Source : FAM, chiffres clés Fruits et légumes, données 2014, édition janvier 2016

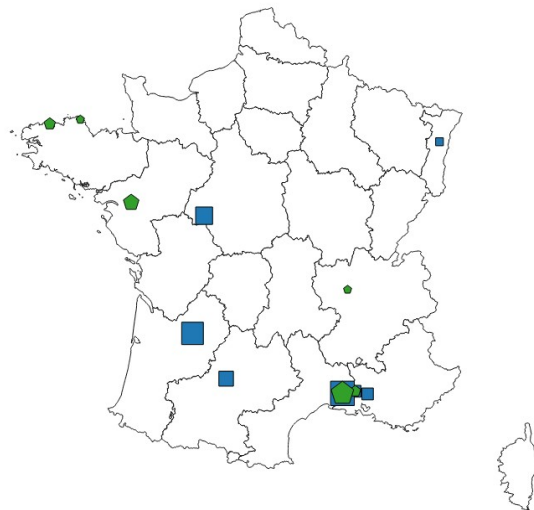
23 Source : Idem

2.2.11. Des doublons, dont l'importance et l'impact sont difficiles à évaluer

Fraise (triangle) et carotte (flèche)
parmi les 3 principales espèces



Pomme (carrés) et Tomate (pentagones)
parmi les 3 principales espèces



Le test de l'adaptation aux conditions pédoclimatiques et aux modes de production est le motif le plus souvent mis en avant pour expliquer la répétition d'essais sur les mêmes espèces dans plusieurs stations. Cet argument est justifié jusqu'à un certain point.

Les cartes ci-contre présentent les temps passés sur différentes stations et centres CTIFL pour quatre espèces présentées comme faisant partie des trois principales espèces étudiées par les stations ou centres concernés. Elles négligent donc les sites sur lesquels ces espèces sont aussi présentes, mais à titre secondaire.

S'il est normal de constater que des essais sur la fraise, la carotte, la pomme et la tomate sont présentes dans des bassins de production différents, la juxtaposition, à quelques dizaines de kilomètres de distance, d'essais sur ces espèces est plus difficilement justifiable. Si ces essais concernent des thématiques différentes, il y aurait probablement des économies d'échelle à escompter d'une concentration sur un seul site.

L'approche par les espèces permet d'illustrer l'existence probable de doublons inutiles, mais leur détection exhaustive nécessiterait une revue précise des projets, au moins au niveau de chaque bassin de production, pour en évaluer l'importance et l'impact en termes de coûts évitables.

2.3. Les finances :

2.3.1. Recettes : une dépendance forte aux aides publiques et la difficulté d'y adosser des contreparties professionnelles

Contributions publiques :		50 %
• dont collectivités territoriales	20 %	
• dont MAAF	19 %	
• dont Europe	2 %	
Ventes :		30 %
• dont vente de produits	11 %	
• et de prestations	16 %	
Contributions professionnelles :		20 %
• dont chambres d'agriculture	6 %	

L'analyse des budgets 2014 cumulés d'une trentaine de stations conduit à la répartition des recettes selon la grille ci-contre. Cet agrégat ne rend pas compte d'une relative dispersion, notamment territoriale, autour de cette moyenne (cf. définition des territoires infra). Globalement, le taux de contribution publique varie de 28 (dans les Hauts de France) à 53 % (dans le sud Est). Celui des ventes de 5 % (dans les Hauts de France) à 37 % (dans le Centre-Ouest). Et celui des contributions professionnelles de 9 % (dans le Centre-Ouest) à 62 % (dans les Hauts de France).

	Situation 2014		TAP 80 %		TAP 60 %	
	Contribution publique	Contribution professionnelle	Contreparties appelées	Reste	Contreparties appelées	Reste
Moyenne	50 %	20 %	12,5 %	7,5 %	33,3 %	-13,3 %
Sud Est	53 %	15 %	13,3 %	1,7 %	35,3 %	-20,3 %

Le tableau ci contre montre la faible marge de manœuvre qui reste pour couvrir les dépenses non éligibles à l'aide publique et les projets non aidés, en prenant comme hypothèse un taux d'aide publique (TAP) maximum de 80 %. Cette marge devient négative en moyenne lorsque le TAP baisse au dessous de 70 %, et dès qu'il est inférieur à 77 % pour les stations du Sud Est...

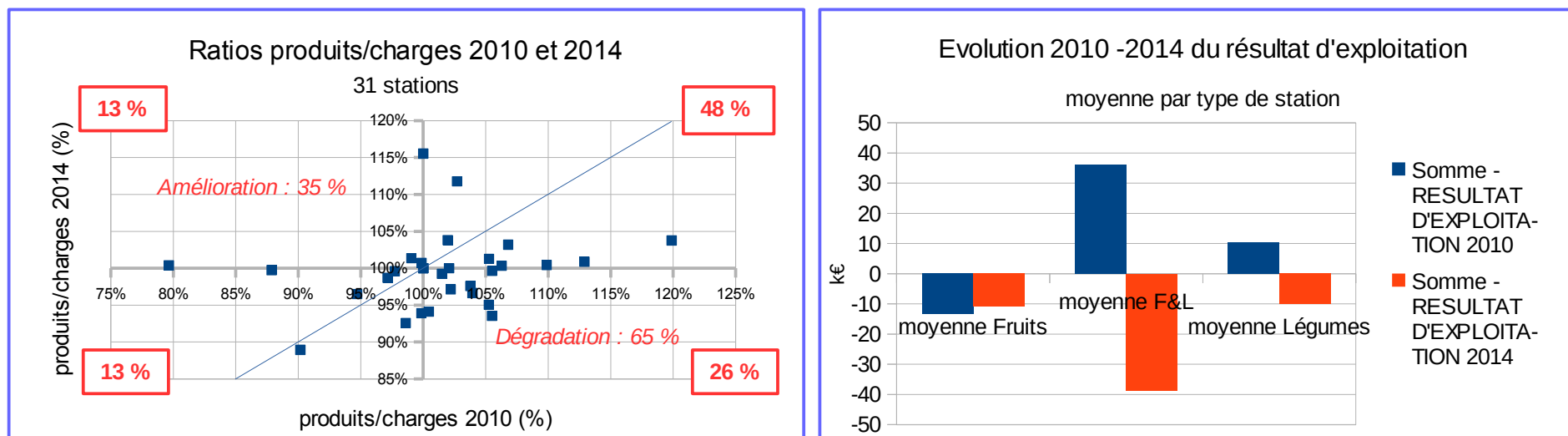
2.3.2. Dépenses : de la matière grise mais peu d'équipement

Charges salariales :	55 %
Achats marchandises et prestations :	25 %
Achats d'équipements	7 %
Dotation aux amortissements	2 %
Autres	11 %

Les faibles pourcentages des postes de dépenses consacrés aux achats d'équipements confirment les observations précédentes et expliquent la stratégie décrite supra en termes d'orientation des activités.

Si le niveau relatif des charges de personnel en 2014 est sensiblement le même pour tous les types de stations (légumières, fruitières et Fruits & Légumes), il faut cependant noter que ce niveau a légèrement baissé (de 56 % à 54%) entre 2010 et 2014 chez les premières, alors qu'il a augmenté chez les autres (de 49 à 55 % pour les fruitières, de 52 à 55 % pour les F&L).

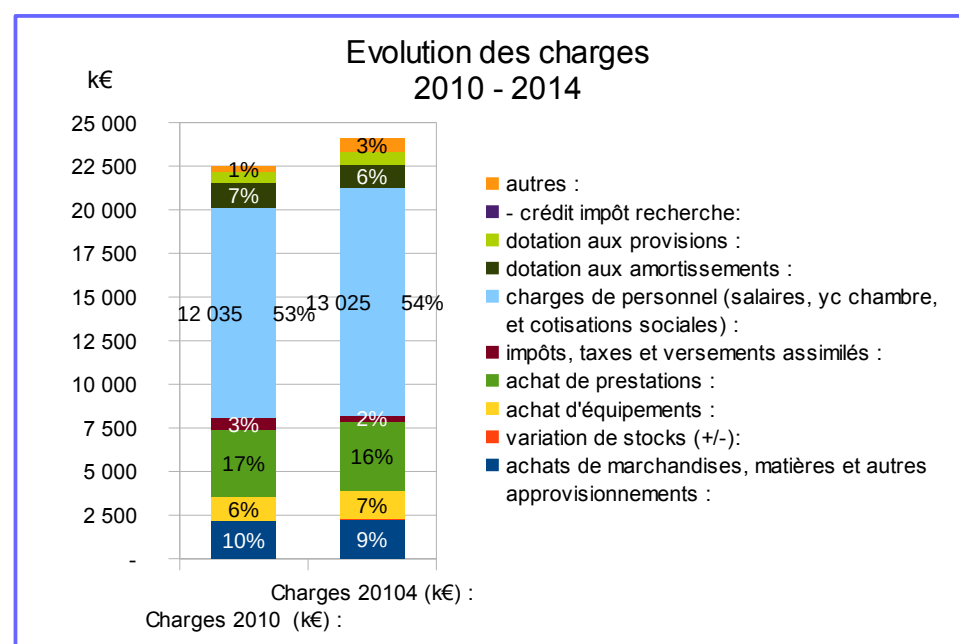
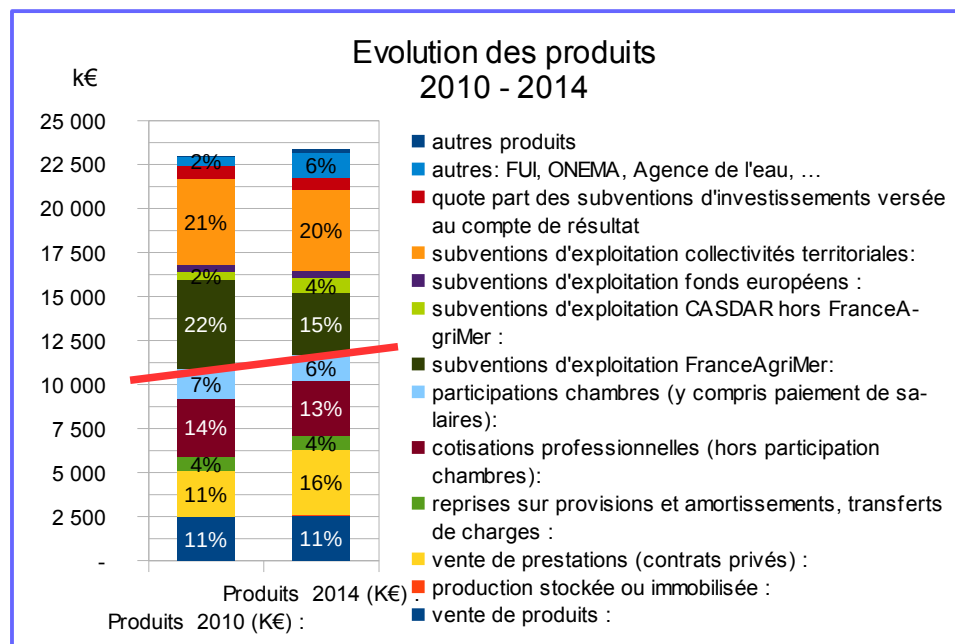
2.3.3. Les résultats d'exploitation se dégradent pour conduire globalement à des déficits en 2014



Le ratio produits/charges se dégrade pour les 2/3 des stations entre 2010 et 2014. 26 % d'entre elles avaient un résultat d'exploitation négatif en 2010, elles sont 39 % dans cette situation en 2014.

Cela conduit à un résultat moyen d'exploitation négatif en 2014 pour tous les types de stations, alors qu'il était positif pour les stations légumières et Fruits & Légumes en 2010. Ces observations sont cependant à nuancer compte tenu du fait qu'il s'agit de deux exercices particuliers, et non d'une moyenne glissante sur plusieurs années par exemple. Le résultat négatif des stations Fruits & Légumes de 2014 s'explique notamment par celui d'INVENIO, qui pèse lourd dans sa catégorie, alors que son résultat 2015 est redevenu positif.

2.3.4. L'augmentation des contributions privées compense la baisse des aides publiques, mais ne permet pas d'absorber les augmentations d'effectifs

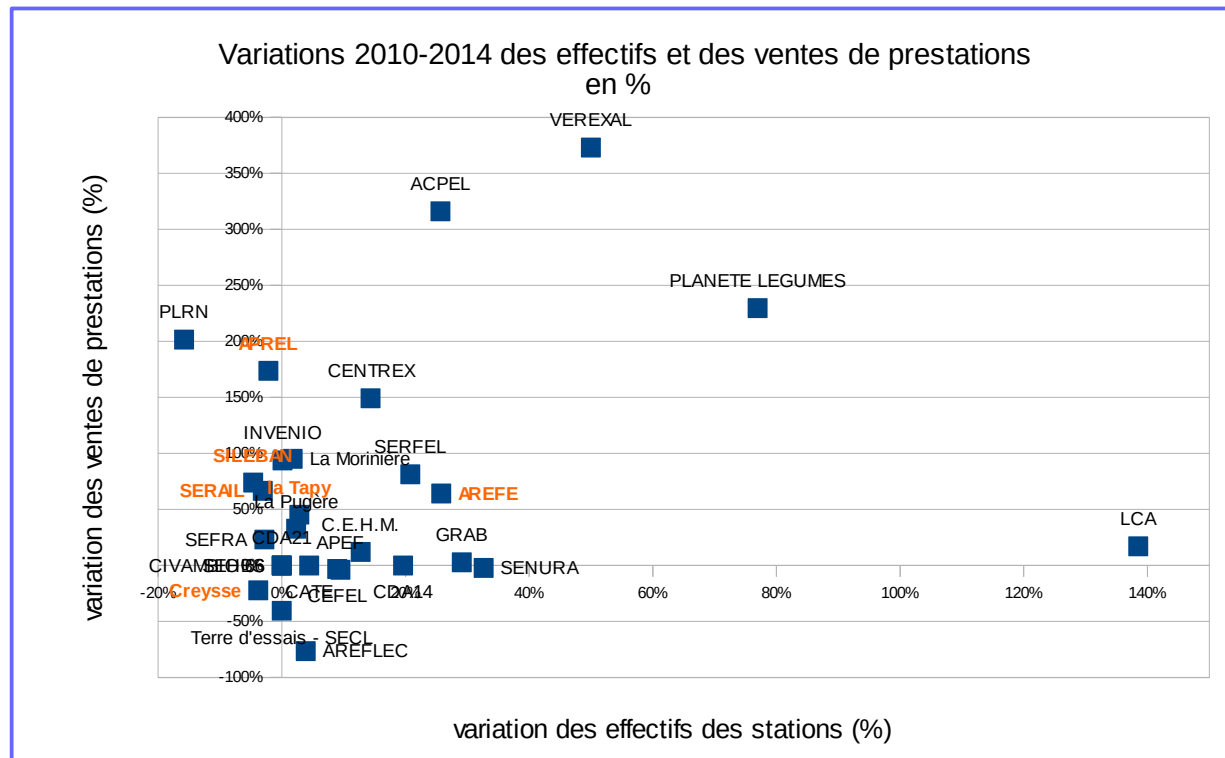


On a été considérées comme « privées » les contributions qui figurent en dessous de la barre sur le graphique de gauche. Elles comprennent les participations des chambres d'agriculture, dans la mesure où ce sont des professionnels qui en décident de l'usage. Sur 29 stations, leur augmentation entre 2010 et 2014 (+ 0,8 M€, soit +7 % par rapport à 2010) compense la baisse des contributions publiques (- 0,6M€, soit - 5% par rapport à 2010). Globalement, l'augmentation des produits entre 2010 et 2014 (+0,48 M€) est à rajouter à un résultat d'exploitation global 2010 en excédent de 0,32 M€, soit 0,8 M€.

Mais dans le même temps, l'augmentation des dépenses est de +1,31 M€, due pour l'essentiel à une augmentation de 1,0 M€ des charges de personnel liée à la croissance de 9 % des effectifs mise en évidence au § 2.1.3 supra. Le résultat d'exploitation global 2014 est donc de -0,5 M€, soit 2 % des produits 2014.

2.3.5. l'augmentation des charges de personnel: quelle explication ?

Les professionnels interrogés ont mis en avant la forte augmentation des ventes de prestations (cf. infra) pour expliquer l'augmentation des effectifs entre 2010 et 2014. Le graphique qui suit met en relation ces deux variables pour chacun des stations :



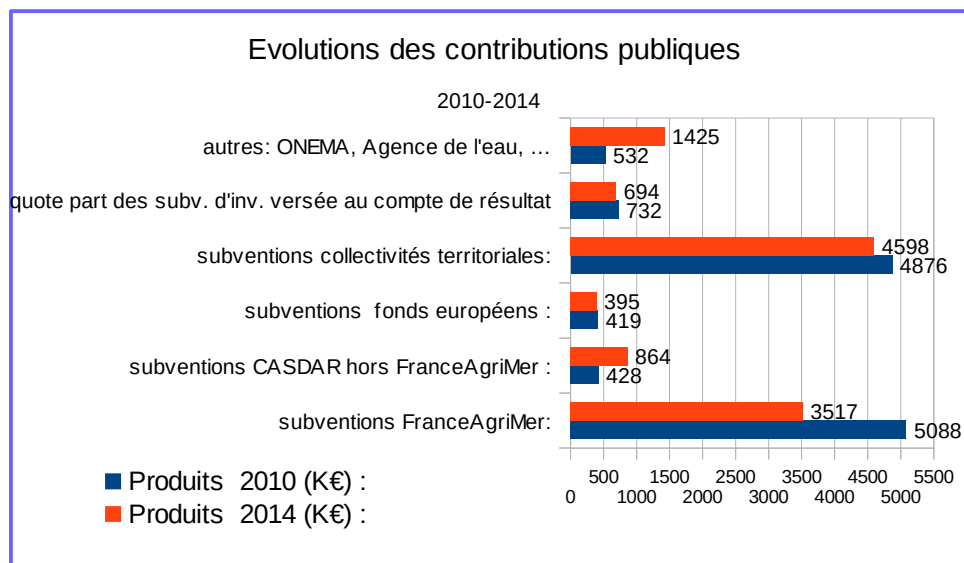
Il n'y a pas de relation générale entre l'augmentation des ventes de prestations et celle des effectifs. Si cela semble vrai pour une demi douzaine de stations, les autres sont proches de l'un des deux axes : certaines ont doublé leurs ventes à effectifs constants, voire décroissants, et d'autres ont accru fortement leurs effectifs sans pour autant augmenter significativement leurs ventes (pour LCA, fusion de stations entre 2010 et 2014).

Les stations en rouge sont celles qui ont perdu du temps d'ingénieur CTIFL entre 2010 et 2014, pour un total d'environ 3,5 ETPT (représentant une masse salariale de 0,215 M€, et à mettre en rapport avec l'augmentation des effectifs globaux de 31,6 ETPT). Il ne semble pas qu'elles aient recruté pour autant, ce qui aurait augmenté leurs charges de personnel, les ingénieurs CTIFL étant mis gracieusement à disposition.

En effet, APREL, SILEBAN, SERAIL, Creysse ont vu leurs effectifs diminuer. Quant à l'AREFE, elle fait partie des stations pour lesquelles on peut postuler que l'augmentation des effectifs est liée à celle des ventes de prestations.

De ce fait, l'explication de l'augmentation des charges de personnel pour 4 stations sur 5 reste à éclaircir : stratégie de développement, fusion de structures pour certaines, et/ou recrutements pour faire face à la montée en puissance des charges administratives ? Les personnels administratifs représentent 11 % des effectifs permanent en 2014, mais nous n'avons pas recensé ces personnels pour 2010...

2.3.6. Des financements publics en baisse (5%) et dont les modalités d'attribution sont contestées



En 5 ans, les subventions versées par le ministère en charge de l'agriculture baissent de 20 % (-1,135 M€).

Celles des collectivités territoriales reculent de 6 %

Dans le même temps, les subventions obtenues sur fonds européens stagnent à un très faible niveau (2 % des recettes).

En revanche, les subventions versées essentiellement par des agences de l'État dépendant du ministère en charge de l'environnement (ONEMA, agences de l'eau), principalement en rapport avec le programme « écophyto », augmentent de 0,89 M€, soit 168 % sur la même période.

La généralisation des appels à projets pour l'attribution des fonds publics est mal perçue par les stations:

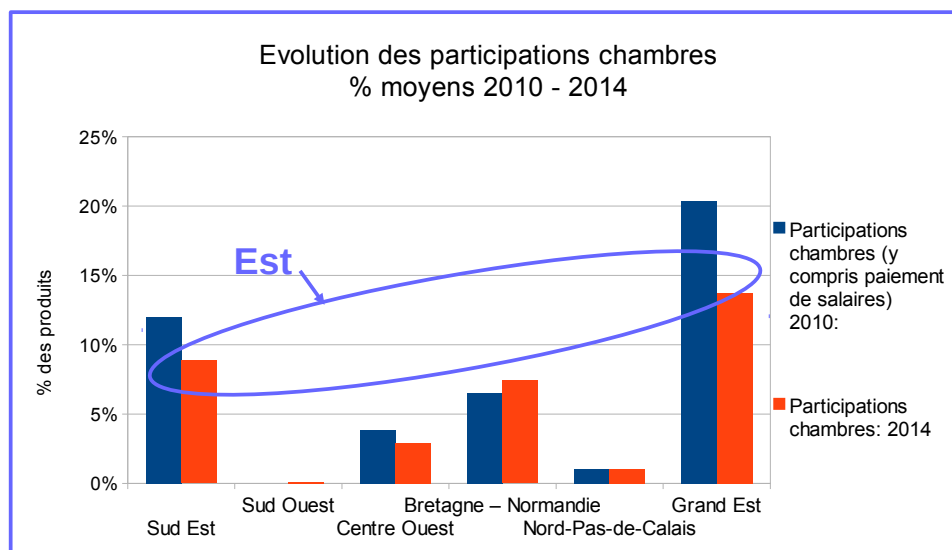
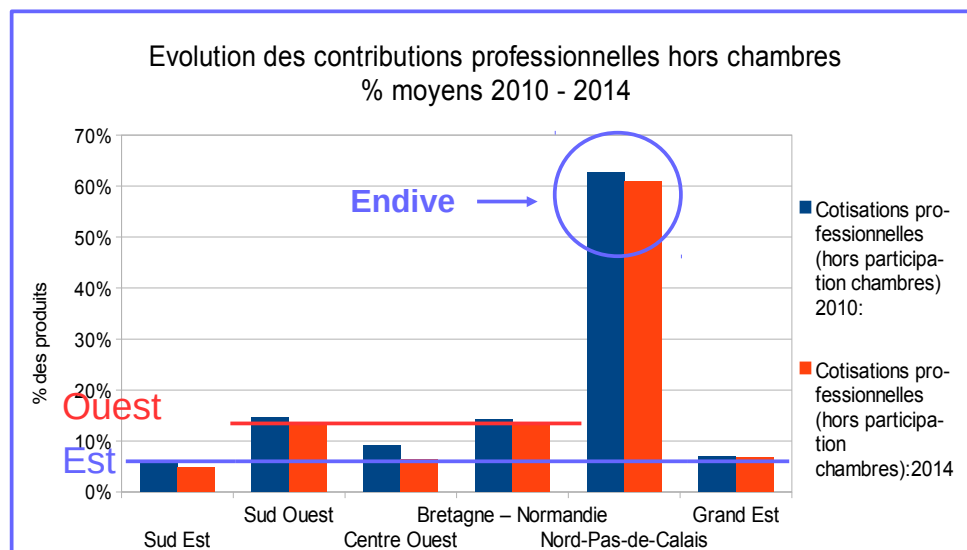
- Elles déclarent ne plus avoir de vision globale des programmes compte tenu de la segmentation qu'ils génèrent.
- La durée des engagements (18 mois pour certains appels à projets FAM) est insuffisante pour des projets d'expérimentation.
- Les orientations ne sont pas toujours en phase avec les besoins exprimés par les professionnels, ce qui peut conduire à des compromis dommageables à la qualité des projets.
- Les calendriers sont inadaptés aux cycles du travail des fruits et légumes (dépôt des dossiers en Août pour les dossiers FAM).
- La multiplicité d'appels à projets avec des cahiers des charges différents selon les financeurs conduit à une surcharge de travail en ingénierie administrative, une compétence dont elles ne disposent pas toujours.
- Ce « saucissonnage » est d'autant plus difficile à assumer qu'elles peinent à mobiliser les contreparties professionnelles demandées à l'attribution de fonds publics...

2.3.7. Deux modèles-types de stations qui révèlent des stratégies contrastées : « horizontale » dans l'Est, « verticale » dans l'Ouest

Les stations ont été regroupées par bassins de production selon le tableau ci après :

« bassins »	Régions administratives (avant loi NOTRe)	Stations
Sud Est	Corse, Languedoc Roussillon, PACA, Rhône-Alpes	APREL, AREFLEC, CEHM, CENTREX, CIVAM BIO 66, GRAB, La Pugère, La Tapy, SEFRA, SENURA, SERAIL, SERFEL,
Sud Ouest	Aquitaine, Midi Pyrénées, Poitou-Charentes	ACPEL, CEFEL, Creysse, INVENIO
Centre-Ouest	Centre-Val de Loire	LCA, La Morinière
Bretagne-Normandie	Bretagne, Basse-Normandie	CATE, CA18, IBB PAIS, SEHBS, SILEBAN, Terre d'essais-SECL
Nord-Pas de Calais	Nord-Pas de Calais	APEF, PLRN
Grand Est	Alsace, Bourgogne, Lorraine	AREFE, CA21, Planète légumes, VEREXAL

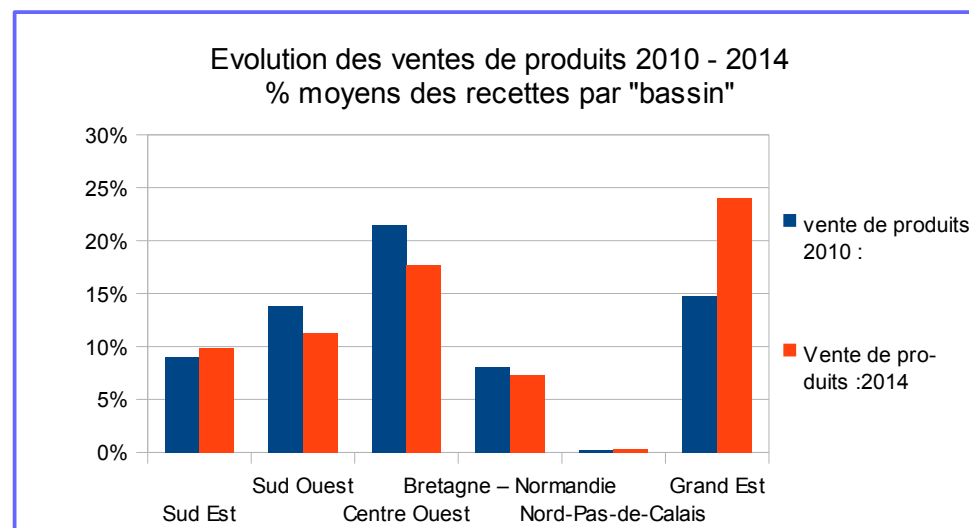
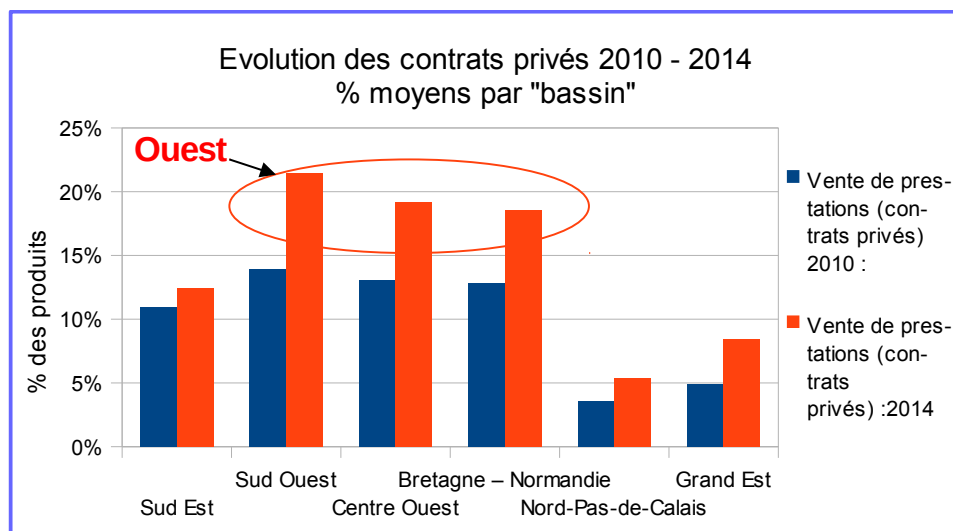
Les graphes qui suivent montrent l'évolution des différents autres types de recettes pour les stations de chacun de ces bassins :



Comme indiqué supra, l'endive fait l'objet d'une AOPN représentative au niveau national et lève une CVO qui permet à l'APEF de disposer d'un taux de contribution professionnelle hors chambres très élevé, qui « écrase » les échelles du graphe de gauche. Cependant, à part pour le « Centre-Ouest », où La Morinière bénéficie d'un taux important de ventes de produits, les deux autres bassins de l'Ouest, caractérisé par le poids des OP et des AOP dans le pilotage des stations, ont un taux de contribution professionnelle environ deux fois plus élevé que ceux de l'Est. On note par ailleurs que ces taux baissent pour tous les bassins entre 2010 et 2014.

A l'inverse, les taux de contribution des chambres au fonctionnement des stations (visibles dans les comptes de résultats) dans les bassins de l'Est, ou les OP et AOP sont plus faibles, est environ quatre fois supérieur en moyenne à celui observé dans les bassins de l'Ouest (dont le Nord).

Ces différences de pilotage se retrouvent dans l'orientation du financement, donc de la finalité, des expérimentations, en particulier dans le niveau et l'évolution de la contribution des contrats privés à leurs recettes :



De 13 % en 2010, cette contribution est passée à 20 % en 2014 pour les stations des bassins de l'Ouest (hors Nord-Pas-de-Calais), soit le double de ce type de contribution en moyenne pour les stations de l'Est, qui évolue de 8 à 10 % sur la même période (graphe de gauche ci dessus). Pour les stations de l'Ouest (hors Nord-Pas-de-Calais), le niveau moyen de financement par contrats privés dépasse en 2014 celui des contributions professionnelles et des chambres.

Ce constat n'est pas sans conséquences : Les stations pour lesquelles les contributions professionnelles volontaires et privées deviennent prépondérantes (35 % dans le Sud Ouest par exemple) par rapport aux ressources provenant de cotisations obligatoires ou de l'impôt (participations chambres) veulent avoir une politique de diffusion, soit confidentielle pour les financements entièrement privés (ce qui est normal), soit restreinte aux seuls agriculteurs qui cotisent. Dans le second cas, il est fréquent que les projets concernés bénéficient aussi de financements publics soumis à des règles de diffusion générale (sur internet) et immédiate²⁴, ce qui devrait conduire les financeurs publics à contrôler ce point, ou à orienter ces projets vers d'autres financements publics qui soutiennent la recherche privée (cf. infra).

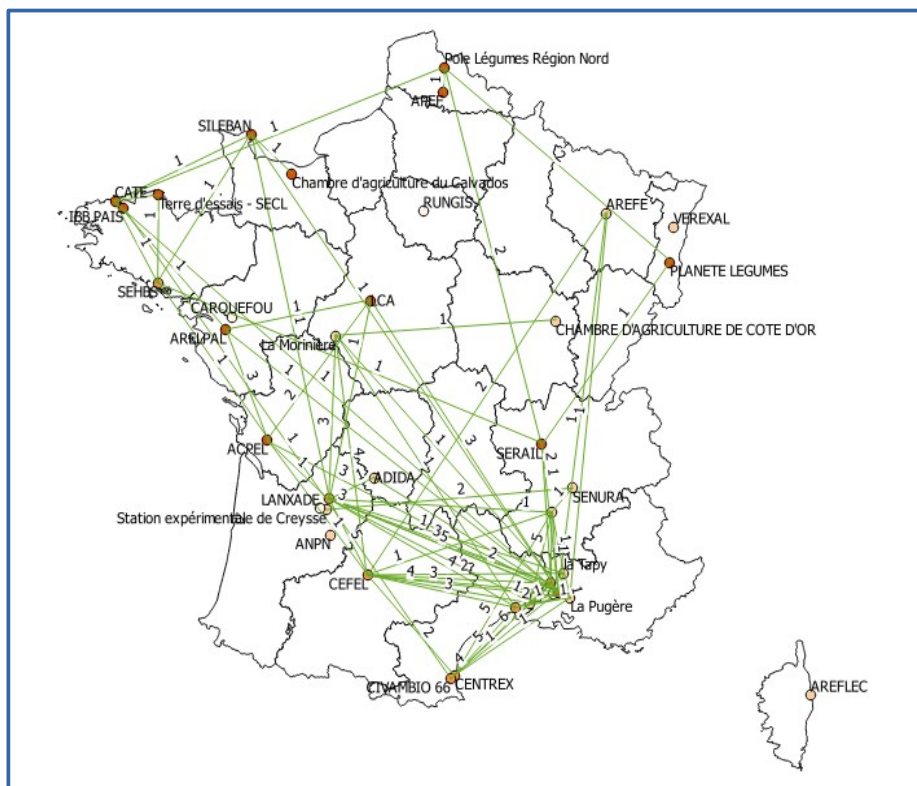
Compte tenu de la baisse du niveau des contributions professionnelles, ce problème se pose aujourd'hui dans l'autre sens pour d'autres stations, pour lesquelles les contributeurs volontaires sont minoritaires, et qui ne comprennent pas pourquoi ils devraient continuer à le rester, puisque les résultats sont diffusés à tous. Cela conduit à des politiques de diffusion peu claires, où les résultats sont diffusés à tous, mais d'abord aux contributeurs volontaires (en infraction, là aussi, avec la réglementation).

Deux bassins (plus précisément leurs stations fruitières) se distinguent quant au taux de contribution important de la vente de produits à leur budget (graphe de droite page précédente). Ce n'est pas leur vocation, ces recettes, provenant d'immobilisations, ayant plutôt comme destination d'abonder, en situation d'équilibre, des dotations aux investissements que du fonctionnement.

24 Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C 204/01), § 1.3.6

2.4. Partenariats

2.4.1. Un réseau dense de relations techniques entre stations régionales



La carte ci contre présente le nombre des partenariats déclarés par chacune des stations régionales avec les autres, ou cités par les autres²⁵. La demande qui leur avait été faite était de ne retenir comme « partenariat » que les actions en commun faisant l'objet d'une convention. La comparaison des déclarations de chaque station avec le nombre de citations par les autres montre que cette consigne n'a été qu'imparfaitement respectée, et la carte présente un « compromis ». Cependant, il est possible d'en tirer les observations suivantes :

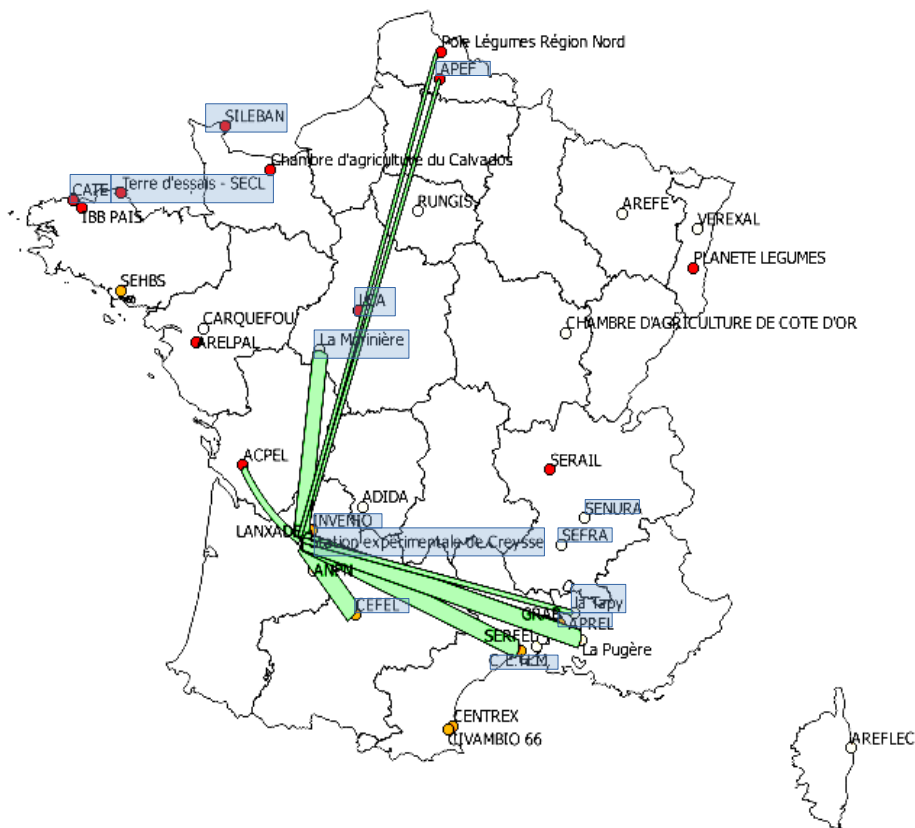
- L'insularité (AREFLEC), la spécificité (AREFLEC, ANPN) de certaines stations explique leur isolement.
- A trois exceptions près, toutes les stations affichent au moins une station partenaire ou sont citées au plus 8 fois comme partenaire, avec un nombre moyen de stations partenaires de 3
- Le nombre moyen de citations de projets en commun est de 9,5. Ces projets incluent des partenariats multiples, notamment avec des centres CTIFL, et sont cités une fois par chacun des partenaires. Compte tenu de ces éléments, le nombre moyen de projets en partenariat par station se situe autour de 3 également.
- La « densité » du réseau semble plus forte au Sud qu'au Nord de la France. Etant mesurée en nombre de partenariats, elle rend compte de la diversité des partenaires et des sujets (nombre de partenariats sur un rayon). Elle ne saurait rendre compte de l'importance et de la qualité des projets communs.

²⁵ Les centres CTIFL y figurent pour mémoire, mais ne sont pas inclus dans l'analyse. En revanche, il n'a pas été possible, vu la densité du réseau, de rendre lisibles les étiquettes d'INVENIO, d'APREL, du GRAB, du CEHM, de SERFEL et de la SEFRA.

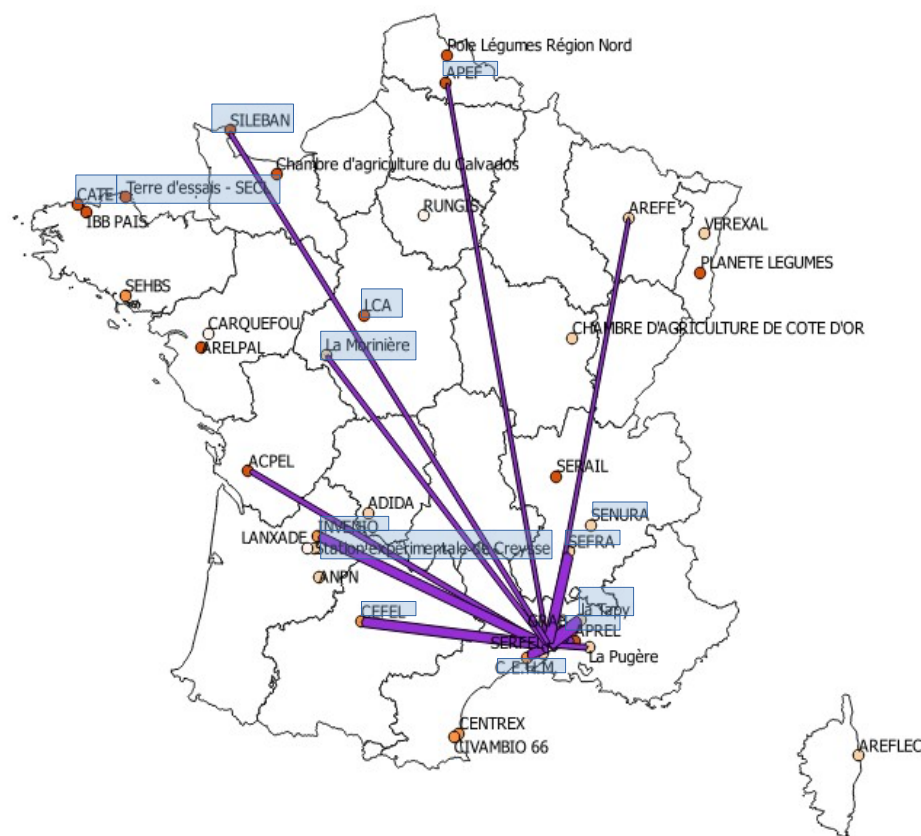
2.4.2. Des centres CTIFL ancrés sur leur territoire, mais à vocation nationale

Les cartes ci dessous présentent les partenariats en cours entre les centres du CTIFL et les stations régionales , mis en œuvre dans le cadre de la réponse à des appels à projets (l'épaisseur des flèches est proportionnelle au nombres de projets en cours, entre 1 et 8, avec une moyenne de 4,4). Les stations dont le nom est encadré sont celles qui bénéficient d'un (ou plusieurs) ingénieur(s) CTIFL.

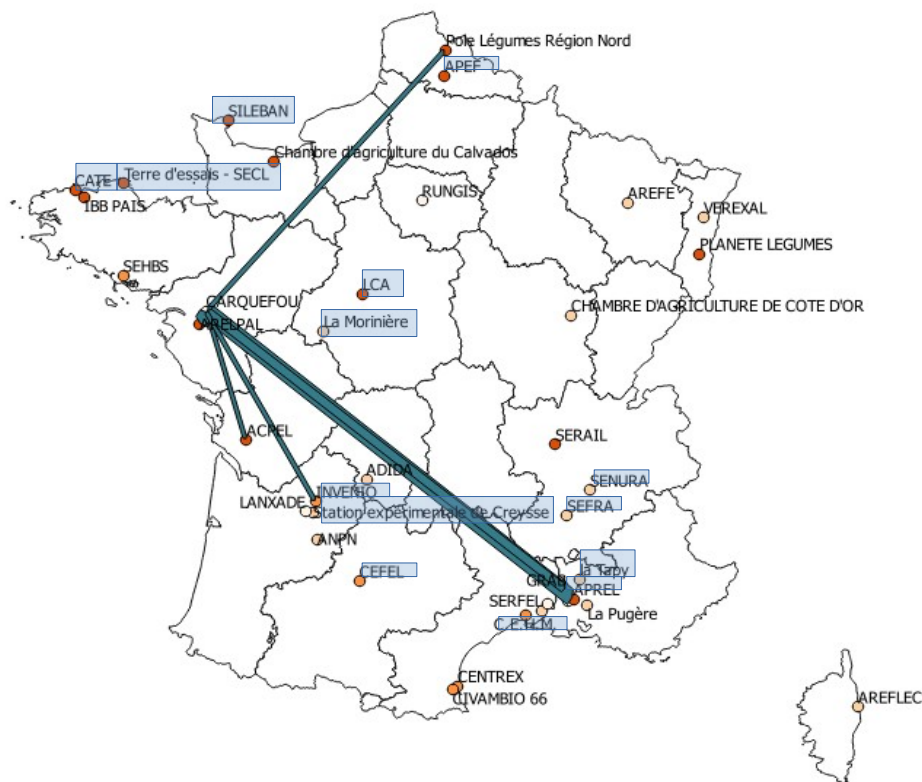
Lanxade : partenariats en cours sur appels à projets



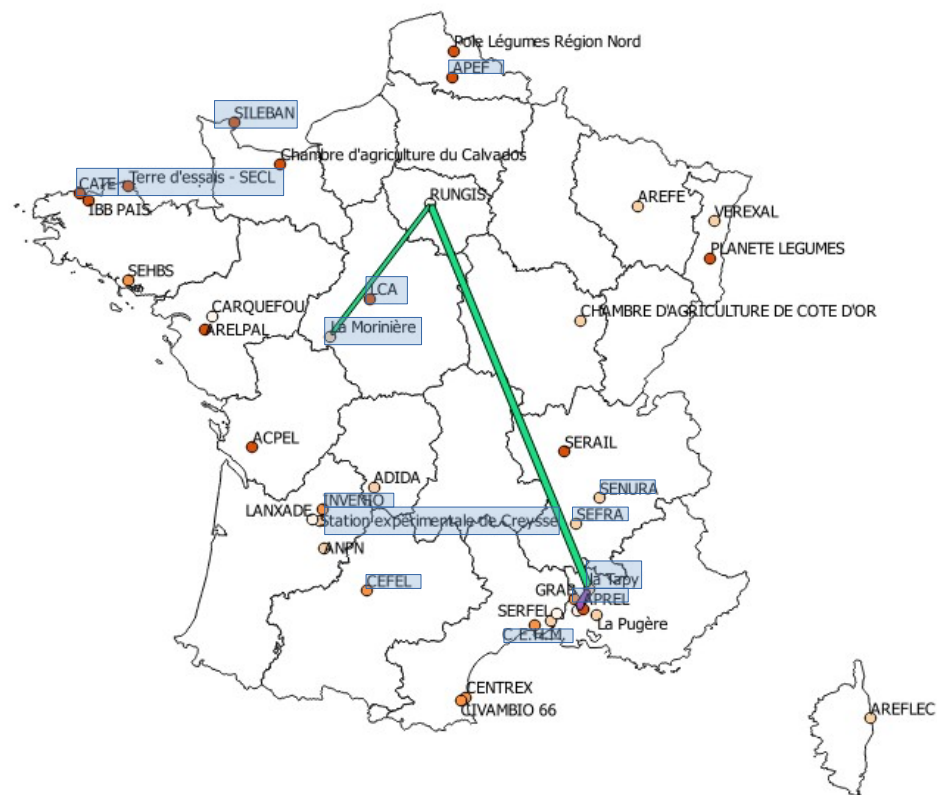
Balandran : partenariats en cours sur appels à projets



Carquefou : partenariats en cours sur appels à projets



St Rémy et Rungis : partenariats en cours sur appels à projets

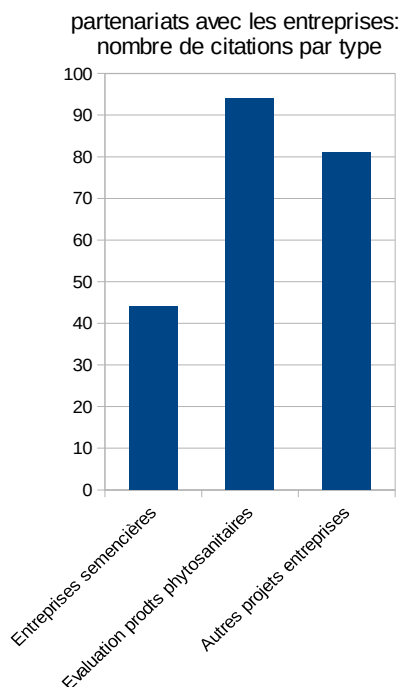
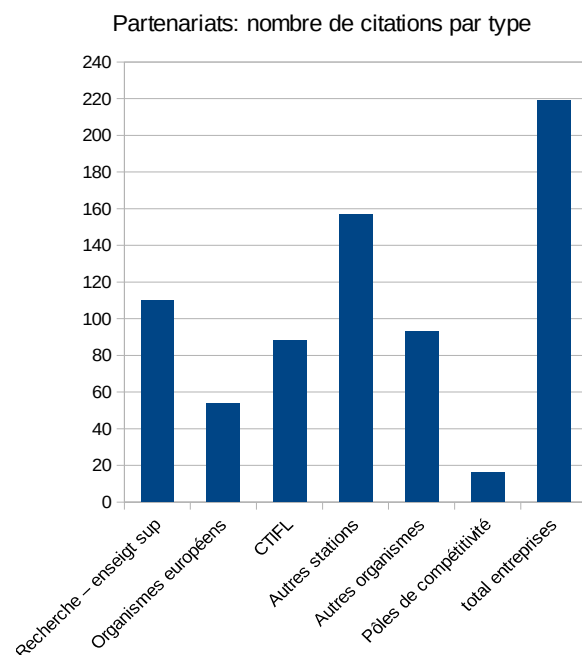


Certaines stations disposant d'un ingénieur CTIFL ne sont pas engagées actuellement dans un projet avec lui dans le cadre d'un appel à projets. A l'inverse, bien que minoritaires, d'autres stations ne disposant pas d'un ingénieur CTIFL le sont. Il n'y a donc pas d'exclusivité liée à cette situation.

On constate que, au-delà des relations de proximité (sauf pour Balandran, la station la plus proche est également celle qui compte le plus de projets en commun), les centres CTIFL ont un rayonnement national, et que certaines stations, bien qu'encore très minoritaires, sont engagées dans des projets tournés vers l'aval avec les centres de Rungis et de St Rémy de Provence.

Au delà des ces projets en commun, il faut rappeler l'action de coordination générale du CTIFL : 40 à 50 réunions annuelles des groupes de travail nationaux impliquant la totalité (20/20) des stations ayant une activité légumes, et la quasi totalité (18/20) des stations ayant une activité fruits.

2.4.3. Les autres partenariats : le poids croissant des entreprises, y-a-t'il des passagers clandestins ?



Les partenariats au sein du réseau des stations régionales et des centres du CTIFL ne représente que le tiers des relations de partenariats déclarées par les stations.

Ce sont les partenariats avec les entreprises qui arrivent en première position, ce qui amène à se poser la question du biais introduit, malgré les avertissements donnés, par les prestations privées « sur étagère » (prestation identique ou presque quel que soit le client), qui ne peuvent être qualifiées à proprement parler de partenariat. Ce biais concerne a priori les questions d'évaluation de matériel végétal et de produits phytosanitaires, le chiffre le plus fiable étant celui qui concerne les projets des autres entreprises.

A ce sujet, il est permis de se poser la question suivante :
2/3 des « partenariats » déclarés avec les entreprises concernent ces thèmes d'évaluation variétale et de produits phytosanitaires.

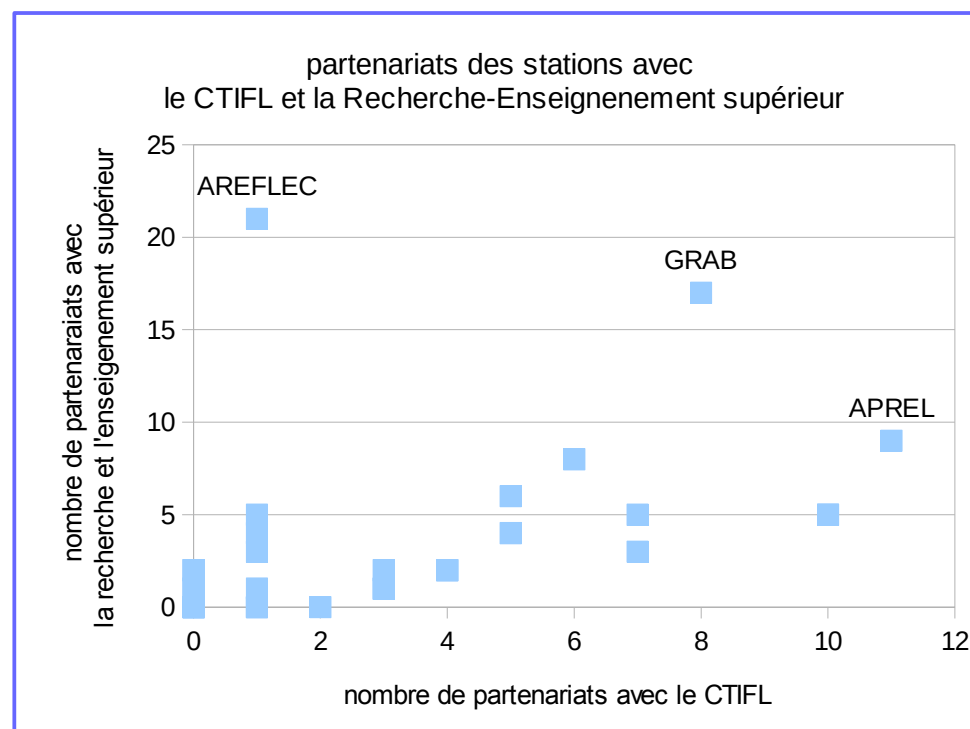
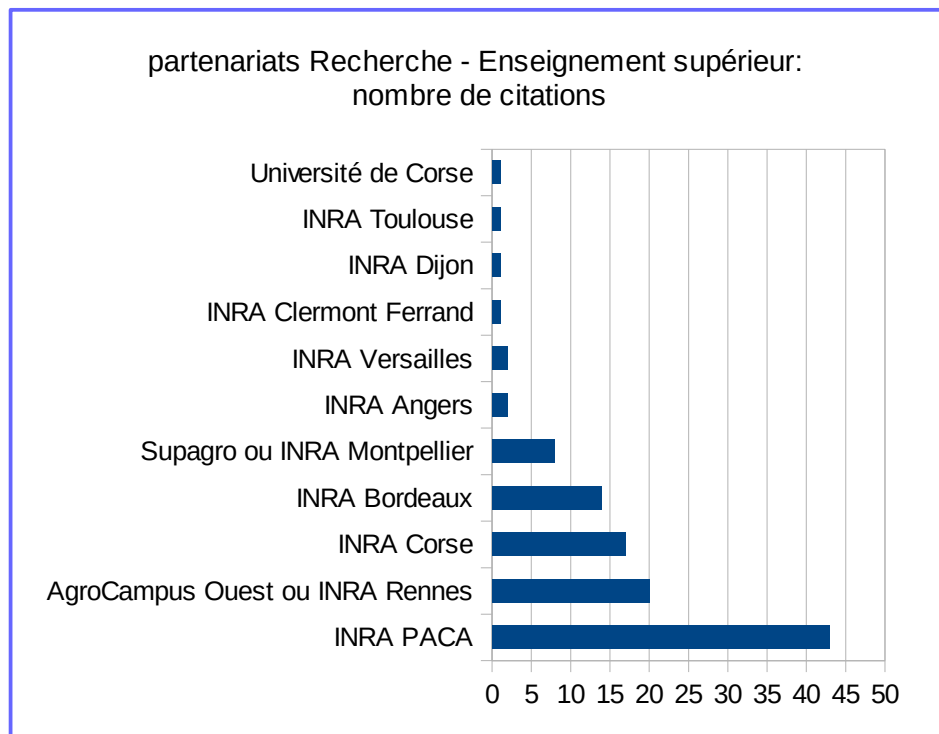
Les stations y consacrent, selon notre enquête, 3/4 des temps passés sur la R&D privée, soit 6,8 % de leurs effectifs.

Mais elles consacrent globalement 66 % de leurs effectifs au total sur les thématiques relatives au matériel végétal (26 %) et à la santé des plantes (40 %) ...donc 10 % seulement de ces temps passés sont facturés. Les 90 % restants relèvent-ils de financements publics ou professionnels, ou y a-t-il des temps non facturés qui pourraient l'être, donc des « passagers clandestins » ?

Cette question se pose d'autant plus qu'on constate (cf. supra) une augmentation de 42 % en 5 ans des ventes de prestations, ce qui paraît avoir été facile a posteriori..., sans pour autant recruter pour cela, au moins pour la moitié des stations qui ont augmenté leurs ventes de prestations (cf. graphe du § 2.3.5). En faisant l'hypothèse que ces thèmes représentent 3/4 des 16 % de ventes de prestations (R&D privée), soit 12 % des recettes , on peut se poser la question de la possibilité d'augmenter ce pourcentage (d'autant qu'il s'agit de prestations bien payées : 12 % des recettes pour 6,8 % des effectifs) ?

2.4.4. La concentration géographique et le rôle du CTIFL dans les relations avec la recherche : un modèle particulier de partenariat

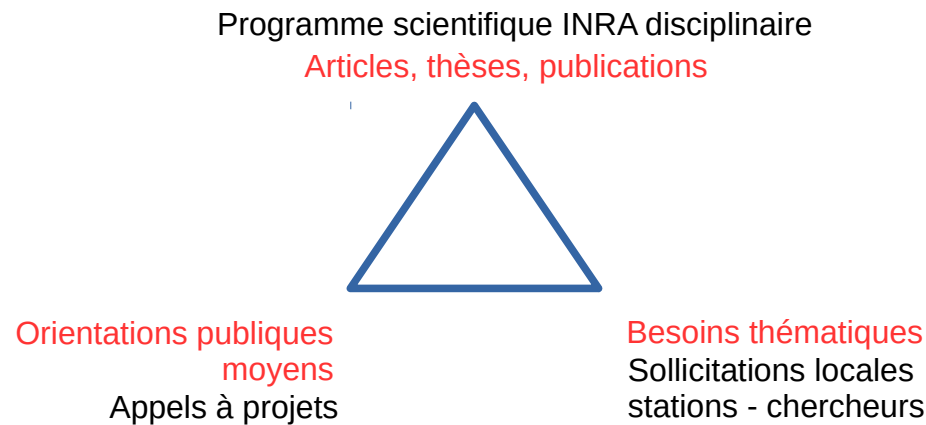
Le graphe de gauche ci dessous montre le nombre de partenariats déclarés entre les stations régionales et des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, et celui de droite tente d'éclaircir la question de savoir si le CTIFL joue globalement un rôle dans les relations entre les stations et la recherche, en examinant si l'on peut suggérer un lien entre le nombre de partenariats « stations - CTIFL » et celui des partenariats « stations - recherche ».



On constate une forte concentration géographique (40%) des partenariats avec l'INRA en région PACA, en particulier autour du centre d'Avignon, qui est pratiquement le seul centre INRA qui ait un affichage thématique fort sur les fruits et légumes. Mais la répartition géographique des 60 autres pourcents suggère que les stations recherchent des partenariats au plus proche de leur site, ce qui a été confirmé par les entretiens avec elles. Ce

point est illustré sur le graphe de gauche avec le cas atypique de l'AREFLEC, et l'importance relative de ses relations avec l'INRA et l'Université de Corse. Cependant, il semble bien que, à l'exception de ce cas (du fait de ses spécificité géographique et thématiques), le CTIFL joue un rôle « d'intermédiaire » entre les stations et la recherche, en particulier dans le cadre de projets communs.

Le « modèle » qui semble décrire le fonctionnement des relations entre les stations régionales et la recherche, en lien plus ou moins étroit avec le CTIFL pourrait être celui de la « machine à café », et représenté par le triangle suivant :



Le programme scientifique de l'INRA n'est pas thématique, mais plutôt disciplinaire. Les chercheurs sont évalués d'abord sur leur production scientifique dans leur discipline.

Ils peuvent néanmoins être intéressés par des questions posées à la recherche par les équipes thématiques (du CTIFL et des stations), dans la mesure où :

- ces questions sont susceptibles de leur fournir un support à la production scientifique « académique »
- et où elles peuvent apporter des financements dans le cadre des appels à projets (CASDAR notamment).

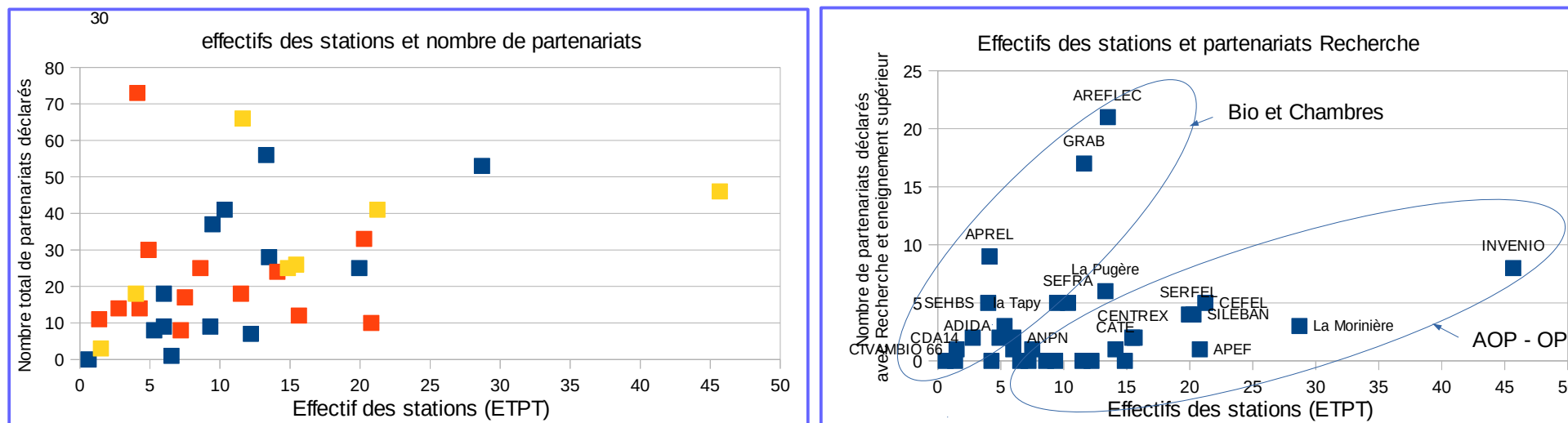
Il faut donc schématiquement qu'il y ait la rencontre entre un besoin thématique, une opportunité de valorisation scientifique disciplinaire et une orientation de politique publique apportant des moyens pour que le partenariat s'établisse. Et cette rencontre s'établit le plus souvent avec des chercheurs individuels ou des équipes dans un cadre informel, favorisé par la proximité géographique (la station INVENIO aurait choisi d'établir son siège social à Bordeaux pour être plus proche de l'INRA...). C'est du moins la perception qu'en ont les stations interrogées, d'où le nom de stratégie « de la machine à café ».

Cette stratégie a d'ailleurs reçu une traduction institutionnelle et collective avec la création des GIS²⁶ fruits et PICLèg, qui rassemblent des chercheurs et des ingénieurs afin de partager sur des questions communes et/ou préparer des projets.

26 GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique

2.4.5. Le nombre des partenariat est lié à l'importance des stations pour les fruitières, et les partenariats avec la recherche semble pouvoir soutenir l'action des plus petites

Est ce que les petites stations établissent plus de partenariats que les autres parce qu'elles n'ont pas les moyens d'être autonomes, ou bien au contraire faut-il disposer d'une masse critique pour être en mesure d'établir des partenariats solides ? Nous avons essayé de répondre à ces questions en analysant s'il est possible d'établir un lien entre effectifs et partenariats.

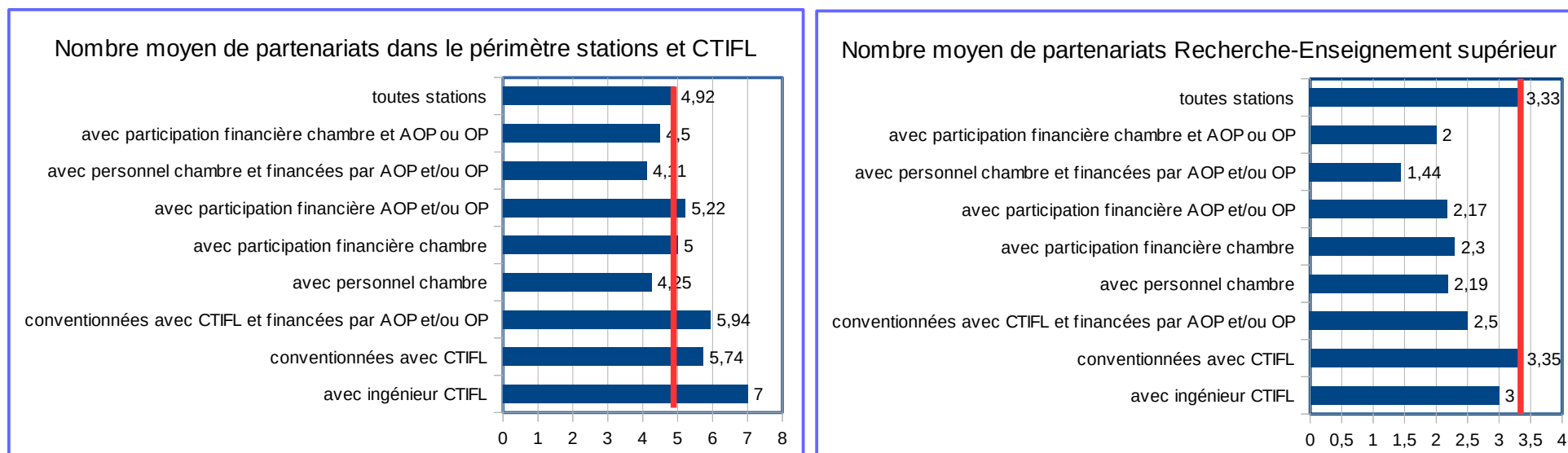


Sur le graphe de gauche, les stations fruitières sont en bleu, les F&L en jaune, et les légumes en rouge. On peut suggérer un lien entre nombre de partenariats et effectifs pour les deux premières catégories, peut être du fait des contraintes liées aux expérimentations en vergers (surfaces, coûts), et qui entravent moins les petites stations légumières. Parmi les types de partenariats, celui des relations avec la recherche (graphe de droite) laisse penser qu'elles permettent de soutenir l'activité des stations à plus faibles effectifs, à pilotage chambre ou orientées bio, par rapport celles, plus grosses, qui sont pilotées par l'organisation économique.

2.4.6. Le CTIFL apporte un plus en matière d'ouverture au sein du réseau et, de façon non exclusive, vers la recherche

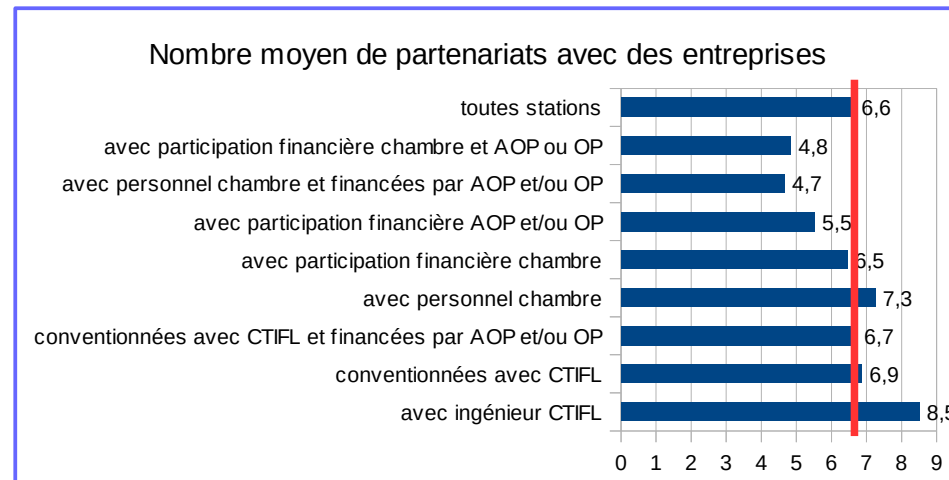
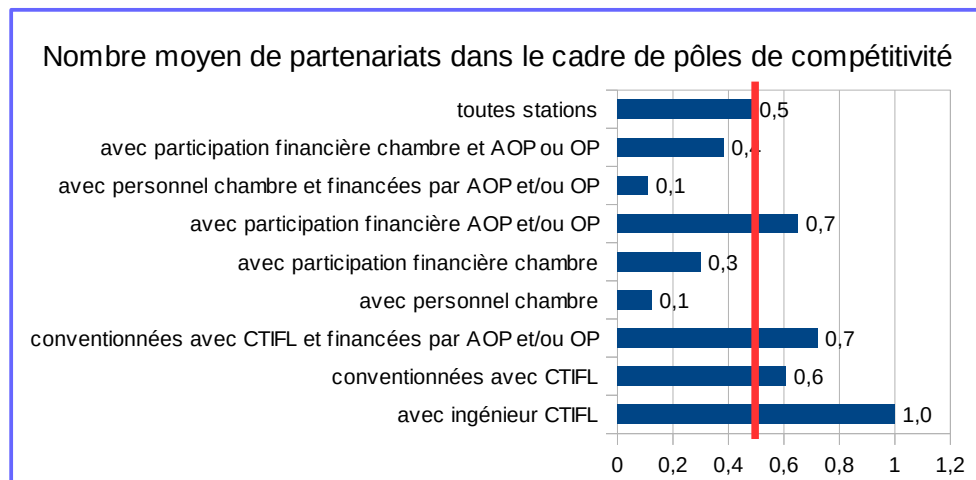
Pour analyser si la nature des liens qu'entretiennent les stations avec le CTIFL, les chambres d'agriculture ou les organisations économiques (AOP, OP) ont une influence sur le nombre et les types de partenariats dans lesquels elles sont impliqués, les 33 stations ont été réparties en groupes constitués à partir de critères relatifs à ces liens, techniques et/ou financiers, avec ces trois types d'acteurs. Une station peut donc appartenir à un ou plusieurs groupes (dont la taille varie entre 9 et 23 stations), ou à aucun.

Les graphes qui suivent présentent le nombre moyen de partenariats déclarés par les stations appartenant à chacun de ces groupes, et la barre rouge verticale figure le nombre moyen de partenariats pour toutes les stations.



Le graphe de gauche montre que les liens formels avec le CTIFL donnent aux stations qui en bénéficient un plus en matière d'ouverture au sein du réseau stations-CTIFL, particulièrement avec la présence d'un ingénieur CTIFL. Il en est de même pour les relations avec la recherche par rapport aux autres groupes, mais l'intensité des liens avec la recherche déclarés par l'AREFLEC, qui ne figure dans aucun groupe, élève la moyenne de l'ensemble au même niveau. Et ce sont les stations des groupes AOP-OP qui déclarent le moins de partenariats avec la recherche. Ces chiffres confirment les résultats présentés au § 2.4.4 et 2.4.5 supra.

2.4.7. Les liens, faibles, avec les pôles de compétitivité sont portés par le CTIFL et les organisations économiques

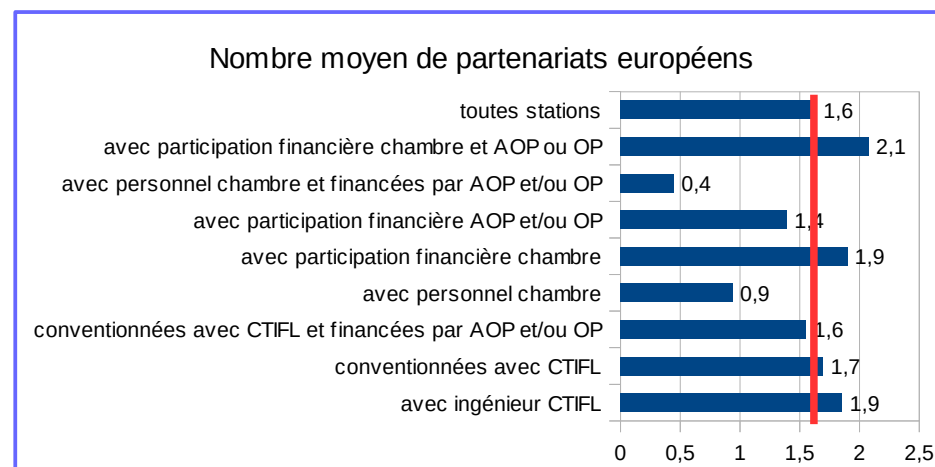


Les stations qui bénéficient d'un ingénieur CTIFL sont celles qui travaillent le plus avec les pôles de compétitivité. Les stations des groupes « CTIFL » et « AOP-OP » sont plus en lien avec eux que les stations des groupes « chambre », avec cependant un nombre moyen de partenariats faible.

Les différences entre groupes ne sont en revanche pas flagrantes pour ce qui concerne les relations avec les entreprises, même si, là aussi, le fait de disposer d'un ingénieur CTIFL semble avantager les stations concernées. Ce dernier résultat est à relativiser, compte tenu du fait que certaines stations des groupe « AOP-OP » n'ont pas souhaité répondre pour des raisons de confidentialité.

2.4.8. Le modeste niveau des partenariats européens est partagé par tous les types de stations

Il n'y a pas de différence marquée entre les groupes de stations quant à leur participation à des partenariats européens (hormis pour les stations avec personnel chambre moins impliquées). Cette participation reste modeste par rapport à l'ensemble des partenariats déclarés, mais elle est le fait de structures également modestes. 1,5 partenariat européen pour une douzaine d'ETPT en moyenne, cela peut les rendre visibles si ces partenariats ont un réel contenu, au-delà du simple affichage dans un collectif mené par d'autres.



3. L'ANALYSE STRATÉGIQUE

3.1. Les atouts

3.1.1. Des capacités globalement importantes (470 ha, 370 ETP)

Mises bout à bout, les capacités d'expérimentation des stations régionales, que ce soit en termes de surfaces que d'effectifs (plus nombreux que ceux du CTIFL) représentent un potentiel important, issu pour l'essentiel d'initiatives locales des producteurs déjà anciennes. C'est un atout pour la filière, si elle est capable de mobiliser et de valoriser ce capital, donc de le transformer, de façon cohérente et globale sur les enjeux d'aujourd'hui : accroître la valeur au niveau du consommateur et la partager entre les échelons, répondre aux attentes sociétales et anticiper le changement climatique.

3.1.2. Un maillage territorial favorable

L'implantation territoriale des stations régionales est le fruit d'initiatives historiques locales sur les zones de production. Elle ne répond donc pas à une volonté commune et délibérée. Cependant, il s'agit d'un atout eu égard aux caractéristiques de la filière :

- Elle favorise potentiellement la transversalité entre espèces, indispensable, compte tenu de leur grand nombre, pour diminuer les coûts : ce qui a été fait sur l'une d'entre elles peut, sur un certain nombre de thématiques, être expérimenté et transposé sur d'autres.
- La proximité des producteurs favorise potentiellement la réactivité du réseau par rapport à leurs questions, et la diffusion des résultats sur des produits à grande sensibilité et non stockables.

3.1.3. L'existence et les complémentarités avec le CTIFL

Le CTIFL est un centre technique reconnu, tant par les chercheurs que par les professionnels, sur lequel les stations régionales peuvent s'appuyer :

- Le diagnostic présenté supra a montré les complémentarités thématiques qu'il a développées par rapport aux capacités et aux stratégies des stations régionales (amont – aval, productivité – qualité, matériel végétal – équipements,...)
- Il a également montré les complémentarités de son positionnement vis à vis de la recherche et des stations dans la chaîne : Recherche – Expérimentation – Développement.

Ces complémentarités sont des atouts pour la mise en place d'une gouvernance technique de la filière qui articule la prise en compte des enjeux nationaux et celle des réalités et des besoins locaux.

3.1.4. Un tissu dense de relations techniques

Le diagnostic a également mis en évidence la vitalité des échanges techniques à l'intérieur du réseau constitué par les stations régionales et les centres du CTIFL, mais aussi entre les stations et l'extérieur du réseau, en direction de la recherche et des entreprises. Cette vitalité est due :

- à la compétence et à la motivation des équipes,
- à l'animation technique nationale du réseau par le CTIFL et à la mise à disposition d'ingénieurs du CTIFL en stations.

Cette vitalité des échanges est un atout pour l'avenir, c'est d'elle que dépend en grande partie la qualité de la production scientifique et technique du réseau, mais elle consomme une énergie considérable, compte tenu de leur foisonnement. L'un des enjeux, pour conserver et valoriser cet atout, est la diminution des coûts de transaction, grâce à une plus grande cohérence globale de la gouvernance et des systèmes de financement.

3.1.5. La capacité à s'adapter aux évolutions (jusqu'à présent) : recherches de financement, regroupements de stations...

Le diagnostic a fait ressortir la capacité des stations régionales à faire évoluer leur plan de financement en développant les ventes de prestations et en allant chercher de nouveaux financements publics. Par ailleurs, certaines des 33 stations d'aujourd'hui sont issues de la fusion de stations préexistantes : on en comptait 43 en 2009... Ces regroupements se sont généralement faits au niveau régional, et le mouvement se poursuit actuellement. Cette capacité d'adaptation, notamment au niveau local, est un atout pour aborder l'avenir et les transformations du réseau, inévitables pour pallier ses faiblesses, se prémunir des menaces qui pèsent sur lui et saisir les opportunités qui s'offrent à lui.

3.2. Les faiblesses

3.2.1. Pas de gouvernance professionnelle opérationnelle du réseau des stations hors CTIFL

Chaque station dispose bien sûr de sa propre gouvernance, et le CTIFL de la sienne. Le diagnostic a montré par ailleurs que les stations régionales « font réseau » au plan technique, entre elles et avec le CTIFL. Des instances de gouvernance professionnelle des stations existent dans certaines régions (par exemple en Bretagne dans le cadre du CERAFEL, AOP multiproduits qui rassemble le CATE et Terre d'Essais) mais elles ne rassemblent pas systématiquement toutes les stations (dans le cas de la Bretagne, les stations bio IBB PAIS et SEHBS...). Dans d'autres régions, l'histoire (Basse Normandie) ou la fusion de stations préexistantes (Aquitaine) ont conduit à une station unique, mais les Régions concernées ont fusionné avec d'autres... Dans d'autres enfin, des initiatives de l'État et/ou de la Région (PACA, ex Rhône-Alpes) tentent de mettre en place des « plate-formes » de coordination Recherche-Innovation-Développement (plus larges cependant que la seule filière fruits et légumes frais).

La principale faiblesse du réseau des stations régionales est donc de ne pas avoir de gouvernance professionnelle clairement formalisée, tant au niveau national que régional, qui lui permette de valoriser les atouts cités au § précédent : orienter les travaux et les échanges scientifiques et techniques en fonction d'une stratégie partagée entre stations et avec le CTIFL, négocier les financements et leurs modalités au niveaux régional et national...

Le diagnostic a révélé ou soulevé deux exemples de conséquences de cette absence de gouvernance professionnelle du réseau :

- Il aura fallu la présente étude pour mettre en évidence l'augmentation globale des effectifs des stations régionales de 9 % en 5 ans présentée dans le diagnostic, et son impact en termes de détérioration des résultats d'exploitation.
- S'il y en a, l'existence de « passagers clandestins » dans les stations est favorisée par la dispersion des stations et l'absence d'approche commune de tarification des prestations.

Le conseil spécialisé fruits et légumes frais de FAM a rédigé une stratégie et un plan d'actions (2015-2017), qui citent l'enjeu de l'innovation et de son transfert comme point clé de l'avenir de la filière. Ce sujet n'a pas été évoqué lors des entretiens avec les stations, une gouvernance professionnelle du réseau aurait pu s'en emparer pour faire avancer les actions qui les concernent...

3.2.2. Deux modèles « antagonistes » de stations

Le diagnostic a mis en évidence deux modèles-types de stations, qui fonctionnent selon deux logiques antagonistes :

- une logique « horizontale » : le principe est la contribution de tous et la diffusion des résultats au plus grand nombre, il est porté plutôt par les stations à pilotage « chambre » et dans les régions de l'Est de la France,
- une logique « verticale » : le principe est la contribution volontaire et une diffusion restreinte des résultats à ceux qui contribuent au financement, il est porté par les stations pilotées par les OP et AOP, qui agissent pour le compte de leurs adhérents afin de leur donner un avantage compétitif, dans les régions de l'Ouest de la France.

Ces deux modèles peuvent plus ou moins cohabiter au sein d'une même station, sur des projets en principe distincts. Ils n'en freinent pas moins la mise en place de stratégies nationales partagées sur un certain nombre de sujets :

- Le choix des espèces : on a vu les écarts de moyens qui y sont consacrés (ce point semble faire l'objet de l'action A-1-3 du plan d'actions de la filière²⁷ (comité spécialisé F&L frais de FAM), qui paraît aller dans le sens d'un accroissement de ces écarts, sans que son intitulé soit véritablement explicite). On pourrait rajouter les modes de production en fonction de la segmentation des marchés (bio, SIQO, etc.)
- Les investissements stratégiques : on a vu les difficultés des stations à maintenir et a fortiori développer des équipements coûteux (les serres, mais aussi les équipements de mécanisation, de robotisation ou post récolte...). Il est vrai que, en général, c'est le CTIFL qui investit sur ces sujets...
- Une (ou des) politique(s) de contributions professionnelles : ce point fait pourtant partie du thème de l'action A-1-1 du plan d'action de la filière²⁸, mais selon que l'on est partisan de l'un ou de l'autre modèle décrit ci dessus, on est favorable ou non à l'extension des cotisations professionnelles par exemple.

Les doublons mis en évidence dans le diagnostic procèdent pour une part de l'absence de stratégie partagée favorisée par l'opposition de ces deux modèles.

3.2.3. Pour mémoire, une histoire parfois difficile entre le CTIFL et les stations : un handicap qui peut être comblé rapidement

Certaines stations ont eu dans le passé des relations difficiles avec le CTIFL, liées pour une part à une posture de ce dernier jugée comme « arrogante » et favorisée par le fait que son financement était assuré, en dehors de toute gouvernance (donc possibilité de sanction) professionnelle, par une taxe fiscale affectée. Le renouvellement des générations, l'évolution des modes de management et de financement du CTIFL sont de nature à faire oublier ces tensions, mais la défiance n'est peut être pas tout à fait éteinte partout.

²⁷ A-1-3 : « Orienter les axes de recherche en s'appuyant sur les produits et les compétences filières des professionnels, notamment AOP nationales et SIPMM »

²⁸ A-1-1 : « Adapter et optimiser les sources de financements de la recherche collective en adaptant les procédures de financement de l'innovation à des démarches collectives et plus particulièrement en intégrant le niveau régional (articulations crédits budgétaires, FEADER et financements professionnels) »

3.2.4. Faute de gouvernance professionnelle, une structuration scientifique et technique faible

Le diagnostic a mis en évidence :

- un partenariat avec la recherche trop dépendant des relations interindividuelles et de la géographie
- des orientations thématiques imposées par :
 - les faibles capacités d'investissement (matériel végétal plutôt que mécanisation, ...) des stations
 - les appels à projets (sur les enjeux sociétaux par exemple, ...)

auxquels il faut rajouter l'inexistence d'un dispositif structuré d'évaluation.

Ces éléments expliquent par ailleurs la faible contribution des dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation au financement des stations (moins de 2%) en dépit des partenariats qu'elles déclarent, ce qui conduit à penser qu'elles n'y sont qu'en position secondaire.

Comme indiqué supra, le réseau compense cette faiblesse par la vitalité de ses échanges techniques, mais au prix d'une dépense d'énergie qui pourrait être mieux utilisée. La mise place d'une gouvernance professionnelle permettrait en outre aux ingénieurs et techniciens de structurer davantage leurs échanges sur les axes définis conjointement par les professionnels.

Les actions A-1-4 et A-1-5 du plan d'actions de la filière²⁹ pointent d'ailleurs plus ou moins directement cette faiblesse.

3.2.5. Des stations faiblement orientées vers et par l'aval où se joue une bonne partie des enjeux de la filière

Les stations régionales revendiquent de « répondre aux besoins » des producteurs. Elles justifient ainsi leur essaimage territorial et leur gouvernance, et le diagnostic confirme que cette position se traduit dans les choix d'affectation de leurs ressources.

Cependant, l'avenir de la production, en particulier en termes de compétitivité, se trouve dans la filière : rien ne sert de produire ce qui n'est pas correctement valorisé. Par vocation, les stations d'expérimentation doivent avoir du recul par rapport au court terme et un temps d'avance sur les producteurs. Elles devraient donc s'intéresser davantage à l'innovation aval (innovation par les usages, marketing de la qualité, ...) et à ses répercussions sur la production.

Ne pas le faire met la filière en situation de faiblesse, et les actions A-2-2, A-2-3, A-3-1, A-3-2, A-3-3... de son plan d'actions³⁰ pointent fortement ce manque.

29 A-1-4 : « Améliorer le pilotage et l'accès aux informations de tous les acteurs de la filière, en s'appuyant sur des outils existants comme les GIS PICLEG et GIS Fruits »

A- 1-5 : « Poursuivre la veille, le repérage et les expérimentations afin d'assurer une parfaite diffusion des informations à tous les stades de la filière par l'amélioration du pilotage des actions »

30 A- 2-2 : « Travailler les questions d'adaptation des produits au marché avec une approche marketing »

A- 2-3 : « Faciliter l'obtention des signes de qualité pour les fruits et légumes frais, notamment en adaptant les procédures au secteur du frais et en réduisant les délais »

A- 3-1 : « Prendre en compte la première mise en marché dans les axes de la R&D : développer notamment la recherche sur les nouvelles technologies relatives à la conservation des fruits et légumes »

A- 3-2 : « Faciliter l'innovation pour améliorer l'accessibilité des produits notamment en matière d'emballage et d'usage »

A- 3-3 : « Développer des technologies innovantes de multi valorisation des F&L valorisant toutes les fractions, les écarts de tri, les coproduits, »

3.2.6. Des difficultés croissantes à faire face à la baisse des crédits publics par un financement professionnel suffisant

On l'a vu dans le diagnostic, les crédits publics, bien qu'en baisse, pèsent encore près de 50 % des recettes des stations, alors que les contributions professionnelles peinent à se maintenir à un niveau moyen de 20 %, qui leur permet tout juste d'apporter la contrepartie à ces financements publics. Cette difficulté à maintenir un taux de contreparties professionnelles suffisant face aux crédits publics est, du point de vue financier, la principale faiblesse des stations régionales. En effet, plus elles font appel à ces derniers, plus elles doivent élever le niveau de leur contribution professionnelle, et creusent mécaniquement leur déficit. Elles compensent ce déficit par la vente de produits quand elles le peuvent, ou en puisant dans leurs réserves quand elles en ont, alors que ces ressources seraient mieux utilisées pour financer des investissements. Cette faiblesse compromet leur pérennité à court terme.

3.2.7. Des modalités d'aide publique peu adaptées au maillage territorial

Les appels à projets renforcent la concurrence et l'isolement des stations, c'est ce qui est reporté dans le diagnostic. Ils contribuent à la concentration des moyens, ce qui n'est pas en soi contestable, mais ils le font sans démarche concertée préalable, ce qui, en tant que stratégie de non choix, l'est parfaitement. Les stations souffrent inutilement de ce système, et il vaut mieux accompagner une éventuelle « rationalisation » de la carte des stations avec une approche globale plutôt que laisser faire la rationalité limitée des appels à projets.

3.3. Les menaces

3.3.1. La poursuite de la baisse tendancielle des financements publics nationaux « classiques »

Il est probable que la baisse des financements de l'Etat « traditionnels » (FAM, CASDAR), voire de ceux des collectivités territoriales, se poursuive. Le diagnostic a montré que les stations ont commencé à s'adapter à cette évolution en mobilisant davantage les financements dégagés sur la thématique « Ecophyto », qui ne concerne cependant qu'un des enjeux de la filière, mais aussi que les crédits européens continuent à ne constituer qu'une très faible part de leurs recettes. Leur activité est menacée si elles ne parviennent pas à mobiliser d'autres financements publics, notamment en faveur de l'innovation, et en particulier à améliorer leur participation aux programmes européens.

3.3.2. L'obsolescence des équipements, qui restreindra les choix et peut conduire à des stratégies non pertinentes.

La difficulté des stations à s'assurer un niveau suffisant de contribution professionnelle à leur financement, ainsi que la baisse des crédits publics, orientés sur des appels à projet qui financent essentiellement du fonctionnement, les ont conduites à un niveau élevé d'obsolescence des équipements, dont on peut se demander s'ils sont encore adaptés aux enjeux d'aujourd'hui, et surtout de demain. On a fait l'hypothèse que ce handicap les a orientées vers une stratégie qui privilégie, pour ce qui concerne l'enjeu compétitivité, les thématiques les moins gourmandes en investissements, en particulier l'évaluation du matériel végétal, en laissant de côté (ou au CTIFL) des sujets tels que la mécanisation, ou les technologies post récolte. L'absence de gouvernance professionnelle du réseau les empêche par ailleurs de mettre en place une politique coordonnée d'investissements stratégiques. Si cette situation perdure, l'activité d'un bon nombre de stations risque, à court ou moyen terme, de ne plus être en phase avec les besoins des producteurs et de la filière, donc d'avoir de plus en plus de mal à financer son activité .

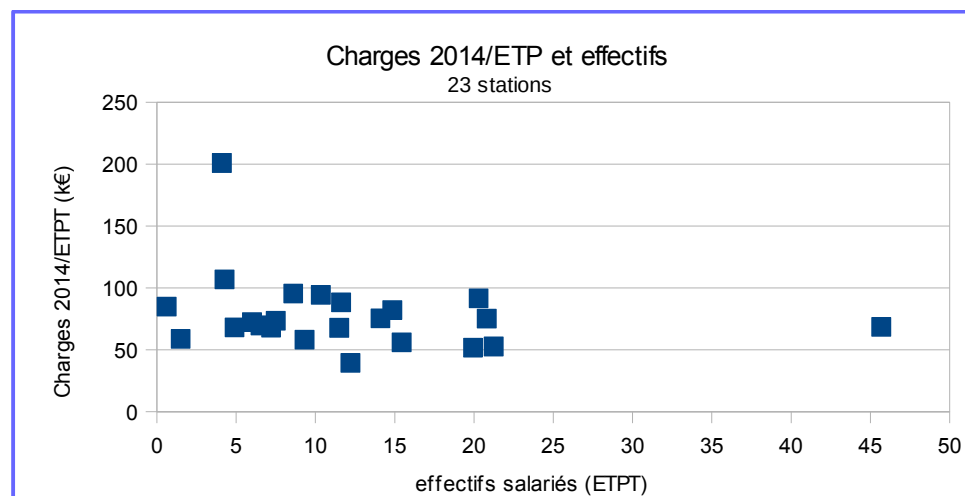
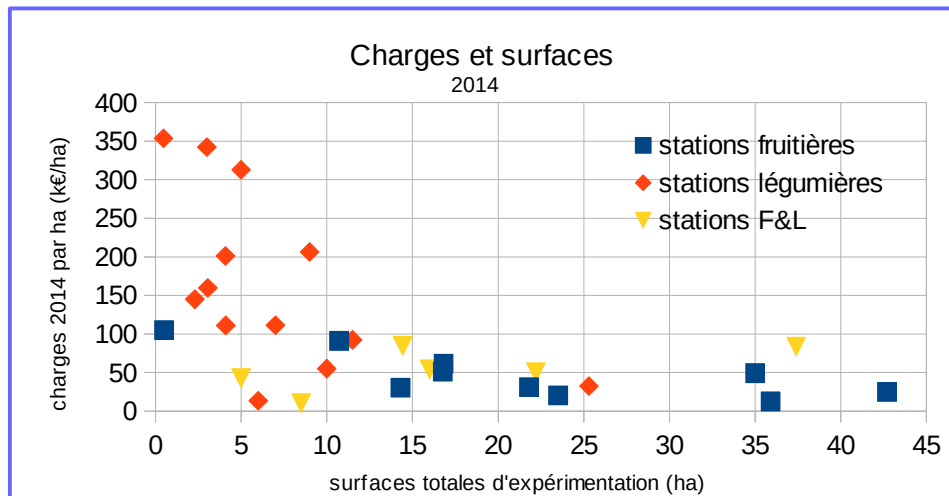
3.3.3. La détérioration des conditions de production et de concurrence liée au changement climatique

L'enjeu particulier de l'adaptation au changement climatique n'est aujourd'hui pas formellement pris en compte par le réseau. Il est d'ailleurs probable que cette prise en compte nécessite des infrastructures de recherche et des modalités de conduite de projets (notamment sur la durée) nouvelles et qui auraient vocation, plus que d'autres, à faire l'objet de soutiens publics. Or ce changement est déjà à l'œuvre, et si le réseau n'y trouve pas des réponses adaptées, c'est l'avenir de la filière française, ou au moins des bassins de production du Sud, qui est menacé, compte tenu de l'extension observée du climat de type méditerranéen³¹. La détérioration des conditions de production sur ces bassins pourrait les mettre en particulier en conditions de concurrence plus défavorables qu'actuellement vis à vis d'autres régions, plus au Nord et à l'Est, en France et en Europe, qui pourraient bénéficier, elles, du changement climatique.

31 MOULIN, Charles-Henri (2011), Projet CLIMFOURREL PSDR, Régions Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées,

3.3.4. D'où le risque d'une disparition « sèche » de stations et des pertes de compétences

Face à des faiblesses et des menaces structurelles, la fusion de stations, dont on a vu la difficulté récemment, est elle une réponse suffisante ? Les graphes ci dessous, qui présentent la répartition des charges unitaires des stations (par ha ou ETPT) en fonction de leur taille (exprimée dans les mêmes unités) suggère qu'il n'y aurait guère d'économies d'échelle à en attendre.



Dans ces conditions, si le réseau et son environnement ne s'adaptent pas, la menace qui pèse sur les stations est la disparition de certaines d'entre elles et des compétences qu'elles détiennent. Ce ne serait pas le moindre des paradoxes lorsque la filière affiche « l'innovation et son transfert » comme point clé de son avenir...

3.4. Les opportunités :

3.4.1. L'orientation forte des politiques européennes sur l'innovation

Le thème de l'innovation est omniprésent dans les textes européens relatifs à la programmation 2014-2020, et le « partenariat européen pour l'innovation » (PEI) a été décliné pour l'agriculture dans le cadre du Fonds Européen pour l'Agriculture et de Développement Rural (FEADER). L'Agriculture est également présente dans le programme de soutien à la recherche « Horizon 2020 », en lien avec le PEI. On a vu que la contribution des crédits européens au financement des stations est très faible. Il y a là une véritable opportunité pour le réseau de s'organiser pour s'inscrire significativement dans cette programmation européenne.

3.4.2. Une décentralisation favorable au maillage territorial

Notre analyse est que, compte tenu de la diversité et des caractéristiques de ses produits, le maillage territorial des stations d'expérimentation est un atout pour la filière. Attentives au développement de leur territoire, les collectivités territoriales sont devenues le premier financeur public des stations. Les Régions, en particulier, portent maintenant les outils financiers de l'Europe (FEDER³², FEADER, PEI,...), et sont chargées par la loi NOTRe³³ du développement économique du territoire. Il y a donc une opportunité pour le réseau de mettre en valeur sa diversité territoriale en recherchant la contractualisation avec les Régions qui couvrent ses bassins de production.

3.4.3. Le financement interprofessionnel majoritaire récent du CTIFL

Jusqu'en 2015, 70 % du budget du CTIFL étaient assurés par une taxe fiscale affectée à son fonctionnement. Fort de cette ressource assurée, le CTIFL pouvait se fixer des orientations relativement indépendantes de celles des familles professionnelles, et en particulier des stations. La suppression de cette taxe et son remplacement par une cotisation volontaire obligatoire collectée par INTERFEL, l'a placé dans une situation de plus forte dépendance de la filière. C'est une opportunité pour le réseau, qui devrait faciliter la construction d'une gouvernance professionnelle qui lui fait défaut.

3.4.4. Des gains forts d'efficacité liés à un réseau unique CTIFL- stations

Le diagnostic a montré les complémentarités entre le CTIFL et les stations, mais aussi la dispersion des énergies liées à l'absence de gouvernance commune. La mise en place d'une telle gouvernance permettrait à la fois des gains d'efficacité par les synergies permises, et des gains d'efficience par la rationalisation de la mise en œuvre des moyens.

32 FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

33 NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République, LOI n° 2015-991 du 7 août 2015

3.4.5. Des attentes sociétales fortes sur les produits de la filière

Les fruits et légumes frais sont porteurs de l'image du lien entre alimentation et santé, à la fois en termes positifs (« mangez x fruits et légumes par jour »), et en termes négatifs (liés à l'usage des produits phytosanitaires), alors que l'activité de R&D du réseau sur ces sujets ne semble pas connue du « grand public ». Ces attentes sociétales fortes pourraient être un puissant stimulant à l'émergence d'un ou de projets fédérateurs qui aideraient à la structuration du réseau et à la mise en place de sa gouvernance.

4. LES PROPOSITIONS

4.1. Un préalable : clarifier l'articulation des compétences entre les interprofessions (filières), les OP (production) et le réseau des chambres (territoires)

4.1.1. C'est aux organisations interprofessionnelles que l'Organisation Commune des Marchés (OCM)³⁴ attribue la responsabilité des missions de recherche et d'innovation

Son article 157c dispose qu'elles « poursuivent un but précis... qui peut inclure, notamment, un des objectifs suivants:.. »

- « vi) exploiter pleinement le potentiel des produits, y compris au niveau des débouchés, et développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et **l'innovation** ; »
- « vii) fournir des informations et réaliser les **recherches** nécessaires à **l'innovation**, à la rationalisation, à l'amélioration et à l'orientation **de la production** et, le cas échéant, **de la transformation et de la commercialisation**, vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux goûts et aspirations des consommateurs, en particulier en matière de **qualité des produits**, y compris en ce qui concerne les spécificités des produits bénéficiant d'une **appellation d'origine protégée** ou d'une **indication géographique protégée**, et en matière de protection de l'environnement ; »
- « viii) **rechercher** des méthodes permettant de limiter l'usage des **produits** zoosanitaires ou **phytosanitaires**, mieux gérer d'**autres intrants**, garantir la qualité des produits ainsi que la **préservation des sols et des eaux**, promouvoir la **sécurité sanitaire des aliments**, en particulier par la **traçabilité des produits**, et améliorer la santé et le bien-être des animaux; »
- « ix) **mettre au point des méthodes et des instruments** destinés à améliorer la qualité des produits à **tous les stades de la production** et, le cas échéant, **de la transformation et de la commercialisation**; »
- « xi) **promouvoir et réaliser des recherches** concernant la **production intégrée et durable** ou d'**autres méthodes de production** respectueuses de l'environnement; »

Le champs de ces activités de R&D est très large, depuis **la production (en vert dans le texte)**, jusqu'à la **commercialisation en passant par la transformation (en bleu dans le texte)**

34 RÈGLEMENT (UE) No 1308/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013

4.1.2. Les missions techniques des OP sont limitées par l'OCM à l'assistance technique

C'est l'article 152 du même texte qui fixe la liste des missions des Organisations de producteurs (OP) et de leurs associations (AOP). Elles « poursuivent un but précis pouvant inclure ... l'un des objectifs suivants ... »:

- « v) promouvoir et fournir **l'assistance technique** nécessaire à la mise en œuvre de pratiques culturales et de techniques de production respectueuses de l'environnement et de pratiques et techniques respectueuses du bien-être des animaux;
- « vi) promouvoir et fournir **l'assistance technique** nécessaire à l'application des normes de production, améliorer la qualité des produits et développer des produits avec une appellation d'origine protégée, une indication géographique protégée ou couverts par un label de qualité national; »

Dans le secteur des fruits et légumes, ces missions sont facultatives (art. 160). Le règlement ne donne pas la définition de l'expression « assistance technique ». Nous proposons, en référence à la grille de définitions issues des textes de l'OCDE évoquée supra³⁵, de ranger sous ce vocable les activités de « transfert » et de « diffusion » auprès des agriculteurs. L'article 160 précise également que pour le secteur des fruits et légumes, les OP et les AOP « sont considérées comme agissant au nom de leurs membres pour les questions économiques, et pour leur compte, dans la limite de leur mission ». De cette formulation curieusement redondante, on peut déduire que les activités d'assistance technique sont réputées être menées en faveur de leurs adhérents, et potentiellement de façon exclusive.

4.1.3. Un décret du 13 mai 2016 crée un service RDI au sein des chambres régionales d'agriculture

Pris en application de la loi d'avenir pour l'agriculture³⁶, le décret 2016-610 (article 1, 7°) dispose : « A l'initiative de la chambre régionale, il est créé en son sein un service commun à la chambre régionale et aux chambres départementales de sa circonscription dénommé « Recherche-Développement-Innovation », ... En lien avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, ce service coordonne, anime et valorise les programmes de développement, de recherche et d'innovation, en particulier en matière d'agro-écologie. Il contribue à la capitalisation des données et produits issus de ces programmes. Il établit des partenariats avec les organismes régionaux de recherche et de développement. »

35 cf. annexe 2

36 Avant dernier alinéa de l'article 3 et article 89 de la loi 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

4.1.4. Propositions : de la recherche à l'adaptation pour le réseau CTIFL – stations, le transfert et la diffusion pour les OP et les chambres

Il n'est pas certain que les responsables professionnels concernés aient connaissance de cette juxtaposition de textes (ni même les rédacteurs du dernier...), ni que l'ensemble des acteurs, professionnels et pouvoirs publics, n'aient pris conscience des conséquences qui en découlent en termes de capacité d'action et de financement de la RDI.

Mais avant d'en tirer des conclusions pour la gouvernance et le fonctionnement des stations régionales, il convient de clarifier les responsabilités de chacun en cohérence avec les textes. La mission propose la répartition suivante :

- Pour le CTIFL et les stations régionales d'expérimentation: les activités de recherche appliquée, de développement expérimental et d'adaptation³⁷ ;
- Pour les OP et AOP : le transfert et la diffusion à leur adhérents (sauf si elles sont représentatives et collectent une CVO) ;
- Pour les chambres, et les ONVAR³⁸ en général : le transfert et la diffusion des résultats libres de droits, la détection et le courtage en innovation, les liens entre recherche et formation ;
- Pour les chambres : le système d'information associé au système de RDI et la capitalisation des résultats issus de ses programmes.

Compte tenu de l'imbrication actuelle des OP et des chambres dans la gouvernance et le fonctionnement d'un certain nombre de stations régionales, il conviendrait de mettre en œuvre cette clarification dans leurs instances de gouvernance et leur modes de financement.

³⁷ Cf annexe 2

³⁸ ONVAR : organismes nationaux à vocation agricole et rurale

4.2. Une gouvernance professionnelle pour un réseau unique d'expérimentation F&L organisé au niveau régional sur un projet partagé

4.2.1. Une gouvernance globale et une organisation renforcée

- Rassembler au sein d'un même réseau scientifique et technique les centres du CTIFL et les stations régionales permettra d'améliorer :
 - la cohérence de l'ensemble, entre les enjeux nationaux portés par le CTIFL et les réalités locales dont témoignent les stations régionales ;
 - l'efficacité globale, en mettant en synergie des moyens (par exemple pour accéder plus facilement aux financements européens) ;
 - l'efficience : par la suppression des doublons inutiles et l'optimisation des moyens.
- L'organisation de ce réseau au niveau régional permettra de prendre en compte et de valoriser:
 - la diversité territoriale : les enjeux nationaux ne se posent pas tous de la même manière selon les régions et les produits. Certains enjeux ne concernent que certaines régions ou certains produits ;
 - des stratégies et des modèles économiques de stations différents selon les régions ;
 - la décentralisation : les collectivités territoriales sont devenues le premier financeur public des stations, la Région s'est vue renforcer dans ses compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, et confier la gestion des fonds européens.
- L'unité du réseau est subordonnée à celle de sa gouvernance, qui doit être la priorité. La proposition est donc la suivante :
 - Constituer des « clusters » régionaux RDI regroupant toutes les stations régionales d'expérimentation et les centres CTIFL d'une même région, et incluant un représentant de la chambre régionale d'agriculture, au titre des responsabilités, clarifiées au § précédent, qui lui ont été confiées par le décret 2016-610. Ces clusters sont représentés au conseil d'administration du CTIFL selon des modalités à prévoir, et chacun d'eux définit ses règles de fonctionnement en fonction de l'existant.
 - Compte tenu de la responsabilité conférée par l'OCM aux organisations interprofessionnelles en matière de R&D, mettre en place au niveau régional une gouvernance interprofessionnelle comparable à celle qui a été mise en place au niveau national entre INTERFEL et le CTIFL, en s'appuyant sur des comités régionaux INTERFEL (à créer) qui seraient les interlocuteurs des clusters RDI. Cette organisation permettra de répondre aux questions posées par les actions A-1-3, A-2-2, A-3³⁹ du plan d'action 2015-2017 fruits et légumes frais du comité spécialisé F&L de FAM.

39 A-1-3 Orienter les axes de recherche en s'appuyant sur les produits et les compétences filières des professionnels, notamment AOP nationales et SIPMM ;

A- 2-2 Travailler les questions d'adaptation des produits au marché avec une approche marketing ;

A- 3-1 Prendre en compte la première mise en marché dans les axes de la R&D : développer notamment la recherche sur les nouvelles technologies relatives à la conservation des fruits et légumes ;

A- 3-2 Faciliter l'innovation pour améliorer l'accessibilité des produits notamment en matière d'emballage et d'usage ;

A- 3-3 Développer des technologies innovantes de multi valorisation des F&L valorisant toutes les fractions, les écarts de tri, les coproduits,

4.2.2. Pour un projet partagé

- Au niveau national, le CTIFL élabore une stratégie RDI F&L à cinq ans pour répondre aux enjeux identifiés par l'interprofession. Compte tenu du diagnostic, cette stratégie pourrait, a minima :
 - identifier les espèces stratégiques sur lesquelles il est pertinent de mettre l'accent ;
 - définir les priorités thématiques pour la RDI au regard des enjeux pour la filière ;
 - prévoir un plan d'investissements stratégiques permettant de mettre en œuvre ces priorités ;
 - proposer des axes de normalisation, notamment en vue d'une politique de tarification ;
 - identifier des projets structurants et fédérateurs ;
 - proposer des initiatives européennes.
- Au niveau régional, le cluster RDI :
 - établit une stratégie adaptée à la région sur la base d'un diagnostic de la situation régionale par rapport aux enjeux nationaux, et un programme d'actions sur 5 ans.
 - Ce programme est négocié avec les financeurs publics en région, pour faire l'objet d'un contrat régional d'objectifs (CRO), qui affecte les actions aux différents modes de financement public (cf. infra). Ce programme, et le contrat y afférant, peuvent inclure, le cas échéant, la fusion de stations, ou toute action de rationalisation du cluster (mutualisation de moyens ou spécialisation de sites...).
 - Le suivi du contrat est assuré par une commission régionale RDI associant les responsables professionnels du cluster et les financeurs.

4.3. Adapter les modes de financement aux évolutions

4.3.1. L'évolution de la gouvernance professionnelle

Comme indiqué dans l'analyse stratégique, la priorité doit être d'améliorer le niveau des contributions professionnelles au financement des stations.

Or l'évolution de la gouvernance du réseau vers une prise en charge interprofessionnelle, comme indiquée supra, permet de bénéficier des outils liés à sa représentativité, en particulier sa capacité à étendre les cotisations professionnelles pour prendre en charge les dépenses liées à la RDI⁴⁰.

Dans ces conditions, la mise en place de comités régionaux INTERFEL peut s'accompagner de la mise en place d'un financement des stations par CVO interprofessionnelle. Contrairement aux contributions des agriculteurs au CASDAR, ce financement à un caractère « privé », il peut donc être présenté comme contrepartie professionnelle aux financements publics.

Compte tenu du caractère national d'INTERFEL, une telle CVO ne paraît pouvoir être collectée que de manière uniforme au niveau national.

Deux possibilités peuvent être étudiées :

- Soit une CVO similaire à celle qui finance le CTIFL, prélevée à tous les stades de la filière, si un accord est trouvé entre les familles pour une participation de l'aval à la gouvernance des clusters régionaux RDI;
- Soit sur la base d'un financement de type « Section Interprofessionnelle de Première Mise en Marché (SPIMM) », si leur gouvernance et leur financement sont assurés uniquement par la production et la première mise en marché. Gérée par une SIPMM nationale, cette CVO serait redistribuée à ses sections régionales dans le cadre des comités INTERFEL régionaux (qui ont d'autres missions par ailleurs).

Dans les deux cas, le financement des stations se ferait par convention entre INTERFEL et chaque cluster régional. Pour ne pas accroître la charge financière des agriculteurs qui apportent déjà une contribution volontaire au financement des stations, il est possible de défalquer le montant de cette nouvelle cotisation de celui qu'ils versent déjà.

Des simulations effectuées par INTERFEL montrent que le taux de prélèvement pour assurer 1 M€ de cotisation sur l'assiette correspondant au deuxième scénario (producteurs vente directe, expéditeurs, coopératives) serait de 0,27‰ du chiffre d'affaires (ce taux serait plus faible dans le premier scénario). Une CVO de 2 M€ (au taux de 0,54‰), ajoutée aux contributions professionnelles (hors chambres) actuelles permettrait d'assurer les contreparties aux financements publics de 2014 au taux de subvention moyen de 70 % . Et un taux de cotisation de 1,19‰ rapporterait autant que les financements FAM+CASDAR (chiffres 2014).

Cette proposition constitue un élément de réponse aux questions posées par l'action A-1-1⁴¹ du plan d'action 2015-2017 F&L frais de la filière.

40 cf. RÈGLEMENT (UE) No 1308/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013, articles 164.4 h et j, et 165

41 A-1-1 : Adapter et optimiser les sources de financements de la recherche collective en adaptant les procédures de financement de l'innovation à des démarches collectives et plus particulièrement en intégrant le niveau régional (articulations crédits budgétaires, FEADER et financements professionnels) ;

4.3.2. L'évolution du cadre d'intervention publique

a) des appels à projets coordonnés entre financeurs sur les dispositifs ciblés

On a vu que la structure des financements publics se modifie, dans le sens d'une plus grande sélectivité (appels à projets) et d'une spécialisation thématique. Côté professionnel, l'unification et la structuration du réseau d'expérimentation F&L devraient permettre de mieux répondre à l'exigence de sélectivité. Mais un effort similaire est à faire côté financeurs, pour lutter contre la multiplication des guichets et améliorer la cohérence globale des cahiers des charges.

- **Au niveau européen** : la structuration du réseau devrait lui permettre de présenter davantage de projets en partenariat et d'améliorer ses performances en termes d'accès aux financements H2020.
- **Au niveau national**, l'extension (récente) au domaine agricole des financements publics de projets tournés vers l'innovation en collaboration entreprises-chercheurs permet de répondre aux ambitions de certaines organisations de producteurs et stations d'expérimentation. On peut donc distinguer schématiquement :
 - Les financements répondant aux enjeux de compétitivité, portés par le FUI⁴² et le PIA⁴³, dont la traduction en langue agricole donne P3A : Projets Agricoles et Alimentaires d'Avenir, dispositif qui se divise lui même en 2I2A, (Initiatives Innovantes) et PS2A (Projets structurants). Ces projets, centrés sur les entreprises, prévoient le cas échéant l'exclusivité des résultats, et dans certains cas des retours de subvention vers l'État en fonction de l'augmentation du chiffre d'affaires générée par l'innovation. Ces dispositifs ont été conçus au départ pour l'industrie, le principal enjeu pour la filière est d'en adapter les conditions d'accès pour ses entreprises.
 - Les financements répondant aux attentes sociétales, comme le volet national Ecophyto (DEPHY Expé) ou du CASDAR. Ils exigent en particulier la diffusion immédiate et généralisée des résultats sur Internet. De la même manière que pour les projets européens, la structuration du réseau devrait permettre d'améliorer ses performances compte tenu des enjeux forts que porte la filière sur ces sujets.

Chaque projet doit choisir son mode de financement public en fonction de son objectif, et en assumer les conséquences en termes de diffusion : l'attention des financeurs est attirée sur le contrôle de ces obligations.

- **Au niveau régional** se retrouvent les trois niveaux d'intervention publique, plus ou moins imbriqués par le jeu des cofinancements:
 - Le niveau européen avec le PEI (en lien avec H2020) et les Régions, qui en assurent la gestion et participent, avec les autres financeurs publics potentiels (dont les autres collectivités locales), à son cofinancement public.

42 FUI : Fonds Unique d'Investissements, auprès duquel les pôles de compétitivité jouent un rôle de labellisation

43 PIA : Programme des Investissements d'Avenir

- l'État et ses agences : FAM, mais aussi les Agences de l'Eau (par exemple pour le volet régional Ecophyto II), l'ADEME⁴⁴ (en particulier pour les questions énergétiques), et potentiellement la nouvelle Agence de la Biodiversité (pour les questions de biocontrôle, ...).

Le diagnostic et l'analyse stratégique ont mis en évidence les difficultés qu'éprouvent les stations régionales face à la multiplicité des appels à projet issus de ces différentes institutions à différents niveaux.

D'où la proposition, au moins au niveau régional, de généraliser des appels à projets coordonnés multifinanceurs : Europe, Etat (dont agences), Régions, dans le cadre des Contrats Régionaux d'Objectifs proposés supra. Cela suppose :

- une gouvernance régionale partagée pour la RDI agricole. Une ébauche de cette gouvernance est décrite dans une instruction technique du ministère de l'agriculture⁴⁵. Elle prévoit la mise en place d'une instance, coprésidée par le préfet et le président du Conseil régional, chargée, notamment, d'assurer la gouvernance régionale des différents plans (de l'État) associés au projet agro-écologique et de « veiller à leur cohérence avec les autres actions d'innovation et de développement agricole mises en œuvre au niveau régional ». La mission suggère d'aller plus loin pour s'assurer de cette cohérence, en mettant en œuvre les points suivants :
- des cahiers des charges harmonisés : sur les critères d'éligibilité et de sélection des projets, la nature des dépenses éligibles, les taux d'aide, la durée des projets, la périodicité des appels, en insistant sur la nécessité d'une visibilité pluriannuelle adaptée à la nature des travaux de R&D, soit 3 ou 4 ans ;
- et si possible, une solidarité financière par thématique dans le cadre du Contrat Régional d'Objectifs, qui permette, selon les aléas de la gestion budgétaire annuelle, de substituer un financeur par un autre pour assurer la continuité des projets engagés sur la durée.

Il est également important de prévoir le financement des infrastructures de RDI dans les dispositifs d'aide publique, peut être selon une procédure spécifique, et toujours dans le cadre des Contrats Régionaux.

b) Le recours organisé à la politique fiscale d'incitation à la recherche

- **Le Crédit Impôt Recherche (CIR):** les dépenses engagées par les entreprises pour la réalisation d'opérations de recherche, confiées à des organismes de recherche agréés sont éligibles au crédit d'impôt⁴⁶. La proposition est d'organiser la possibilité d'en faire bénéficier les exploitations agricoles, soumises à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, pour des dépenses de R&D confiées à une station régionale d'expérimentation. Les conditions d'accès à ce dispositif sont les suivantes :

44 ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

45 IT DGPE/SDPE/2016-502 du 16/06/2016

46 Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts, BOI-BIC-RICI-10-10-20-30-20160315, 15/03/2016

- les dépenses engagées doivent correspondre à des opérations de recherche bien individualisées, les cotisations ne sont pas admises
- le crédit d'impôt est de 30 % des dépenses affectées à ces opérations. Cependant, elles peuvent être prises en compte pour le double de leur montant si le prestataire fait partie des catégories 2) et 3) ci dessous, et s'il y a indépendance entre le bénéficiaire et le prestataire (c'est à dire si i) aucun des deux ne détient la majorité du capital social de l'autre ou n'y exerce en fait le pouvoir de décision, et ii) si elles ne sont pas placées l'une et l'autre sous le contrôle d'une même tierce entreprise).
- Le crédit d'impôt est plafonné, mais à des montants supérieurs ou égaux à 2M€...
- Les prestataires possibles dans notre cas peuvent être :
 - 1) des stations agréées : 11 le sont actuellement, sur un total de 33 ;
 - 2) des Instituts techniques agricoles, dont le CTIFL (dans ce cas, ces crédits viennent en déduction de son propre CIR) ;
 - 3) des associations loi 1901 ou des sociétés dont sont membres des organismes de recherche publics ou établissements d'enseignement supérieur et agréées par le ministère de la recherche, et les recherches doivent être réalisées au sein d'une équipe de l'organisme de recherche ou de l'établissement d'enseignement... ce qui limite fortement les possibilités.

Les agriculteurs qui participent au financement des stations agréés peuvent donc bénéficier du CIR, sous certaines conditions :

- A droit constant, il faut mettre en place et négocier avec les services fiscaux le financement collectif de projets individualisés dans le programme de travail de la station (rien n'indique dans les textes législatifs que les entreprises ne puissent pas se grouper pour confier leur R&D à un prestataire). Le crédit sera alors de 30 % des dépenses.
- pour faire bénéficier aux agriculteurs d'un CIR du double des dépenses :
 - à droit constant, il faudra fusionner les stations concernées avec le CTIFL ;
 - ou alors faire modifier la loi pour que, par exemple, les projets en partenariat entre la CTIFL et la station soient éligibles, ou qu'il existe un dispositif d'évaluation commun à l'ensemble du réseau (cf.infra) justifiant la qualification de recherche pour les travaux présentés au CIR...
- Enfin, et ce n'est pas la moindre, seuls les travaux qualifiés de R&D peuvent faire l'objet du CIR, c'est à dire ceux qui répondent à la définition de « recherche fondamentale ou appliquée », ou de « développement expérimental », au sens précisé au § 2.2.7⁴⁷. Les travaux « d'adaptation », de « transfert » et de « diffusion » ne sont pas a priori éligibles au CIR.

47 Cf. annexe 2

- **Le mécénat d'entreprise** : contrairement au crédit d'impôt, qui s'applique que l'entreprise fasse ou non des bénéfices, le mécénat d'entreprise ne donne accès qu'à une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons, plafonnée à 5/1000 du CA HT (l'excédent éventuel étant reportable sur les 5 exercices suivants).

Les conditions pour qu'une entreprise puisse bénéficier de cette réduction sont les suivantes :

- Les dons doivent être versés au profit d'organismes d'intérêt général ayant un caractère ... scientifique... ou concourant à la diffusion des connaissances scientifiques (pour ce qui nous concerne). Est considéré comme d'intérêt général un organisme qui :
 - ne profite pas à un cercle restreint de personnes ;
 - a une gestion désintéressée (pas d'intérêt direct dans les résultats, pas de distribution des bénéfices,...) ;
 - ne mène pas d'opérations lucratives significatives : l'activité n'est pas en concurrence avec des entreprises, ou selon des critères d'utilité sociale : des besoins peu ou pas pris en compte par le marché. S'il en mène, les activités non lucratives doivent rester prépondérantes, et les dons doivent affectés au secteur non lucratif (ce qui suppose des comptabilités distinctes)
- L'organisme bénéficiaire peut vérifier qu'il est d'intérêt général en utilisant la procédure de « rescrit », en sollicitant préalablement les services fiscaux dont il dépend.
- Sont également éligibles les « sociétés ou organismes publics ou privés de recherche agréés par le ministère du budget », et « les syndicats professionnels, comme tous les autres organismes chargés de promouvoir le progrès technique et la vulgarisation en agriculture, sont éligibles s'ils ont reçu l'agrément approprié »⁴⁸.
- Les fonds de dotation qui reversent aux organismes ci dessus sont également éligibles, dans la mesure où ils répondent aux exigences ci dessus.

Les agriculteurs faisant des dons aux stations régionales répondant aux caractéristiques d'organisme d'intérêt général, ou ayant reçu « l'agrément approprié » pourraient bénéficier de ce dispositif de réduction d'impôt. Ce pourrait être particulièrement intéressant pour les activités de développement non éligibles au CIR et mises en œuvre par les stations : adaptation, transfert et diffusion des résultats de recherche ou de développement expérimental⁴⁹.

En outre, les chambres régionales d'agriculture, et en particulier leur service RDI, pourraient constituer des fonds de dotation permettant de réunir les dons et de les répartir aux stations agréées de leur région pour leurs activités éligibles.

48 Guide du mécénat – entreprises et associations, www.associations.gouv.fr,

49 cf. annexe 2

4.3.3. L'évolution des prestations aux entreprises d'agrofourriture:

Le diagnostic a montré que les stations régionales ont augmenté de 42 % en 5 ans leurs ventes de prestations aux entreprises, pour l'essentiel fournisseuses de matériel végétal ou de produits phytosanitaires, et cela sans augmenter leurs effectifs, au moins pour la moitié d'entre elles. Et les temps facturés ne représentent que 10 % des temps passé sur les thématiques matériel végétal et santé des plantes, d'où la question de savoir si une partie des activités correspondantes, réalisées par les stations sur fonds professionnelles ou publics, ne devraient pas relever de financements privés ?

- La charte d'évaluation variétale (matériel végétal : 26 % des ETPT des stations) mise en place (en coopération INRA-CTIFL-stations) pour les espèces fruitières (mais le raisonnement est le même pour les légumes) distingue deux niveaux :
 - Le niveau 1 teste l'intérêt agronomique des nouvelles variétés (deux ou trois sites, observation sur cinq à six ans). Il s'agit d'une activité de « développement expérimental »⁵⁰. Elle permet d'avoir une vision d'ensemble au niveau national du niveau génétique du matériel végétal, son financement collectif paraît souhaitable.
 - Le niveau 2 évalue le comportement agronomique des variétés décelées comme les plus intéressantes au niveau 1, en les utilisant dans différentes conditions pédoclimatiques et de conduites de vergers (trois à dix sites). Il s'agit d'une activité « d'adaptation »⁵¹, donc de développement. Elle devrait relever du financement privé des fournisseurs de ces variétés, donc être facturée au « coût complet ».
- Les tests de produits phytosanitaires (santé des plantes et biocontrôle : 40 % ETPT) nous semblent devoir relever, eux, uniquement de financements privés, donc d'une facturation au « coût complet ». Les stations peuvent se voir contraintes de se substituer aux firmes pour trouver des solutions aux agriculteurs qui se trouvent dans des impasses techniques liées à la disparition de certaines molécules (du fait, par exemple, de leur interdiction ou du développement de cultures OGM). Le prétexte avancé par les firmes serait que les tests d'utilisation d'autres molécules existantes sur telle espèce seraient trop coûteux par rapport au marché qu'elle représente. Pourquoi, dans ce cas, ne pas négocier un retour sur investissement sous forme de brevet ou toute autre forme de restitution financière liée à la vente de ces produits une fois testés par les stations ?

Ces remarques conduisent à proposer une politique nationale de tarification des prestations aux entreprises amont (BPE), qui serait d'autant plus facile à mettre en place que le réseau CTIFL- stations serait unifié (par exemple avec une filiale commune ?), à la fois au plan pratique et vis à vis du droit de la concurrence. Cette politique supposerait d'étendre à l'ensemble des prestations la démarche de normalisation engagée sur l'évaluation du matériel végétal fruitier.

50 cf. annexe 2

51 cf. annexe 2

4.4. Structurer l'activité scientifique et technique du réseau

4.4.1. « muscler » les GIS

On a vu lors du diagnostic que les GIS fruits et PICLèg permettent de passer de la stratégie individuelle « de la machine à café » à une approche collective. Dans les conditions institutionnelles actuelles, c'est probablement la stratégie la plus pertinente, et l'enjeu est d'accroître la part d'activité du réseau CTIFL - stations régionales qu'ils ont à connaître. Il pourrait en particulier leur être demandé, au-delà de leur mission d'échange et de réflexion commune, de :

- renforcer la normalisation : déjà entreprise sur le thème de l'évaluation matériel végétal (projet « médiéval »,...), et surtout sur les tests de produits phytosanitaires, en lien avec la politique de tarification des prestations aux entreprises évoquées au paragraphe précédent ;
- positionner des experts du réseau dans les instances européennes comme les « focus group » du PEI, en proposant des sujets et en envoyant des candidatures, de façon à « exister » dans ces cercles d'influence, et à faire le lien entre l'Europe et les territoires, y compris au sein de RMT⁵² sur des sujets transversaux ;
- en conséquence, préparer des projets en partenariat, notamment européens. On pourrait sur ce point leur confier une mission d'appui et de labellisation scientifique et technique de ces projets préalable à leur présentation aux appels à projets.

Pour cela, il est nécessaire de les doter de moyens d'animation financiers (CASDAR) et en ETP clairement identifiés et reconnus sur cette mission (INRA, CTIFL).

4.4.2. Un système d'information unique pour l'ensemble du réseau

L'efficacité du système RDI dépend dans une large mesure de celle du système d'information qui le sous tend. Il faut que ce système tienne compte des deux modèles évoqués supra :

- données protégées, accès et diffusion restreinte aux acteurs du projet, qui décident des conditions de la mise dans le domaine public pour les projets de RDI du modèle « privé » (FUI, PIA...)
- données et résultats immédiatement accessibles à tous pour les projets du modèle « public » (H2020, PEI,...).

Au delà des comptes rendus d'essais, il faut pouvoir y mettre en ligne des données (variables, paramètres et résultats) des expérimentations selon un format standard, pour permettre des méta-analyses (validations sur large échelle) et réaliser des économies d'essais en supprimant les redondances non justifiées...

52 RMT : Réseau Mixte Technologique

La partie amont de ce système se trouve a priori au sein du CTIFL, qui doit, grâce à la gouvernance professionnelle proposée, se faire donner la légitimité à :

- coordonner la rédaction des cahiers de charges sur les données à collecter, à stocker, et sur leurs conditions d'accès et de valorisation,
- gérer, pour le compte de l'ensemble du réseau les remontées d'informations dans le système, ainsi que la maintenance des bases de données.

La partie aval de ce système se trouve a priori dans les chambres régionales d'agriculture, pour les données libres de droit, au titre des missions de leur service RDI, pour :

- harmoniser les outils et les méthodes de diffusion, au sein de leur région mais aussi, en lien avec leurs homologues, dans les autres régions concernées par les mêmes produits ;
- coordonner les actions des stations de leur région sur ces sujets, et en assurer le relais le plus large possible, y compris dans d'autres régions lorsque cela est pertinent ;
- faire remonter aux clusters les résultats de leurs travaux de veille, à la fois sur les besoins d'expérimentation et de recherche (à tous les stades de la filière), et sur les travaux d'expérimentation nécessaires à la concrétisation de certaines innovations repérées sur le terrain (validation pour généralisation, réponse à des questions posées par l'innovation,...).

4.4.3. Mettre en place une procédure d'évaluation des programmes, des actions et des projets sous l'égide du CSU

La légitimité à terme du système RDI F&L ne peut durablement fonctionner sans un dispositif national d'évaluation scientifique et technique. Nous proposons de caler ce dispositif sur les contrats régionaux d'objectifs proposés supra, avec, pour chacun d'eux :

- une évaluation in itinere, par consultation des commissions régionales de suivi associant professionnels et financeurs ;
- une évaluation ex post, comme composante de leur évaluation globale.

L'évaluation de tous les CRO (F&L) devra être réalisée par la même équipe nationale désignée par le CSU. Nous proposons de la compléter par une comparaison du système avec ses homologues européenne au même rythme (5 ans). Il est nécessaire de doter financièrement cette mission (CASDAR, financements régionaux,...)

L'ensemble des propositions de ce paragraphe constitue un élément de réponse aux questions posées par les actions A-1-4 et A-1-5 et A-2-1⁵³ du plan d'action de la filière.

53 A-1-4 : Améliorer le pilotage et l'accès aux informations de tous les acteurs de la filière, en s'appuyant sur des outils existants comme les GIS PICLEG et GIS Fruits

A- 1-5 : Poursuivre la veille, le repérage et les expérimentations afin d'assurer une parfaite diffusion des informations à tous les stades de la filière par l'amélioration du pilotage des actions ;

A- 2-1 : Assurer la diffusion des résultats de la R&D notamment sur les coûts de production et l'agro écologie ;

CONCLUSION

Les stations régionales d'expérimentation fruits et légumes frais arrivent à la fin d'un cycle. Mises en place à l'initiative des producteurs sur les bassins de production dans les années 1970-1980 avec un fort appui des pouvoirs publics, elles se sont développées jusqu'à la fin des années 2000. La réforme de 2006-2007, en supprimant les comités économiques de bassins sur lesquels elles s'appuyaient, les a privées de ressources financières professionnelles, le relais n'étant pas toujours pris par les OP et AOP qui s'y sont substituées. Dans certains cas, elles ont pu continuer à fonctionner sur les réserves laissées en héritage par ces comités. Mais l'épuisement de ces réserves, la fin des contrats de projets Etat-Région, qui leur assurait une certaine visibilité, puis la baisse des crédits de l'État, les met aujourd'hui devant des difficultés financières de nature à remettre en cause leur pérennité : dès 2010, 25 % d'entre elles affiche un résultat d'exploitation négatif, et cette proportion atteint 40 % en 2014.

Elles représentent globalement un potentiel important de recherche-développement, avec 370 ETP, 470 ha d'expérimentation et près de 25M€ de budget, équivalent à celui du CTIFL. Leur dispersion les a conduit à des modèles de développement différents selon les régions, sur des orientations qui peuvent être diamétralement opposées, les unes vers la recherche d'avantages compétitifs pour leurs adhérents, les autres vers l'appui technique au plus grand nombre sur leur territoire. Elles ont tenté de s'adapter individuellement à la dégradation de leurs ressources d'origine professionnelle ou publique en développant en particulier la vente de prestations aux entreprises d'agrofourniture, et en diversifiant leurs sources de financement public.

Mais leur dispersion les a également empêché de développer une réflexion stratégique collective pour anticiper, ou au minimum s'adapter, aux évolutions du contexte. Elles sont restées très attachées à un pilotage par les producteurs, alors que la réforme de l'OCM de 2013 confie les missions de RDI aux organisations interprofessionnelles, et que le CTIFL lui-même est passé d'un financement à 70 % public (TFA) à une mise sous contrôle interprofessionnel (CVO). Elles négocient chacune de leur côté les prestations « sur étagère » aux entreprises, alors qu'une politique commune pourrait probablement leur permettre d'accroître le champ de ces prestations facturées. Elles peinent à accéder aux financements européens qui nécessitent une ingénierie de projet importante pour mettre en place les partenariats multiples nécessaires. Elles ne peuvent aller négocier individuellement l'adaptation de nouvelles formes de financement public pour y avoir accès. Malgré une animation technique assurée par le CTIFL et la mise en place d'arènes de concertation avec la recherche (les GIS), elles n'ont pas pu, avec leurs partenaires scientifiques, mettre en place un dispositif d'évaluation scientifique et technique qui assure leur légitimité à moyen terme. Accentuée par leurs différences de modèles, leur

dispersion les limite enfin dans les ambitions qu'elles pourraient se donner en termes de diffusion aux professionnels et de communication auprès du public sur des sujets sociétaux comme la réduction d'usage des produits phytosanitaires et le biocontrôle.

Mais les stations régionales ne sont pas les seules à ne pas avoir anticipé ou s'être adaptées à l'évolution du contexte. La structure des financements publics se modifie, dans le sens d'une plus grande sélectivité, manifestée par la généralisation des appels à projets, et d'une spécialisation thématique qui multiplie les financeurs. La loi MAPTAM⁵⁴ et la loi NOTRe ont accentué le mouvement de décentralisation, en confiant pour l'une la gestion des fonds européens aux Régions, et en accroissant leurs responsabilités en termes d'intervention économique en même temps que leur périmètre pour l'autre. Paradoxalement, alors que ces évolutions nécessitent à l'évidence une plus grande coordination, c'est l'inverse qui s'est produit, en particulier avec la disparition des CPER⁵⁵ qui, malgré les limites de leur caractère contractuel, offraient au moins aux porteurs de projets une certaine lisibilité sur les dispositifs de financement public.

Le contenu des propositions qui figurent dans le présent rapport :

- clarifier l'articulation des compétences entre les interprofessions (filières), les OP (production) et le réseau des chambres (territoires) ;
- une gouvernance professionnelle pour un réseau unique d'expérimentation F&L organisé au niveau régional sur un projet partagé ;
- adapter les modes de financement aux évolutions de la gouvernance professionnelle, du cadre d'intervention publique et des prestations aux entreprises d'agrofourriture ;
- structurer l'activité scientifique et technique du réseau ;

a été construit pour répondre à ces enjeux d'adaptation et permettre d'assurer un avenir à l'activité de Recherche-Développement-Innovation menée, en particulier par les stations régionales d'expérimentation, et affirmée par les professionnels comme « point clé de l'avenir de la filière fruits et légumes frais »⁵⁶.

54 LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

55 Contrats de Projets État-Région

56 STRATÉGIES DE FILIÈRE : POUR UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE AU SERVICE DES HOMMES, MAAF, FranceAgriMer, juin 2014

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le 14 JAN. 2016

N/Réf : CI 733058

à

Monsieur Bertrand HERVIEU
Vice-Président du Conseil Général
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et des Espaces Ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15

La mission de facilitation menée auprès des représentants de la filière fruits et légumes par M. Hervé Piaton, membre du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) a permis de trouver une solution de financement pour le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) suite à la suppression de la taxe fiscale affectée (TFA) correspondante en 2015. Son rôle a été largement salué tant par M. Jacques Rouchaussé, nouveau président du CTIFL, que par l'ensemble des familles de l'interprofession.

Dans le cadre de la nouvelle présidence du CTIFL, un plan d'actions visant à consolider la pertinence scientifique et technique du Centre est en cours de préparation. Un des axes retenus est le renforcement du rôle du CTIFL dans la coordination des stations régionales d'expérimentation, sujet sur lequel le président du CTIFL a sollicité un appui du ministère de l'agriculture.

En effet, l'expérimentation dans le secteur des fruits et légumes repose, outre sur le CTIFL, sur un réseau d'une trentaine de stations régionales d'expérimentation. L'activité de cet ensemble hétérogène de stations a été récemment rationalisée.

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

Leur coordination est assurée par le CTIFL depuis 2010, année où a été signée par le MAAF, FranceAgriMer et le CTIFL une convention-cadre portant sur la « coordination et l'encadrement technique CTIFL des stations régionales Fruits et Légumes ». Sur la trentaine de stations, la moitié est d'ailleurs « partenaire du CTIFL », c'est-à-dire que des ingénieurs du CTIFL y sont affectés.

Le mode de financement de ces stations est variable d'une station à l'autre mais il s'agit majoritairement de financements publics (CASDAR, Conseils Régionaux) pour la plupart d'entre elles. Dans le contexte actuel de tensions sur les financements publics, tant sur le plan national que régional, il s'avère nécessaire d'engager une réflexion sur l'avenir du réseau des stations régionales d'expérimentation pour optimiser son fonctionnement.

C'est pourquoi je vous demande de désigner un membre du CGAAER afin de mener à bien une expertise en lien avec les professionnels concernés sur le réseau des stations régionales d'expérimentation en vue de proposer des voies pour optimiser le fonctionnement dans un contexte de budget contraint. Par ailleurs, l'expert désigné devra également faire un état des lieux sur les nouvelles orientations de la recherche publique dans le secteur des fruits et légumes frais et en observer les effets sur la recherche appliquée menée par le CTIFL et les stations régionales d'expérimentation. L'expert pourra à cet effet s'appuyer sur les services de la DGPE et de la DGER.

Je souhaite que les conclusions de cette mission soient rendues d'ici le 31 octobre 2016, avec un premier rapport d'étape détaillé d'ici le 30 juin 2016.

Philippe MAUGUIN

Annexe 2 : Définitions

Terminologie agricole usuelle	Terminologie OCDE	Définitions OCDE	Définitions CTIFL ⁱ	Exemples
Recherche	fondamentale	Travaux expérimentaux ⁱⁱ ou théoriques en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sans envisager une application ou une utilisation particulière. Elle peut être libre ou finalisée pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques.		1. Etude des mécanismes d'agression et de défense sanitaire de l'abricotier vis-à-vis du chancre bactérien. 2. Identification des différents auxiliaires biologiques de la tomate et étude de leur physiologie
	appliquée	Elle vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif pratique déterminé.		1. Sélection des variétés résistantes au chancre bactérien de l'abricotier 2. Sélection des souches d'auxiliaires adaptées au confinement dans une serre.
Expérimentation	Développement expérimental	Il vise à lancer de nouveaux matériaux, produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà, à partir des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, et au moyen de prototypes ⁱⁱⁱ ou d'installations pilotes ^{iv} .	On classera dans cette catégorie les « programmes d'expérimentation ou d'acquisition de références » évalués à l'échelle nationale.	1. Mise en culture de ces variétés pour test de leur résistance combinée à leur intérêt commercial. 2. Définition de stratégies d'utilisation de ces auxiliaires dans une serre de tomates.
Développement	Adaptation	Elle a pour but de modifier une technologie ou un procédé existant pour l'adapter aux entreprises utilisatrices.	On classera dans cette catégorie les programmes d'évaluation permettant d'éprouver une innovation dans les contextes agronomiques et techniques de la région.	1. Adaptation des itinéraires techniques de conduite des vergers utilisant ces variétés dans différentes conditions pédoclimatiques. 2. Adaptation de ces stratégies aux différents types de serres et de climats.
	Transfert	Il vise à transformer une technologie, une connaissance ou une information non exploitée en une pratique que les entreprises peuvent utiliser pour mettre au point de nouveaux produits ou procédés.	On classera dans cette catégorie les programmes de démonstration qui ont pour objet l'appropriation de l'innovation par les agriculteurs.	1. Démonstration de ces variétés chez des agriculteurs volontaires. 2. Diffusion des souches en séries limitées chez un premier panel d'agriculteurs.
	Diffusion	Manière dont les innovations se répandent après leur toute première application, par les mécanismes du marché ou autrement.		

i Programme d'accompagnement CASDAR du CTIFL, action élémentaire « coordination technique CTIFL des stations régionales fruits et légumes, 30 octobre 2015.

ii Les méthodes expérimentales scientifiques consistent à tester par des expériences répétées la validité d'une hypothèse. L'obtention de données nouvelles, qualitatives ou quantitatives, confirme ou infirme l'hypothèse initiale. L'expérience scientifique se distingue d'autres expériences en ce qu'elle requiert, pour être crédible, l'application d'un protocole d'expérimentation permettant de reproduire précisément une expérience particulière.

iii un prototype est « un modèle original qui possède les qualités techniques et les caractéristiques de fonctionnement du nouveau produit ou procédé, [...] n'en revêt pas nécessairement la forme ou l'aspect final, mais [...] permet de dissiper des incertitudes permettant d'améliorer le produit ou le procédé concerné et d'en fixer les caractéristiques. » (instruction fiscale 4 A-3-12 du 21 février 2012)

iv Une installation pilote est « un ensemble d'équipements ou de dispositifs permettant de tester un produit ou un procédé à une échelle ou dans un environnement proche de la réalité industrielle. » (idem)

Annexe 3 : Cartographie thématique des activités

Station :

ETPT Totales

Espèce N°1:

ETPT

0 % du total ###

Cartographie thématique des activités*

Objectifs	Matériel végétal					Equipements					Santé des plantes et biocontrôle					systèmes de production					qualité des produits					Itinéraires de commercialisation									
	R&D collective			R&D privée**		R&D collective			R&D privée**		R&D collective			R&D privée**		R&D collective			R&D privée**		R&D collective			R&D privée**											
	Recherche*	Expérimentation*	Développement*	Recherche sous contrat**	Prestations sur catalogue***	Recherche*	Expérimentation*	Développement*	Recherche sous contrat**	Prestations sur catalogue***	Recherche*	Expérimentation*	Développement*	Recherche sous contrat**	Prestations sur catalogue***	Recherche*	Expérimentation*	Développement*	Recherche sous contrat**	Prestations sur catalogue***	Recherche*	Expérimentation*	Développement*	Recherche sous contrat**	Prestations sur catalogue***	Recherche*	Expérimentation*	Développement*	Recherche sous contrat**	Prestations sur catalogue***					
Améliorer la productivité																																			
Baisser les coûts																																			
réduire les pertes post récolte																																			
Différencier les produits-segmenter les marchés																																			
Améliorer la qualité																																			
Renforcer les forces commerciales																																			
Réduire l'usage des produits phytosanitaires et autres produits ayant un impact négatif sur la santé et/ou l'environnement																																			
Améliorer la connaissance du consommateur sur le produit et ses conditions d'approvisionnement																																			
S'adapter au réchauffement climatique																																			
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* voir les définitions dans le tableau Annexe 2

** Contrat de recherche ou expérimentation avec une entreprise privée en vue d'une innovation spécifique.

*** Prestations analogues quels que soient les clients (test d'homologation par exemple)

Annexe 4 : Fiche signalétique station

<p>Nom de la station :</p> <p>Statut juridique : Vocation (fruits, légumes, F&L): Nombre d'espèces: Nom de la 1ère espèce (en temps passés) : Nom de la 2ème espèce (en temps passés) : Nom de la 3ème espèce (en temps passés) : Liste des autres espèces : accréditation BPE (Oui, Non):</p>	
<p>Avec site(s) physique(s): surface physique des parcelles d'expérimentation (ha): autres surfaces agricoles (production, ...) surface développée 2014 des parcelles en expérimentation (ha): surface physique des serres en verre (ha): surface développée 2014 des serres en verre (ha): surface physique des serres en plastique (ha) :</p> <p>Hors site physique: surface des parcelles chez les agriculteurs (ha) en 2010: surface physique: surface développée: en 2014: surface physique: surface développée: Variation 2014-2010 surface physique (%) #DIV/0 ! Variation 2014-2010 surface développée (%) #DIV/0 !</p> <p>nombre d'agriculteurs concernés: en 2010: en 2014: Variation 2014-2010 (%) #DIV/0 !</p>	<p>Nombre d'agriculteurs adhérents (contributions volontaires): directs: en 2010: en 2014: via des organisations collectives (OP, groupes techniques, associations, syndicats, coopératives,etc...): en 2010: en 2014:</p> <p>Total 2010 : 0 Total 2014 : 0 Variation 2014-2010 (%) #DIV/0 !</p> <p>Zone d'influence (origine géographique des adhérents) en 2014**</p> <p>Nombre d'agriculteurs adhérents/nombre de producteurs de la zone en 2014 (%) pour la 1ère espèce : pour la 2ème espèce : pour la 3ème espèce : pour l'ensemble des espèces :</p>
<p>Nombre de salariés (ETP) en 2010: permanents (ETP): occasionnels (ETPT*): total (ETPT) : 0,00</p> <p>en 2014: permanents (ETP) occasionnels (ETPT*): total (ETPT) : 0,00 variation ETPT 2014-2010 (%) #DIV/0 !</p> <p>Temps passés sur la 1ère espèce (ETPT): Temps passés sur la 2ème espèce (ETPT): Temps passés sur la 3ème espèce (ETPT): Total 3 principales espèces (ETPT) 0,00</p> <p>Qualification des personnels permanents ingénieur (ETP) technicien (ETP) personnel administratif (ETP) total (ETPT) : 0,00</p>	<p>Activités de diffusion en 2014: parcelles de démonstration (hors parcelles d'expérimentation): si oui: surface physique consacrée à ces parcelles (ha) visites de parcelles d'expérimentation ou de démonstration (nombre) : nombre d'agriculteurs participants: organisation de ou intervention dans des réunions techniques (nombre) : nombre d'agriculteurs participants : bulletins de la station (nombre de parutions ou envois électroniques par an) : nombre d'agriculteurs destinataires: articles dans d'autres revues (nombre) : nombre d'agriculteurs touchés: site internet (nombre de visites) : Autres activités de diffusion (nature) nombre d'agriculteurs touchés:</p>

Informations financières		en 2014:	
en 2010:		Produits 2014 (K€) :	
Produits 2010 (K€) :		vente de produits :	
vente de produits :		production stockée ou immobilisée :	
production stockée ou immobilisée :		vente de prestations (contrats privés) :	
vente de prestations (contrats privés) :		reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges :	
reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges :		cotisations professionnelles (hors participation chambres) :	
cotisations professionnelles (hors participation chambres) :		participations chambres :	
participations chambres (y compris paiement de salaires) :		subventions d'exploitation FranceAgriMer :	
subventions d'exploitation FranceAgriMer :		subventions d'exploitation CASDAR hors FranceAgriMer :	
subventions d'exploitation CASDAR hors FranceAgriMer :		subventions d'exploitation fonds européens :	
subventions d'exploitation fonds européens :		subventions d'exploitation collectivités territoriales :	
subventions d'exploitation collectivités territoriales :		quote part des subventions d'investissements versée au compte de résultat	
autres: FUI, ONEMA, Agence de l'eau, ...		autres: FUI, ONEMA, Agence de l'eau, ...	
Charges 2010 (k€) :		Charges 20104 (k€) :	
achats de marchandises, matières et autres approvisionnements :		achats de marchandises, matières et autres approvisionnements :	
variation de stocks (+/-) :		variation de stocks (+/-) :	
achat d'équipements :		achat d'équipements :	
achat de prestations :		achat de prestations :	
impôts, taxes et versements assimilés :		impôts, taxes et versements assimilés :	
charges de personnel (salaires, yc chambre, et cotisations sociales) :		charges de personnel (salaires et cotisations sociales) :	
dotation aux amortissements :		dotation aux amortissements :	
dotation aux provisions :		dotation aux provisions :	
- crédit impôt recherche :		- crédit impôt recherche :	
autres :		autres :	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2010	0	RESULTAT D'EXPLOITATION 2014	0
résultat financier (produits – charges financières) :		résultat financier (produits – charges financières) :	
résultat exceptionnel (produits – charges exceptionnelles) :		résultat exceptionnel (produits – charges exceptionnelles) :	
participation des salariés et impôt sur les bénéfices :		participation des salariés et impôt sur les bénéfices :	
résultat de l'exercice :	0	résultat de l'exercice :	0
Charges 2010 / ETPT :	#DIV/0 !	variation résultat d'exploitation 2014-2010 :	0
Valeur des immobilisations brutes fin 2010 (k€) :		variation résultat 2014-2010 (%) :	#DIV/0 !
Valeur des immobilisations nettes fin 2010 (k€) :		Charges 2014 / ETPT :	#DIV/0 !
Taux d'amortissement 2010 : (brut-net)/brut (%)	#DIV/0 !	Variation 2014-2010 des charges/ETPT :	#DIV/0 !
		Valeur des immobilisations brutes fin 2014 (k€) :	
		Valeur des immobilisations nettes fin 2014 (k€) :	
		Taux d'amortissement 2014 : (brut-net)/brut (%)	#DIV/0 !
		variation des taux d'amortissement 2014-2010 (%)	#DIV/0 !
		Autres aspects à mentionner relatifs à la pérennité de la station:	

Annexe 5 : Fiche partenariats

Analyse des partenariats et concurrences	
<p>Station:</p>	
<p>Participations d'autres organismes:</p> <p>Ingénieur CTIFL (O/N) : Convention CTIFL (O/N) : Personnel Chambre d'Agriculture (O/N) : Participation financière Chambre d'Agriculture (O/N) : Participation financière AOP 1 : nom de l'AOP Participation financière AOP 2 : nom de l'AOP Participation financière AOP 3 : nom de l'AOP Participation financière OP : nombre</p>	<p>Autres stations</p> <p>Station 1 : Nombre de projets en cours: Station 2 : Nombre de projets en cours: Station 3 : Nombre de projets en cours: Station 4 : Nombre de projets en cours: Station 5 : Nombre de projets en cours: *</p> <p>Pôles de compétitivité</p> <p>Nom : Nombre de projets en cours:</p> <p>Entreprises</p> <p>Entreprise 1 : Nombre de projets en cours: Entreprise 2 : Nombre de projets en cours: Entreprise 3 : Nombre de projets en cours: *</p> <p>Autres (préciser):</p> <p>Nombre de projets en cours: *</p>
<p>Partenariats scientifiques et techniques</p> <p>européens</p> <p>Organisme 1 : nombre de projets en cours : Organisme 2 : nombre de projets en cours : *</p> <p>INRA</p> <p>centre PACA (nombre de projets en cours) : centre de Bordeaux (nombre de projets en cours) : centre de Toulouse (nombre de projets en cours) : AgroCampus Ouest (nombre de projets en cours) :</p> <p>CTIFL</p> <p>centre de Balendran (nombre de projets en cours) : centre de Carquefou (nombre de projets en cours) : centre de Lanxade (nombre de projets en cours) : centre de St Rémy de Provence (nombre de projets en cours) : antenne de Rungis (nombre de projets en cours) :</p>	<p>Concurrences :</p> <p>Station ou centre 1 : sur les financements (Forte/faible) : sur la maîtrise et la diffusion de l'information (Forte/faible) : autre type de concurrence (préciser, Forte ou faible) :</p> <p>Station ou centre 2 : sur les financements (Forte/faible) : sur la maîtrise et la diffusion de l'information (Forte/faible) : autre type de concurrence (préciser, Forte ou faible) :</p> <p>Station ou centre 3 : sur les financements (Forte/faible) : sur la maîtrise et la diffusion de l'information (Forte/faible) : autre type de concurrence (préciser, Forte ou faible) : *</p> <p>* : rajouter des lignes si nécessaire</p>

Annexe 6 : Comité de pilotage

Organisme	Nom Prénom	Fonction
Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt-DGPE	Claquin Flora de Sarnez Marie	Cheffe du bureau des Fruits et Légumes Adjointe
Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt-DGER	Boissières Daniel Pierre Grenier Bitaud Corinne	Adjoint ss Directeur Recherche Innovation et Coopérations Internationales Chef du bureau Finalisation de la Recherche Chargée de mission
CTIFL	Rouchaussé Jacques Vernède Alain	Président Conseiller
INTERFEL	Dupont Bruno Orenga Louis Demange Emmanuel	Président Directeur général Directeur Produits, Qualité et Actions régionales
Station SILEBAN	Guillard Bernard	Président
Station La morinière	Moulon Jean Louis	Président
IRFEL	Lammert Pierre Digel Fabien	Président Directeur
APCA	Bernard André Naïtlho Mikaël Martinod Elodie Leturgie Adrien	Administrateur Chargé de mission Chargée de mission Chargé de mission
FranceAgriMer	Oberti Marie-Agnès Douel Frédéric Bossard Stéphanie	Déléguée filières Fruits et Légumes Chef unité Aides Exploitations et Expérimentation Adjointe chef unité Aides Exploitations et Expérimentation
Région Occitanie	Schultz Cindy	Chef de service Agriculture
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Faure Rochet Odile	Chargée de mission
INRA	Huyghe Christian	Directeur Scientifique adjoint Agriculture

Annexe 7 : Stations visitées

Dates	Sigle	Nom	Personnes rencontrées	En présence de
11/04	CEHM	Station expérimentale Fruits & légumes Languedoc-Roussillon	Cécile ARRIGHY (Dir. SUD EXPE), Claude TRONEL (CTIFL)	Sophie CHARMONT Dir. Centre CTIFL de Balandran
	CENTREX	Centre Expérimental des Fruits et Légumes du Roussillon	Jean Michel BROQUAIRE (Directeur)	
	SERFEL	station d'expérimentation spécialisée dans les fruits à noyau	Philippe CAVALIER (Pdt), Thierry MEYNIER (administrateur), Christian PINET (resp. technique), Jean Luc BRIAL (Dir)	
12/04	APREL	Association Provençale de Recherche et d'Expérimentation Légumière	Gérard ROCHE (Pdt), Catherine TAUSSIG (resp adm.), A. GINEL, Claire GOYLLON, B. GARD (CTIFL), en présence de M.BALMEL (DRAAF), Mme SOUCHAUD (DRAAF), M. ANDRE (DRAAF/FAM)	Dominique GRASSELLY Dir. Centre CTIFL de St Rémy de Provence
	La Pugère	Station d'expérimentations arboricole La Pugère	Jean Noël FABRE (Pdt), dans les locaux d'APREL	
	GRAB	Groupe de Recherche en Agriculture Biologique	Guillaume REROLLE (vice-pdt), Vianney LE PICHON (Dir)	Dominique GRASSELLY
	La Tapy	Domaine Expérimental La Tapy	René REYNARD (Pdt), Louis BONNET	
13/04	SEFRA	Station Expérimentale Fruits Rhône-Alpes	M.DARNAUD (Pdt), Sophie STEVENIN (Dir), Baptiste LABEYRIE (CTIFL), en présence de Bruno LOCQUEVILLE (DRAAF)	Sophie CHARMONT
19/04	ADIDA	Association Départementale d'Information et de Développement Agricole	Yves RIGAL (Dir)	Jean-Marc JOURDAIN (Dir), dans les locaux du centre CTIFL de Lanxade,
	ACPEL	Association Charentes-Poitou d'Expérimentation Légumière	Thibault TONY (Pdt), Jean Michel LHOTE (resp. tech. et adm.),	
	CREYSSE	Station expérimentale de Creysse	Jérôme FAYOL, Serge GAY (gérant)	
	ANPN	Association Nationale des Producteurs de Noisettes	Alain SAPHY (Pdt), Marion MERCADAL (resp)	

Dates	Sigle	Nom	Personnes rencontrées	En présence de
19/04	CEFEL	Centre d'Expérimentation en Fruits et Légumes de Midi-Pyrénées	Yvon SARRAUTE (Pdt), Serge LAPLACE-ROUGET (Coop BLUEWHALE), Marie Eve BIARGUET (Dir), Françoise ROCHE (élue chambre régionale), Jacques CANTAU, Bernard BORREDON (Pdt syndicat Melon)	Jean-Marc JOURDAIN
20/04	INVENIO	Centre de recherche et d'expérimentation de la filière Fruits et Légumes d'Aquitaine	Vincent SCHIEBERT (Pdt), Gérard BOIMIERAS, Richard RENAUDIE, Irène CARASCO, Jean Louis OLIVIER, Séraphin DO NASCIMENTO (administrateurs) Pierre GAILLARD (Dir), Julie ZIESSEL (gestion de projets), Cathy ECKERT (CTIFL)	
26/04	CERAFEL (AOP)	Association d'Organisations de Producteurs (AOP) légumes, fruits et horticulture	Joseph ROUSSEAU (Pdt.), Yvon AUFFRET, Alice ABJEAN-UGUEN (coordination recherche financements)	Eric BRAJEUL, Dir. Centre CTIFL de Carquefou
	CATE	Comité d'Action Technique et Economique	Jean Denis CRENN (Pdt), Michel LEROUX (Dir.),	
	Terre d'essais-SECL	Station d'expérimentation dédiée aux cultures légumières bretonnes	Hubert JACOB (Pdt.), Hervé CONAN (vPdt.), Guillaume ROSTOL (Dir.)	
	SILEBAN	Société d'Investissement LEgumière et maraîchère de BASse Normandie	Patrick GROUALLE (Dir.), Jacques DUBOIS (Dir.adj)	
28/04	PLRN	Pôle Légumes Région Nord	Christian DURLIN (Pdt.), Dominique WERBROUCK, (resp.)	Catherine LAGRUE, Dir.sc. CTIFL
	APEF	Association des Producteurs d'Endives de France	Catherine de COURCELLES (Pdte), Frédéric LEVIGOUREUX (Dir.), Jean Marc GUILBART (Dir.fin.)	

Annexe 8 : stations rencontrées (Paris, 04/05/16)

Sigle	Nom	Personnes rencontrées	Fonction
ARELPAL	Association Régionale d'Expérimentation Légumière des Pays de la Loire	Brigitte PELLETIER	animatrice
CEFEL	Centre d'Expérimentation en Fruits et Légumes de Midi-Pyrénées	Marie – Eve BIARGUES	Directrice
CERAFEL	Association d'Organisations de Producteurs (AOP) légumes, fruits et horticulture	Alice ABJEAN-HUGUEN	Animatrice section technique
INVENIO	Centre de recherche et d'expérimentation de la filière Fruits et Légumes d'Aquitaine	Pierre GAILLARD	Directeur
La Morinière	Station d'expérimentation fruitière La Morinière	Jean Luc MOULON Hugues DECROMBECQUE	Président Directeur
LCA	Légumes Centre Action	Céline DIARD	Responsable administrative
SEHBS	Station Expérimentale Horticole de Bretagne Sud	Jean René MENIER Maël LE LAN	président Responsable expérimentation
SENURA	Station d'Expérimentation Nucicole Rhône-Alpes	Jean Luc REVOL Christian MATHIEU	Coprésident membre bureau
SERAIL	Station d'Expérimentation Rhône-Alpes Information Légumes	Luc VEYRON Stéphane FLAMMIER	Président Directeur
SILEBAN	Société d'Investissement LEgumière et maraîchère de Basse Normandie	Bernard GUILLARD Jacques DUBOIS	Président Directeur adjoint
Terre d'Essais - SECL	Station d'expérimentation dédiée aux cultures légumières bretonnes	Guillaume ROSTOLL	Directeur

Annexe 9 : réunion de restitution du 11/07/16

Organisme	Personnes présentes	Fonction
ACPEL	Jean Michel LHOTE	Resp. technique et administratif
ANPN	Alain SAPHY	Président
APEF	Frédéric LEVIGOUREUX	Directeur
APREL	Gérard ROCHE Catherine TAUSSIG	Président Responsable administrative
AREFE	Quentin HOFFMANN	Directeur
CA 14	Valérie PATOUX	Resp. prog. Expé. légumes
CATE	Michel LEROUX	Directeur
CEFEL	Marie – Eve BIARGUES	Directrice
CERAFEL	Alice ABJEAN-HUGUEN	Animatrice section technique
CREYSSE	Eloïse TRANCHAND	Chargée d'expérimentation
CTIFL	Alain VERNEDE	Conseiller président
IBB - PAIS	Sébastien LOUARN	Animateur
INTERFEL	Emmanuel DEMANGE	Directeur Produits
ITAB	Mathieu CONSEIL	Animateur légumes
La Morinière	Jean Luc MOULON	Président
La Pugère	Emmanuelle FILLERON	Directrice
La Tapy	Gérard ROCHE Bruno SCHERRER	Président Directeur
PLRN	Dominique WERBROUCK	Direction
SENURA	Christian MATHIEU	Coprésident
SERAIL	Luc VEYRON Stéphane FLAMMIER	Président Directeur
Terre d'Essais - SECL	Guillaume ROSTOLL	Directeur

Annexe 10 : réunion de restitution du 23/11/16

Organisme	Peronnes présentes	Fonction
APREL	Gérard ROCHE Catherine TAUSSIG	Président Responsable administrative
ARELPAL	Brigitte PELLETIER	animatrice
CATE	Jean Denis CRENN Michel LEROUX	Président Directeur
CEFEL	Marie – Eve BIARGUES	Directrice
CERAFEL	Alice ABJEAN-HUGUEN	Animatrice section technique
CTIFL	Alain VERNEDE	Conseiller président
GRAB	Guillaume REROLLE	Président
INVENIO	Pierre GAILLARD Julie ZIESSEL Cathy ECKERT	Directeur Gestion de projets (INVENIO/CTIFL/DEPHY)
La Tapy	Gérard ROCHE	Président
LCA	Céline DIARD	Responsable administrative
PLRN	Dominique WERBROUCK	Direction
SENURA	Christian MATHIEU Florence REINIER	Coprésident
SERAIL	Luc VEYRON Stéphane FLAMMIER	Président Directeur
SILEBAN	Patrick GROUALLE	Directeur
Terre d'Essais - SECL	Hubert JACOB	Président